

Le Musée-mémorial du terrorisme

Projet scientifique et culturel remis
au Président de la République





Avant-propos

Le 19 septembre 2018, suite aux travaux préliminaires du Comité mémoriel réuni par Elisabeth Pelsez, alors Déléguée interministérielle à l'aide aux victimes, le président de la République Emmanuel Macron annonçait son souhait de créer un « musée-mémorial du terrorisme ». Une première mission de préfiguration, que j'ai eu l'honneur de présider, fut mise sur pied en février 2019, à la demande du Premier ministre Édouard Philippe. Le 11 mars 2020, celle-ci lui remettait un premier rapport donnant les grandes lignes d'un possible projet et formulant une série de recommandations. Le 15 juin 2020, le président de la République me confiait sur la base de ce rapport une nouvelle mission qui devait définir un projet scientifique et culturel, un cahier des charges et un lieu d'implantation.

C'est l'objet du présent document qui constitue à la fois le point d'étape d'un projet en constante évolution et un point d'appui pour orienter les choix futurs. Il est rendu public au moment où la France prend pour six mois la présidence de l'Union européenne, un symbole fort. Il montre le chemin parcouru depuis dix-huit mois par la mission de préfiguration : le choix d'un site exceptionnel (l'ancienne École de plein air de Suresnes, sur le Mont-Valérien) ; la mise au point d'un projet scientifique détaillé qui prend en compte l'histoire du terrorisme, la voix des victimes et la réaction de la société française, dans un contexte à la fois national, européen et mondial ; le lancement d'un chantier de collections original ; les bases d'un partenariat avec l'Éducation nationale autour d'un projet d'exposition co-construite avec des collégiens et lycéens ; la création d'un site internet ; la constitution d'un réseau de collaborations, de soutiens et d'expertises ; enfin, et surtout, la coopération étroite et constante avec les associations de victimes, garantie indispensable à la réussite de ce projet.

Le document est également prospectif. Il promet beaucoup en espérant réaliser une bonne partie de son programme, tout en étant dépendant de considérations financières (son budget d'investissement) ou politiques (son portage) qui ne sont pas encore entièrement finalisées. Il essaie de couvrir toutes les activités d'un grand musée moderne d'histoire et de société tout en étant conscient que le sujet, sensible et difficile, exige à la fois du pragmatisme et de l'imagination, de la prudence et de l'ambition.

Sans répondre à tous les prérequis d'un projet scientifique et culturel – l'établissement n'existe pas encore –, le document en suit néanmoins les principales rubriques. Conçu par l'ensemble de l'équipe permanente et soumis à toutes les instances de la mission de préfiguration, il tente de faire vivre en mots et en images ce nouveau lieu d'histoire et de mémoire, sans équivalent à ce jour dans le monde.

Henry Rousso

Président de l'assemblée générale
Groupement d'intérêt public

Mission de préfiguration du Musée-mémorial du terrorisme

Lettre de mission du président de la République, 15 juin 2020

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Paris, le 15 Juin 2020

PR/CAB/P-REG 2020-106

Monsieur le directeur de recherche,

La Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme, le 11 mars 2020, comme je l'ai rappelé, a constitué non seulement une réponse à tous ceux qui ont versé le sang sur le sol de France, sur les terres d'Europe et du monde entier, mais aussi un avertissement aux groupes qui ourdissent encore des projets de terreur. Elle a représenté un défi aux artisans de haine et de division.

Cette journée a marqué une étape décisive dans l'œuvre de mémoire que la Nation a initiée en faveur des victimes du terrorisme. Très nombreuses sont celles qui ont reçu ce jour-là la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme. Les victimes attachent un prix immense à ce que l'oubli n'efface pas le souvenir des tragédies qu'elles ont vécues et ont témoigné de leur reconnaissance pour l'organisation de cette journée.

La réflexion sur la mémoire a été engagée depuis février 2018 grâce au comité mémoriel réuni au sein de la Délégation interministérielle à l'aide aux victimes, dans un premier temps, puis grâce à la mission de préfiguration d'un lieu de mémoire que vous avez conduite depuis février 2019 sur demande du Premier ministre et dont le rapport a été remis en février 2020. Les propositions de ce rapport reflètent la richesse de cette élaboration collective et, donc, des apports de chacun des membres de la mission dont je salue l'engagement et la profonde implication. La création d'un musée-mémorial des sociétés face au terrorisme constitue le cœur de la dimension mémorielle que vous appelez de vos vœux.

J'ai donc affirmé, le 11 mars 2020, ma volonté de voir s'engager dès à présent la mise en œuvre de ce musée unique au monde par sa conception et sa dimension universelle, qui opposera à la barbarie et à la force mortifère de l'oubli, la lumière vitale de la mémoire et de la connaissance.

Monsieur Henry ROUSSO
C/O DIAV
Ministère de la Justice
13 place Vendôme
75042 PARIS CEDEX 1

J'ai souhaité vous confier cette nouvelle mission dans la lignée de celle que vous venez d'accomplir avec pour objectif la rédaction d'un projet scientifique et culturel et d'un cahier des charges dans un horizon de 18 à 24 mois, compte tenu des circonstances actuelles.

La mission devra envisager un lieu ayant une triple ambition : être un mémorial destiné à l'hommage et au recueillement, un musée d'histoire et de société et un lieu d'échange et de transmission.

La priorité sera accordée au choix d'un site permettant de délivrer un message adressé à toutes les victimes réunies dans une même communauté de destins et à la nation tout entière, et donc privilégier une localisation dans Paris ou le Grand Paris.

Il s'agira de tenir compte de la diversité et de la longévité du terrorisme ayant touché la France et les Français, y compris à l'étranger. Les thématiques du musée-mémorial traiteront de l'histoire du terrorisme, des réponses de la société française dans un contexte international et s'ouvriront à des questions plus larges.

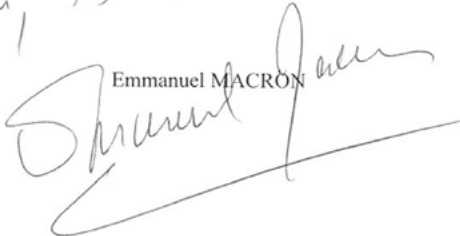
La mission aura toute latitude pour mener des actions de préfiguration, comme la création d'une plateforme numérique ou la mise sur pied d'expositions temporaires physiques ou virtuelles.

Les services du Premier ministre, en lien avec la déléguée interministérielle à l'aide aux victimes Elisabeth Pelsez, assureront la mise en œuvre pratique du fonctionnement de la mission pour l'aider à trouver un site, faciliter l'accès à certains documents, poursuivre le recueil des traces mémorielles destinées à alimenter les collections, assurer un lien très régulier avec les associations de victimes dont les attentes et espoirs à l'égard de cette réalisation sont manifestes.

Je sais en vous confiant cette mission que, compte tenu de votre expertise sur la mémoire collective et la Seconde Guerre mondiale, et grâce à la richesse de votre réflexion sur le rapport entre histoire et mémoire vous serez à même de mener à bien ce projet. Le rapport que vous m'avez remis sur la première phase de préfiguration est là pour en témoigner si besoin en était.

Vous pourrez compter sur mon soutien indéfectible pour que l'engagement que j'ai pris le 11 mars soit honoré : mobiliser la nation tout entière pour faire échec à l'œuvre de l'oubli.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur de recherche, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M. Infante, 15 octobre
Emmanuel MACRON


Introduction

«Quelle étrange idée!». C'est ainsi que l'annonce de la création d'un musée-mémorial du terrorisme a été parfois accueillie. Le projet appartient pourtant pleinement à son temps.

Un musée-mémorial était espéré par les victimes du terrorisme, les familles endeuillées et leurs proches pour offrir un lieu à dimension nationale à celles et ceux qui avaient été frappés par des actes terroristes, quelles que soient leur origine ou leur nature. Le présent projet jette les bases d'un lieu de reconnaissance et de connaissance, d'un lieu d'hommage, d'éducation et de transmission.

Parmi les raisons qui ont présidé à un tel choix, il y a d'abord le respect d'un principe d'égalité devant la mémoire. Dans une société préoccupée par le risque de l'oubli et la nécessité de garder vivace le souvenir de ceux qui sont morts ou ont été victimes de violences de guerre ou de violences politiques dans le passé, y compris parfois le plus lointain, il était normal de rendre également hommage à celles et ceux qui en avaient été victimes à une époque plus récente. Ce qui a été entrepris, notamment depuis les années 1990, pour conserver le souvenir des guerres, des génocides, de l'esclavage ou de la colonisation devait l'être aussi pour le terrorisme, même si les causes, les conséquences ou les bilans ne sont pas comparables.

Une autre motivation est la prise en compte de ce que signifie un acte terroriste. L'hommage à ses victimes, dont le Musée-mémorial n'est qu'un aspect, était nécessaire parce qu'à travers elles, c'est presque toujours la Nation qui est visée, dans ses structures ou dans ses valeurs, que ce soit la République, la démocratie, la liberté ou la tolérance. L'impact du terrorisme sur une société se mesure, bien sûr, aux bilans physiques ou matériels, mais plus encore à son impact psychologique à court et long terme, souvent sans commune mesure avec l'attentat lui-même. Les actes terroristes ont des effets disproportionnés dont on a longtemps minoré l'écho.

C'est la raison qui a incité à aller au-delà du lieu de mémoire pour offrir un lieu d'histoire où la question mal connue du terrorisme contemporain serait exposée, analysée et mise à distance pour le plus large public. Ce projet relève ainsi d'une forme de résistance culturelle, pour aider à conjurer la peur et la sidération. Il s'inscrit aussi dans une tradition humaniste qui défend l'idée que la mise en éveil, l'éducation et le partage du savoir, y compris sur des sujets aussi sensibles, sont des éléments indispensables à la construction d'une société ouverte, capable de surmonter les épreuves.

Le présent projet scientifique et culturel tente de montrer en quoi le futur Musée-mémorial du terrorisme (MMT) est à bien des égards un lieu original et unique.

Le site choisi est celui de l'ancienne École de plein air de Suresnes construite dans un parc paysager remarquable par les architectes Eugène Beaudouin et Marcel Lods, au milieu des années 1930, sur la colline du Mont-Valérien. Il permet d'incarner ce lien entre connaissance et reconnaissance. Il répond à la philosophie du projet telle que définie dans le premier rapport de la mission de préfiguration, en mars 2020 :¹ imaginer un lieu de résilience et de résistance.

1.

Henry Rouso (dir),
Le Musée-mémorial des sociétés face au terrorisme. Rapport au Premier ministre, Paris, Ministère de la Justice, Délégation interministérielle à l'aide aux victimes, mars 2020.



→ www.justice.gouv.fr/delegation-interministerielle-daide-aux-victimes-12894/le-musee-memorial-des-societes-face-au-terrorisme-32985.html

La résilience, plus exactement l'attention portée aux plus faibles, était la raison d'être de l'École de plein air, destinée à accueillir des élèves à la santé fragile. Encore aujourd'hui, émanent de ce lieu calme et sérénité, éléments indispensables à l'élaboration du futur mémorial, que le projet entend préserver. La résistance, elle, se manifeste par la proximité du Mémorial de la France combattante, un Haut-lieu de la mémoire nationale, qui permet en outre d'imaginer des parcours communs de mémoire et d'histoire.

Le choix du site a donné une nouvelle dimension au projet avec la mission de réhabiliter un monument historique, fleuron de l'architecture française moderne, en attente de rénovation depuis plusieurs années.

Si le mémorial et le musée répondent à des objectifs distincts, ils forment cependant un tout.

C'est l'ensemble du site qui est un lieu du souvenir quand bien même seule une partie spécifique est réservée aux hommages et aux commémorations. Le mémorial permet l'existence du musée lequel lui donne en retour une autre dimension. L'ensemble offre ainsi un lien social et culturel – horizontal par le partage qu'il offre d'un savoir, vertical par la transmission qu'il rend possible entre générations.

Il existe d'innombrables mémoriaux du terrorisme dans le monde, preuve de l'importance du phénomène. En revanche très peu de musées, environ une demi-douzaine, lui sont consacrés. La plupart portent sur un attentat ou un événement précis, comme celui du 9/11 Memorial and Museum de New York, ou se centrent sur la dimension nationale, comme le tout récent Centro Memorial de las Víctimas del Terrorismo, à Vitoria-Gasteiz, au Pays Basque, dédié à toutes les victimes espagnoles du terrorisme. Le MMT, pour sa part, couvre une longue période historique, prenant en compte toutes les formes de terrorisme (politique, nationaliste, régionaliste, islamiste, étatique, etc.) et à une échelle à la fois nationale et internationale.

Avec quel « point de départ » ? C'est une question qui nous a régulièrement été posée compte tenu de la difficulté de définir le terrorisme et donc de le circonscrire dans des limites intellectuelles et spatiales raisonnables. La réponse se décline en trois temps :

- le mémorial proprement dit prend en compte toutes les victimes décédées suite à des attaques terroristes en France ainsi que les victimes françaises à l'étranger depuis 1974. Cette année a une valeur juridique et historique. En effet, depuis 2016, la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme est attribuée à celles d'actes commis sur le territoire national ou à l'étranger à compter du 1^{er} janvier 1974, en référence à l'attentat du 15 septembre 1974 perpétré au drugstore Publicis, boulevard Saint-Germain à Paris, par Ilich Ramirez Sanchez, dit Carlos, qui a fait 2 morts et 34 blessés. On le considère comme le premier attentat « aveugle » commis en France depuis la fin de la Guerre d'Algérie. Par ce terme « aveugle », on désigne des actes ayant fait des victimes touchées au hasard, sans logique apparente, sachant que pour leurs auteurs ce qualificatif n'a pas de sens car ils ont toujours de « bonnes raisons » pour justifier leurs crimes. Le mot d'ordre du terrorisme anarchiste de la fin du XIX^e siècle – « il n'y a pas de victimes innocentes » – reste une constante du terrorisme ;
- au sein du musée, l'exposition de référence offre en introduction une rétrospective historique qui remonte à l'origine du terme de « terrorisme », sous la Révolution française, du verbe latin *terrere*, « faire trembler », intention première de toute forme de terrorisme, à savoir susciter une peur extrême au-delà des cibles visées. Cette rétrospective couvre le XIX^e et le XX^e siècles. Le parcours se concentre ensuite sur une séquence qui court de la fin des années 1960 à aujourd'hui, avec l'apparition de nouvelles formes de terrorisme à une échelle mondiale ;

- enfin, pour les expositions temporaires et la programmation culturelle (conférences, colloques, etc.), aucune limite temporelle ou spatiale n'est fixée, et l'on pourra remonter aussi loin dans le temps et couvrir un espace aussi large que nécessaire. Ce choix manifeste la volonté du MMT de rester entièrement ouvert sur ces sujets aussi bien sur un plan intellectuel que scientifique.

Si l'histoire du terrorisme constitue un élément important des expositions et de la programmation en général – d'où le choix de son intitulé qui a pris le parti d'énoncer frontalement le cœur du projet – elle n'est pas le seul thème abordé. Le MMT traite également de la question des victimes du terrorisme, de leur spécificité, de leur prise en charge, lesquelles ont connu des évolutions majeures depuis les années 1980. Il traite aussi de la réaction de la société française et, en partie, de celle d'autres pays qui ont été eux aussi confrontés à la violence terroriste. L'objectif est ici de créer un musée d'histoire du temps présent à vocation généraliste.

Cette dimension muséale est cruciale à nos yeux, même si elle a suscité ici ou là des interrogations. Par la nature de la demande et par ses objectifs, le MMT a une dimension nationale, raison pour laquelle nous avons été particulièrement attentifs à mener une réflexion en profondeur sur ce que doit être un musée du XXI^e siècle sur un sujet à la fois complexe et inédit :

- mise en place d'un chantier original de collections, grâce notamment à la récupération de scellés judiciaires, et à la collecte de dons de victimes, monté en coopération avec l'École du Louvre et l'Institut national du patrimoine ;
- définition d'une stratégie pédagogique en coopération avec le monde éducatif : élèves, enseignants, rectorats, ministère ;
- élaboration d'une politique des publics et d'une stratégie numérique ;
- mise en route de partenariats avec des opérateurs culturels : l'Institut national de l'audiovisuel, la Réunion des musées nationaux-Grand Palais, l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture, etc. ;
- sollicitation à terme de l'appellation musée de France, une fois les grandes lignes du projet arrêtées si les conditions sont réunies.

Ajoutons que, depuis son lancement, la mission de préfiguration a consulté et auditionné près de deux cents personnalités de tous horizons, parmi lesquels des conservateurs et responsables de musées en France et à l'étranger, des universitaires et chercheurs, des fonctionnaires, des enseignants, des magistrats, des policiers, des artistes, des responsables politiques et des élus locaux.

Ce projet a été pensé de manière collective par une petite équipe permanente, auxquels ont été associés des membres bénévoles, avec l'aide active des instances installées à l'occasion de la mise sur pied d'un groupement d'intérêt public, créé le 1^{er} février 2021 : l'assemblée générale des dix membres fondateurs, le conseil scientifique et culturel et un observatoire d'orientation. Ce dernier a été conçu pour formaliser la collaboration permanente avec les victimes et les associations de victimes du terrorisme qui depuis le début de la mission ont régulièrement été informées puis incluses dans le projet.

I.

L'historique

Le MMT s'inscrit dans une double filiation : d'un côté, la part croissante des questions de mémoire dans la culture contemporaine et l'émergence de politiques du même nom, et de l'autre, le développement de musées d'histoire et de société ou de musées-mémoriaux, phénomènes mondiaux, concomitants et corrélés, datant du dernier tiers du XX^e siècle.

A. Mémoire et politiques de mémoire

À compter des années 1970, l'anamnèse de la Shoah, notamment dans le monde occidental, la révision d'une histoire considérée comme indifférente aux populations dites subalternes, ou encore la réévaluation du fait colonial et de ses effets à long terme, notamment en Afrique et en Amérique latine, ont contribué à modifier le rapport contemporain au passé. La condamnation de l'oubli comme sortie de crise ou de conflit, le refus de l'impunité traditionnelle des crimes d'État et de la raison du même nom, ou encore la nécessité d'une reconnaissance de responsabilités historiques, ont entraîné – non sans des controverses toujours vivaces – une plus grande prise en compte des victimes du passé et des demandes de réparations symboliques, judiciaires ou matérielles d'un type inédit, parfois longtemps après les faits.

Dans ce contexte, les politiques de mémoire ont pris une place plus importante qu'auparavant, même si les représentations officielles du passé et la volonté d'en entretenir les traces sont aussi vieilles que l'histoire de l'État et des États. Le terme de « politique de mémoire » est pourtant récent. Il est apparu alors que la mémoire devenait un nouvel enjeu moral consécutif à la manière d'envisager la place dans le présent du souvenir des guerres, des génocides et de toutes les formes de violence désormais appréhendées dans leur dimension traumatique, autre terme popularisé depuis peu.

Dans le langage actuel, la mémoire n'est plus considérée uniquement comme une réalité psychique, culturelle ou sociale, individuelle ou collective.

Elle est devenue une valeur, un marqueur démocratique et un nouveau droit humain, une évolution qui suscite au demeurant de fortes résistances : les régimes autoritaires et les démocraties dites « illibérales » sont les premiers à lutter contre un exercice libre de la mémoire ou de l'histoire. Les politiques de mémoire de ce point de vue constituent la réponse à ces nouvelles exigences que sont le « devoir de mémoire » ou les demandes de reconnaissance et de réparation. Elles résultent souvent moins d'un volontarisme spontané des pouvoirs publics que de mobilisations de militants et d'associations de victimes.

La France s'inscrit bien dans ce modèle qu'elle a d'une certaine manière initié, son histoire ayant été marquée d'épisodes aux séquelles toujours profondes : l'hécatombe de la Grande guerre, les divisions de l'Occupation ou la fin de l'empire colonial, pour ne prendre que des événements relativement récents. Elle a été parmi les premiers pays à connaître des mobilisations mémorielles et la mise en place de politiques de mémoire. Pour ne prendre qu'un seul indicateur, on compte aujourd'hui 15 journées nationales commémorant des événements ou des processus historiques (sans compter la fête nationale ou les journées thématiques, comme la fête du travail ou la journée des femmes), parmi lesquelles le 27 janvier pour la Shoah et les génocides, le 19 mars pour les victimes de la Guerre d'Algérie, le 8 mai pour la victoire de 1945,

le 10 mai pour l'esclavage et son abolition, le 11 novembre pour la victoire de 1918 et le souvenir de tous les morts pour la France. Sur ce total, 14 commémorations sont consacrées au souvenir de violences de guerre ou de violences politiques. Sur ce même total, 11 journées ont été créées à compter de 1993, souvent après d'intenses débats publics, y compris la dernière en date, celle pour les victimes du terrorisme instaurée par décret le 7 novembre 2019.

B. Musée d'histoire, musée de société, musée-mémorial

Ces notions font aujourd'hui partie du paysage culturel mondial. Si les termes sont récents, les réalités qu'ils recouvrent sont diversifiées et anciennes, sans qu'il soit possible – ni sans doute souhaitable – d'en délimiter des frontières précises. Leur point commun est de se distinguer des musées d'art par l'inversion des priorités entre leur objet, en général thématique, et leurs collections, un point sur lequel la mission de préfiguration a beaucoup réfléchi et consulté.

Le musée d'histoire relève d'une pratique vieille de plus de deux siècles même si le terme s'est répandu ces dernières décennies. La définition en reste assez ouverte :

*« Les collections historiques n'existent pas réellement en elles-mêmes ; protéiformes, multiformes, ces collections historiques ne se laissent réduire à aucune forme d'art ou de technique mais les recouvrent toutes, ni à aucune discipline scientifique, car elles empruntent à toutes ; ce qui compte fondamentalement dans les musées d'histoire, c'est le thème que l'on veut évoquer et l'intention qui anime le projet, que les collections viennent ensuite illustrer en puisant à toutes les sources. Le choix initial du sujet, qui constitue à la fois une prise de position idéologique et une prise de pouvoir symbolique, prime sur la fonction de conservation patrimoniale et artistique ».*²

Cette approche qui met la collection au service d'un propos a suscité parfois des réserves à l'égard du principe même de musée d'histoire. La mission a pu en mesurer la relative prégnance même si l'idée est désormais assez largement acceptée comme telle, qu'il s'agisse de parler de territoires, de personnalités illustres, d'événements singuliers ou de sujets transversaux, comme ici le terrorisme. Surtout, un musée d'histoire peut être à la fois un musée conceptuel et le lieu de constitution de collections sans qu'il y ait contradiction entre les deux.

En France, le premier musée d'histoire est apparu sous la Révolution, avec la création du Musée des monuments français (1791-1795). Il s'agissait alors de ne pas se couper entièrement d'un passé dont on voulait par ailleurs faire table rase. Le genre connaît un premier développement tout au long du XIX^e siècle avec par exemple le Musée de l'histoire de France à Versailles (1837), le Musée des souverains du Louvre (1852) ou encore le Musée Carnavalet consacré à l'histoire de Paris (1880). À la même époque, apparaissent les premiers musées ethnographiques dont l'ambition est de créer des institutions permettant la conservation et l'étude de l'activité humaine dans tous ses aspects, tel le Musée d'ethnographie du Trocadéro (1880), qui donnera naissance plus tard au Musée de l'homme (1937) et au Musée des arts et traditions populaires (1968).

Au XX^e siècle, le tournant majeur s'opère surtout avec la Seconde guerre mondiale, la Shoah et les guerres de décolonisation. Les destructions, les violences extrêmes, les dizaines de millions de morts aussi bien militaires que civils incitent à préserver et à entretenir des sites du souvenir d'un nouveau genre, différents des sites traditionnels de batailles : camps de concentration ou d'extermination (Buchenwald, Auschwitz), villes et villages-martyrs (Nankin, Oradour, Hiroshima) ou encore lieux d'exécutions (Mont-Valérien). Ces sites ont été souvent d'abord des mémoriaux avant de devenir des musées, érigés principalement pour honorer héros et victimes.

2.

Marie-Hélène Joly, « Les Musées d'histoire », in Marie-Hélène Joly et Thomas Compère-Morel, Des musées d'histoire pour l'avenir, Paris/Péronne, Ed. Noësis/Historial de la Grande guerre, 1998, p. 58-59.



Du même auteur, voir le premier guide des musées d'histoire publié en 1996 par l'Association internationale des musées d'histoire, créée en 1991 : Marie-Hélène Joly et Laurent Gervereau, *Musées et collections d'histoire en France : guide*, Paris, Association internationale des musées d'histoire, 1996.



Le dernier tiers du XX^e et le début du XXI^e siècle ont inauguré une autre séquence, marquée par le développement des musées de société et de civilisations.³

« Ces établissements, qui ne traitent pas principalement de l'art, trouvent leurs diverses étiquettes malcommodes et adoptent alors cette dénomination. [...] Ces musées de société recouvrent des réalités très différentes. Leur point commun est de traiter de problématiques plus thématiques que monographiques et de s'appuyer sur des objets du quotidien plus que sur des œuvres d'art. Autrefois tournés vers le passé ou « l'autre » – les civilisations extérieures ou les colonies – ces établissements culturels s'intéressent de plus en plus à nos sociétés et aux phénomènes contemporains. »⁴

À la même époque, se manifeste dans le grand public une grande appétence pour l'histoire, quelles qu'en soient les formes ou les médiations, un fait de culture particulièrement perceptible en France. À la suite des bouleversements de 1968, les jeunes générations ont soulevé de nouvelles interrogations sur le présent comme sur le passé. Elles ont remis en question les interprétations officielles, dénoncé les silences réels ou supposés de l'après-guerre et exprimé une forte demande pour une approche plus critique de l'histoire.

À compter des années 1980, les politiques de mémoire évoquées plus haut entraînent la construction ou la rénovation de nouveaux lieux de mémoire et d'histoire, avec une part croissante des chercheurs et des universitaires (historiens, sociologues, anthropologues) dans leur conception voire leur direction.

On peut citer ici le réseau des musées français de la Résistance et de la Déportation, avec plus de 70 établissements couvrant tout le territoire. Conçu en 1965, il a été d'abord porté par des associations qui avaient le souci de transmettre leur expérience vécue. La plupart ont été repensés ces trente dernières années avec une muséographie plus moderne : le Centre d'histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon (1967, rénové en 1992), le Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon (1971), le Musée de la Résistance nationale de Champigny (1985, rénové en 2015) ou encore le Musée de la Libération de Paris–Musée du général Leclerc–Musée Jean Moulin (1994, rénové en 2019).

Le principe du « musée-mémorial » est apparu dans ce contexte, même s'il est difficile de dater précisément l'émergence du terme, importé des États-Unis. Le United States Holocaust Memorial and Museum de Washington (USHMM) a été imaginé en 1979-1980 avant d'ouvrir ses portes en 1993. Il est à la fois un mémorial et un musée historique, à vocation pédagogique. Le principe en a été repris par le National September 11 Memorial and Museum qui a ouvert en 2011 pour le mémorial et en 2014 pour le musée.

En France, la notion de « musée-mémorial » reste rare. Si l'on en trouve quelques mentions dans les intitulés, par exemple le Musée-mémorial des enfants du Vél d'Hiv, à Orléans (2011), aucun Musée de France ne se dénomme ainsi. C'est en général le vocable « mémorial » qui est le plus fréquent en la matière, même s'il s'applique à des situations diverses. Il peut s'agir d'un mémorial au sens traditionnel du terme, à savoir un monument célébrant un haut fait historique, en général un fait d'armes, comme le Mémorial de la France combattante du Mont-Valérien, monument gaulliste par excellence (1960). Celui-ci a été enrichi depuis quelques années d'un parcours muséographique modernisé, intégrant la Clairière des fusillés, ou furent exécutés un millier de résistants, souvent étrangers, Juifs et/ou communistes. Il peut désigner un musée sans dimension mémorielle directe, à l'image du Mémorial de Caen (1988), qui est un grand musée d'histoire de la Seconde Guerre mondiale et du monde contemporain, construit à proximité des plages du Débarquement. Il peut s'agir de lieux rénovés, comme le Mémorial de la Shoah à Paris, situé à l'endroit où se trouvait après-guerre le Centre de documentation juive contemporaine, créé dans la clandestinité, en 1943 et le Mémorial du Martyr juif inconnu, érigé en 1956. C'est également le cas de lieux de mémoire récents à dimension muséale construits sur des sites à forte charge

3.

Voir le colloque fondateur : Éliane Barroso et Emilia Vaillant (dir.), *Musées et sociétés. Actes du colloque de Mulhouse Ungersheim, juin 1991. Répertoire analytique des musées, bilans et projets, 1980-1993*, Paris, Direction des musées de France, Ministère de la Culture et Ministère de l'Éducation nationale, 1993.

4.

Jean François Chougnat, président du Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem) → www.mucem.org/questions-answers/quest-ce-que-un-musee-de-societe

symbolique: la Maison d'Izieu, mémorial des enfants juifs assassinés (1994), le Mémorial de l'internement et de la déportation Camp de Royallieu à Compiègne (2008), le Site-Mémorial du Camp des Milles (2012), le Mémorial du Camp de Rivesaltes (2015), le Mémorial Acte – Centre caribéen d'expressions et de mémoire de la traite et de l'esclavage de Pointe-à-Pitre (2015), ou encore le Mémorial de Verdun, qui date de 1967, complété récemment par un nouveau centre d'interprétation (2016).

Il faut mentionner, enfin, d'autres dénominations: le Centre de la Mémoire d'Oradour construit aux abords du village détruit laissé en l'état depuis juin 1944 (1999), ou encore des musées ou centres d'interprétation qui ont préféré l'appellation « historial »: l'Historial de la Vendée (2006) ou l'Historial Jeanne d'Arc à Rouen (2015). Ils ont en cela suivi l'exemple de l'Historial de Péronne (1992), pionnier du genre, qui a marqué sa volonté d'insister sur l'histoire de la Grande guerre plus que sur sa mémoire.

Au total, si l'on se limite à la catégorie des « musées de France » pour laquelle on dispose de statistiques régulières, il existe environ 600 musées d'histoire ou possédant des collections totalement ou partiellement consacrées à l'histoire, l'archéologie ou la préhistoire, et près de 360 musées de société au sens large du terme.⁵

Le MMT est donc le premier « musée-mémorial » français d'envergure nationale et internationale conçu comme tel dès l'origine, s'affichant à la fois comme un lieu de commémoration et un musée d'histoire et de société traitant d'un sujet passé et présent.

C. Musées et mémoriaux du terrorisme dans le monde

Le terrorisme ayant connu un déploiement important depuis un demi-siècle, il n'est pas surprenant qu'il ait suscité la construction de très nombreux musées et mémoriaux, même s'il s'agit d'un phénomène très récent, postérieur à l'an 2000. Cela montre la prise de conscience tardive de l'importance du phénomène dans les sociétés contemporaines. Dans son rapport de mars 2020, la mission de préfiguration a donné de nombreux exemples de ces mémoriaux, présents dans presque tous les pays, dans des styles très divers, de la simple plaque à de véritables monuments aux morts. La plupart permettent d'identifier les victimes et d'offrir un espace de recueillement sur les lieux mêmes ou à proximité des scènes d'attentats, une pratique devenue plus systématique en France après 2015. En revanche, très peu sont des musées ou des centres d'interprétation. Nous en avons repéré une demi-douzaine que la mission a visités en 2019-2020 et qui sont presque tous associés désormais au MMT, leurs responsables étant membres de l'observatoire d'orientation :

- l'Oklahoma City National Memorial and Museum, le premier du genre, ouvert en février 2001 après l'attentat d'extrême-droite du 19 avril 1995 qui a fait 168 morts et près de 850 blessés ;
- le Museo per la memoria di Ustica, près de Bologne, qui commémore un attentat jamais élucidé contre le vol Bologne-Palermo, le 27 juin 1980, qui a fait 81 morts, ouvert en 2007 ;
- le National September 11 Memorial and Museum, à New York, sur les attentats islamistes de 1993 (6 morts) et de 2001 (2977 morts), soit 2983 noms inscrits sur le mémorial ouvert en 2011, suivi du musée en 2014 ;
- le 9/11 Tribute Museum, à New York, conçu par des associations de victimes en 2006 ;

5.

Marie-Christine Labourdette, *Les musées de France*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2021 (2^e édition).



Les musées qui ont obtenu cette appellation du ministère de la Culture représentent environ 30 % des musées français d'après Olivier Barrot, *Guide Dexia des musées en France*, Paris, Le Cherche-Midi, 2008.

- le 22 July Centre à Oslo, ainsi que les différents mémoriaux érigés sur l'île d'Utøya en 2015, en hommage aux victimes de l'attentat d'extrême droite du 22 juillet 2011, qui a fait 77 morts et au moins 172 blessés ;
- le Centro Memorial de las Víctimas del Terrorismo, à Vitoria-Gasteiz, dédié à toutes les victimes du terrorisme en Espagne ou ayant touché des Espagnols, soit plus de 850 morts et près de 5000 blessés, ouvert en 2021. Il doit être suivi par la mise en place dans les années à venir d'un second centre du souvenir, à Madrid.

La plupart de ces lieux sont consacrés à un seul attentat, à une seule série d'attentats ou centrés sur une situation nationale. C'est une différence importante avec le MMT qui cherche à couvrir l'histoire du terrorisme sous toutes ses formes, sur une longue durée et à une échelle nationale, européenne et mondiale.

D. La mémoire du terrorisme en France

Les premières revendications et les premières actions mémorielles remontent aux années 1980, alors que la France subit déjà les effets du terrorisme international. Elles s'inscrivent dans une politique de prise en charge et d'aide aux victimes en général, une histoire qui sera évoquée dans le parcours de l'exposition permanente.

La préoccupation publique envers les victimes, notamment en matière d'indemnisation et de suivi psychologique, a émergé au début des années 1980, sous l'impulsion de quelques personnalités dont Robert Badinter, alors garde des Sceaux, et surtout des premières associations. En 1982, est publié le Rapport de la commission d'étude et de propositions dans le domaine de l'aide aux victimes, l'un des tout premiers du genre, sous la direction du professeur Milliez. Les années 1985-1986 marquent un tournant. Le Hezbollah libanais sous contrôle iranien commet, le 7 décembre 1985, sur le sol français le premier attentat d'une longue série qui se poursuit jusqu'en septembre 1986. En janvier 1986, Françoise Rudetzki, elle-même victime d'un acte terroriste, jamais revendiqué, commis le 23 décembre 1983 au restaurant parisien du Grand Véfour, crée l'association SOS Attentats. Le 9 septembre 1986 est promulguée la première loi relative à la lutte contre le terrorisme et aux atteintes à la sûreté de l'État, qui fait entrer le terme dans le droit français, créant également, sous l'impulsion de SOS Attentats, un Fonds de garantie des victimes du terrorisme, devenu par la suite le Fonds de garantie des victimes du terrorisme et d'autres infractions (FGTI). Depuis 1986, les principes français d'indemnisation ont conduit le FGTI à indemniser près de 10 000 personnes touchées par le terrorisme. La loi du 23 janvier 1990 complète ce dispositif en assimilant les victimes du terrorisme à des victimes civiles de guerre et en accordant le statut de pupille de la Nation aux enfants des victimes françaises ou aux victimes directes de moins de 21 ans. Depuis sa création en 1917, ce statut a été accordé à 1,3 millions d'enfants au total. Parmi eux, on en compte 911 pour des actes de terrorisme survenus depuis 1986, dont 651 depuis 2014.

Les années 1990 voient l'émergence d'une préoccupation davantage tournée vers la mémoire avec l'organisation, à compter de 1998, d'une commémoration des victimes du terrorisme à la date du 19 septembre. Celle-ci a été initiée par SOS Attentats pour rappeler le souvenir des 170 victimes, dont 54 françaises, du DC10 d'UTA Brazzaville-Paris, détruit le 19 septembre 1989 par une bombe attribuée aux services secrets libyens. Le 3 décembre 1998, à l'initiative de Françoise Rudetzki, une statue-fontaine dite « Parole portée à la mémoire des victimes du terrorisme », réalisée par le sculpteur Nicolas Alquin, est installée dans le Jardin de l'Intendant, aux Invalides. Ce site devient dans les années suivantes et jusqu'en 2019, le lieu de la commémoration du 19 septembre, sous l'égide des associations de victimes du terrorisme, notamment l'Association française des victimes du terrorisme (AfVT), fondée en 2009 par Guillaume Denoix de Saint-Marc, fils de l'un des passagers du DC10, et la Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (FENVAC).

À la suite des attentats islamistes de 2012 à Toulouse et à Montauban, ceux de janvier et novembre 2015 à Paris et celui de juillet 2016 à Nice, les cérémonies du souvenir deviennent plus nombreuses et en des lieux et à des dates différentes. Cette situation incite les pouvoirs publics à réfléchir à un dispositif mémoriel unique, officiel et national.

E. Du comité mémoriel à la mission de préfiguration

La tâche en est confiée à la magistrate Élisabeth Pelsez, alors Déléguée interministérielle à l'aide aux victimes (DIAV) et aujourd'hui directrice générale de la mission de préfiguration. Créée en août 2017 et placée auprès du ministre de la Justice, la DIAV a poursuivi l'action du premier secrétariat d'État chargé du droit des victimes, confié à Nicole Guedj (mars 2004-mai 2005), puis celui du secrétariat d'État chargé de l'aide aux victimes, confié à Juliette Méadel (février 2016-mai 2017). Le 6 novembre 2017, Élisabeth Pelsez remet une note à la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, dans laquelle elle préconise que l'État coordonne et unifie les diverses initiatives privées, et suggère la création d'un comité mémoriel réunissant experts et personnalités de sensibilités diverses. Ce comité, installé le 12 février 2018, remet son rapport le 7 septembre 2018 et préconise des dispositions mises en place dans les deux années suivantes:⁶

- le 19 septembre 2018, lors de la cérémonie des associations, le président de la République, annonce son souhait de voir créé un « musée-mémorial du terrorisme »;⁷
- en février 2019, est inauguré le Centre national de ressources et de résilience (CN2R), copiloté par le Centre hospitalier universitaire de Lille et l'Assistance publique-hôpitaux de Paris;
- le décret du 6 mars 2019 étend le champ d'application de la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme, créée par décret du 12 juillet 2016, aux victimes d'attentats commis à compter du 1^{er} janvier 1974 et non plus du 1^{er} janvier 2006. Elle prend ainsi en compte toutes les victimes depuis l'attentat du 15 septembre 1974 au Drugstore Publicis Saint-Germain, à Paris, le premier touchant des victimes civiles en France depuis la fin de la Guerre d'Algérie;
- le décret du 7 novembre 2019 institue enfin une journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme fixée au 11 mars, date de la Journée européenne de commémoration des victimes du terrorisme, en souvenir des attentats islamistes de Madrid, du 11 mars 2004, les plus meurtriers commis en Europe depuis le 11 septembre 2001. Cette journée officielle succède à la commémoration du 19 septembre et s'ajoute aux commémorations concernant des attentats particuliers. Elle sera célébrée pour la première fois le 11 mars 2020.

Le projet de musée-mémorial n'est donc pas une idée isolée : il appartient dès le début à un dispositif mémoriel national plus large, fondé sur la visibilité et sur la reconnaissance, souhaité par de nombreuses associations. On peut ajouter qu'il s'est développé alors que les recherches sur l'histoire du terrorisme, sur la mémorialisation ou encore sur le traumatisme connaissent un essor important, notamment depuis 2015.

En février 2019, le Premier ministre Édouard Philippe confie à l'historien Henry Rousso, directeur de recherche au CNRS et spécialiste des questions de mémoire, la tâche de présider une mission de préfiguration. Le futur musée mémoriel aura une triple vocation : « lieu de mémoire et de recueillement, il sera également un musée d'histoire ouvert sur l'avenir, et enfin un espace de recherche, de transmission et d'éducation

6.

« Terrorisme, faire face. Enjeux historiques et mémoriaux », Ministère de la Justice, 2018



→ www.justice.gouv.fr/delegation-interministerielle-daide-aux-victimes-12894/remise-du-rapport-du-comite-memoriel-a-la-garde-des-sceaux-31762.html

7.

→ www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/09/19/discours-du-president-de-la-republique-emmanuel-macron-a-la-ceremonie-dhommage-national-aux-victimes-du-terrorisme

pour les adultes comme pour les plus jeunes. »⁸ Composée de la plupart des membres du précédent Comité mémoriel ainsi que de nouvelles personnalités venues de la recherche, des musées ou de l'art contemporain, cette première mission de préfiguration rend son rapport en mars 2020. Celui-ci présente un concept général, celui d'un mémorial à vocation nationale et d'un musée de société et d'histoire du temps présent dépassant la thématique du terrorisme seul pour aborder la question des victimes et celle des réactions de la société, en France comme à l'échelle internationale.

Le 11 mars 2020, lors de la première Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme, le président de la République Emmanuel Macron annonce la poursuite du projet sur la base du rapport de la mission de préfiguration. Le 15 juin 2020, après le premier confinement, il confie à Henry Roussio par une nouvelle lettre de mission, le soin de trouver une implantation au futur musée-mémorial et d'en rédiger le premier projet scientifique et culturel, à l'échéance de mars 2022.



8. Lettre de mission du Premier ministre, 4 février 2019, in « Le Musée-mémorial des sociétés face au terrorisme. Rapport au Premier ministre », Ministère de la Justice, mars 2020, p. 5.



→ www.justice.gouv.fr/delegation-interministerielle-daide-aux-victimes-12894/le-musee-memorial-des-societes-face-au-terrorisme-32985.html

Dessin de Jochen Gerner paru dans le 1 hebdo n° 380, 19 janvier 2022, sur le procès du 13 Novembre, conception et documentation Patrice Trapier



II.

Le groupement d'intérêt public

Après de nombreuses consultations, il est apparu que la structure d'un groupement d'intérêt public, par sa relative souplesse et par la possibilité d'associer des partenaires publics et privés, était la mieux adaptée, sans préjuger des évolutions futures vers un établissement public.

Créé le 1^{er} février 2021, le GIP « Mission de préfiguration du Musée-mémorial du terrorisme » est composé de 10 membres fondateurs dont 7 ministères : Justice, Culture, Intérieur, Europe et Affaires étrangères, Éducation nationale, Jeunesse et Sports, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation, Mémoire et Anciens combattants, ainsi que de l'Institut national de l'audio-visuel (INA), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et la Fondation d'aide aux victimes du terrorisme (FAVT).⁹

Ce choix reflète les orientations du projet. La Justice est très présente par la collecte des scellés ou par les procès, jalons essentiels de la trame historique. La Culture est directement concernée puisqu'il s'agit de créer un musée d'histoire et de société. L'Éducation nationale l'est tout autant parce que le MMT accorde une place importante à la pédagogie, tout comme l'Enseignement supérieur par la place qu'y occupe la recherche. La présence de l'Intérieur va presque de soi compte tenu de l'importance de l'action policière en ce domaine. L'Europe et les Affaires étrangères sont essentielles à la fois par la dimension géopolitique du terrorisme et par le fait que le MMT prend en compte les victimes françaises en dehors de nos frontières. Enfin, les Armées, par la présence du ministre délégué à la Mémoire et aux Anciens combattants, y ont une place privilégiée à cause des liens organiques entre guerre et terrorisme, les victimes d'actes terroristes étant de surcroît assimilées en France à des victimes civiles de guerre.

Les trois autres membres fondateurs ont aussi été sollicités en raison de leur expertise. L'INA est aujourd'hui en France et en Europe l'un des premiers centres de collecte et de réflexion sur l'image. La présence du CNRS montre la dimension centrale de la recherche au sein du MMT. Enfin, la FAVT, seul membre privé, contribue au projet d'un point de vue financier et fait bénéficier la mission de son réseau national et international.

A. L'équipe opérationnelle

Le GIP est piloté par une petite équipe permanente composée de 7 effectifs dont trois à mi-temps, mis à disposition ou en détachement, et de 3 personnes payées sous forme de prestation. Cette équipe assure au quotidien la gestion administrative et financière du GIP, l'élaboration des expositions, le chantier des collections, la politique des publics et celle du pôle pédagogique, enfin la stratégie de communication.

Le GIP bénéficie également de la coopération bénévole d'un petit groupe d'experts venus d'horizons divers (recherche, culture, enseignement, architecture, art, santé...). Ceux-ci ont notamment œuvré au sein de quatre groupes de travail sur l'histoire du terrorisme, la voix des victimes, les réactions de la société et la mémoire

9.

Cf. l'arrêté du 1^{er} février 2021 :
→ www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043087653
On trouvera l'organigramme du GIP à l'annexe 2, en fin de volume.

des attentats, afin de définir les grandes thématiques de l'exposition permanente, auxquels s'ajoutent des thématiques transversales, architecturales et artistiques. L'équipe comprend également des stagiaires venus de l'Université ou de l'École du Louvre pour des périodes de six mois (3 pour 2021).

B. Les instances

Le GIP est doté de trois instances distinctes : l'assemblée générale de tous les représentants des membres fondateurs, un conseil scientifique et culturel (CSC) et un observatoire d'orientation.

L'assemblée générale (AG) règle les affaires du groupement. Elle délibère notamment sur le programme annuel prévisionnel d'activités et du budget correspondant, les prévisions d'engagement de personnel, le renouvellement de la convention. L'assemblée générale s'est réunie à trois reprises depuis la création du GIP.

Le conseil scientifique et culturel (CSC) est consulté sur les objectifs scientifiques et culturels, le projet muséographique, la programmation culturelle, les actions de préfiguration, avant soumission à l'assemblée générale. Ses avis et recommandations sont communiqués par son président au président de l'assemblée générale, au directeur du groupement et au président de l'observatoire d'orientation. Au sein de ce conseil, deux victimes de terrorisme, Laura Dolci, experte auprès de l'ONU, frappée personnellement par le terrorisme, et Nicolas Hémin, journaliste, ex-otage en Syrie, permettent par leur témoignage, d'ancrer l'expertise dans une réalité vécue. Le CSC s'est réuni à trois reprises sous la présidence de Michel Wieviorka, sociologue, élu par ses membres.

L'observatoire d'orientation est une instance spécifique au GIP, conséquence de la nature particulière de sa mission. Il est consulté sur les perspectives de développement du projet et sur ses grandes orientations. Celles-ci lui sont présentées par le président de l'assemblée générale et le directeur du groupement, qui peuvent être assistés de toute autre personne membre de l'équipe dirigeante du groupement si nécessaire. Les avis et recommandations de l'observatoire sont communiqués par son président au président de l'assemblée générale, au directeur du groupement et au président du conseil scientifique et culturel. Présidé par François Molins, procureur général près la cour de cassation, qui était procureur de la République au tribunal de grande instance de Paris lors des attentats de 2015, cette instance permet de faire participer à la réflexion l'ensemble des associations de victimes du terrorisme, ainsi que des victimes n'appartenant pas à des associations, dans le même état d'esprit que celui du comité mémoriel puis de la première mission de préfiguration. Leur donner la parole permet de construire le futur MMT dans un esprit de confiance mutuelle et de dialogue constant.

Sont présents également des représentants du culte qui apportent une dimension spirituelle et un regard expérimenté sur les questions religieuses, centrales dans l'histoire du terrorisme récent. L'observatoire accueille aussi les responsables des musées-mémoriaux étrangers dont le projet est proche du MMT avec lesquels la mission a établi depuis le début des liens de confiance. Leur expertise est indispensable à la conception de ce lieu de mémoire ouvert sur le monde et appelé à rayonner internationalement. Enfin, la présence du président de l'Association des maires de France (AMF) contribue à la représentation des quelque 400 communes qui ont été frappées par le terrorisme au cours des cinquante dernières années. C'est ainsi que le maire de Trèbes, Éric Menassi, a pu prendre part aux travaux de cette instance.

Réuni à trois reprises depuis sa création, l'observatoire a été sensibilisé au chantier des collections et à la possibilité pour les victimes d'y contribuer par des dons d'objets. Il a également été consulté sur la place des victimes au sein du futur MMT, un point abordé au chapitre suivant, ainsi que sur le présent document.

Le GIP a instauré des passerelles entre le CSC et l'observatoire et permis que d'autres liens plus directs se nouent entre leurs membres, de manière spontanée, que ce soit lors des visites du site de Suresnes, ou de rencontres informelles, comme celle organisée à la Grande mosquée de Paris par le recteur Chems-Eddine Hafiz, membre de l'observatoire, réunissant des membres des deux instances et une partie de l'équipe.

Enfin, plusieurs membres du CSC et de l'observatoire ont coopéré aux projets en cours du MMT. Outre les responsables des institutions partenaires, on peut citer Laura Dolci, membre du CSC, qui a témoigné lors du lancement du projet d'exposition pédagogique, à l'École du Louvre, le 29 septembre 2021; Simon Fieschi, membre de l'observatoire, qui a témoigné dans plusieurs établissements scolaires associés au projet; ou encore Charlotte Piret, journaliste à France Inter, qui a accepté que ses chroniques quotidiennes sur le procès du 13 novembre soient relayées sur le site web du MMT.

C. Le budget

Pour remplir ses missions, le GIP a été doté par décision interministérielle d'un budget de 401 000 € en 2021 et de 428 363 € en 2022, financés par l'ensemble des membres de l'assemblée générale, auquel s'ajoutent 4 ETP mis à disposition du GIP sans remboursement, par certains ministères (Justice, Intérieur, Éducation nationale, Enseignement supérieur, CNRS) notamment les emplois de directrice et de secrétaire général. Le ministère de la Justice met également à disposition du GIP des locaux avec les dépenses afférentes sans contrepartie financière.

Les budgets initiaux 2021 et 2022 du GIP ont été adoptés par l'assemblée générale respectivement les 25 février 2021 et 23 novembre 2021. Plus précisément, le budget initial 2022 du GIP prévoit:

- des dépenses de personnel (46,6% du projet du budget initial) pour un montant de 199 763 € couvrant l'emploi direct d'un collaborateur, des indemnités versées au président du GIP et à l'agent comptable pour rémunération de service, ainsi que le paiement de vacances;
- des dépenses de fonctionnement (53,4% du projet de budget initial hors financement des études préalables) pour un montant de 228 600 € se décomposant ainsi:
 - le premier poste de dépense (65% des dépenses de fonctionnement) concerne les dépenses liées à la préfiguration du musée (prestations d'expertise du musée et du chantier des collections, programmation culturelle, études, stagiaires...): 148 550 €;
 - les dépenses de fonctionnement courant (déplacements et missions, maintenance et hébergement de logiciels, fournitures, équipement, documentation...): 40 050 €;
 - les dépenses liées à la communication et promotion (contenus, conception et hébergement du site internet, charte graphique et droits d'auteur): 30 000 €;
 - les dépenses informatiques (licences informatiques, messagerie, nom de domaine, abonnements, maintenance et sécurité): 10 000 €.

Il a par ailleurs été octroyé en juillet 2021 par décision interministérielle un montant supplémentaire de 300 000 € sur deux années pour assurer le financement des études préalables sur le bâtiment et le site de Suresnes. Ces études préalables sont

assurées par l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers du ministère de la culture (OPPIC) avec lequel le GIP a signé une convention le 17 décembre 2021.

Pour 2023 et les années suivantes jusqu'à l'ouverture, il est primordial de maintenir ce budget ainsi que l'octroi de ressources financières et humaines supplémentaires (hors budget d'investissement), au GIP ou à la structure qui en prendrait la suite. Ces ressources sont indispensables à la bonne marche du projet en vertu des obligations qui s'imposent à la gestion d'un musée : acquisitions, recrutement de personnels qualifiés dans la conservation, la muséographie, la politique des publics, les questions juridiques ou la stratégie numérique, auxquels s'ajoutent des problèmes spécifiques comme la sécurité.

III.

La politique des publics

Le MMT entend contrecarrer l'idée tenace selon laquelle le musée serait une institution hors de la société ou de son temps, avec une image intimidante auprès d'une partie de la population. Tout en accordant une place prééminente aux victimes, le MMT s'adresse à tous les publics et s'inscrit dans la charte des valeurs promues par les musées de nouvelle génération. Il est une maison commune fondée sur l'hospitalité et la confiance, un forum culturel permanent, inclusif et collaboratif, et un service culturel de proximité qui s'adapte aux exigences du quotidien en aménageant ses horaires, ses tarifs, ses prestations et ses programmes.

A. Un lieu pour les victimes

Les victimes, les familles endeuillées et les proches constituent un public privilégié, la raison d'être du projet qui se conçoit d'abord comme un lieu de reconnaissance. Cela se traduit par l'existence d'un mémorial (présenté au chapitre XI). Cela se concrétise aussi par le fait que l'une des trois thématiques de l'exposition de référence (chapitres V et VI) est entièrement dédiée à la question des victimes. Cela signifie surtout, dans un autre registre, une participation active à l'élaboration et à la vie du lieu.

Dès le début de la mission, en février 2019, toutes les associations de victimes qui le souhaitent ainsi que des personnalités ayant été directement touchées par le terrorisme ont été informées puis intégrées au projet.

Cela s'est fait dans un premier temps par des réunions régulières d'information et des rencontres plus informelles qui ont permis de tisser des liens forts, parfois des liens personnels et amicaux entre les victimes et les membres de l'équipe. Dans un second temps, on l'a vu, après la création du GIP, en février 2021, les associations et certaines personnalités sont devenues membres de l'observatoire d'orientation et participent désormais aux activités de la mission.

S'est créé ainsi un climat de confiance qui a permis de prendre en compte les attentes des victimes tout en expliquant le détail de notre projet, nos difficultés et nos espoirs. Nous nous sommes largement inspirés de l'expérience du musée et mémorial de New York, pionnier en la matière. L'expérience norvégienne à Oslo et Utøya s'est avérée également précieuse : la « coalition de confiance » (*coalition of trust*) tissée entre les concepteurs des mémoriaux et l'association des victimes nous a motivés pour créer un même esprit de coopération, même si le contexte français est différent avec l'existence d'une dizaine d'associations et un projet couvrant cinquante ans d'histoire.

Dans cet esprit, le MMT a mené en mai-juin 2021, une consultation auprès des membres de l'observatoire d'orientation et notamment des associations, dont nous avons retenu ici quelques-unes des propositions.¹⁰

1. L'accueil

Les victimes et leurs proches doivent pouvoir se sentir chez elles au MMT. Cet accueil particulier pourrait prendre plusieurs formes. Une partie du site, probablement un des pavillons, serait dédié aux activités des diverses associations pour des réunions ou des échanges. Elles bénéficieraient également des ressources du site (salles de réunion, amphithéâtre) en cas d'événement particulier (colloque, conférence, etc.).

10.

Elles apparaissent ici sous forme de « citations » en italiques.

«*La visite du musée doit être pour les victimes une expérience positive et enrichissante même si elle est douloureuse*». C'est un point auquel le MMT accorde une grande attention. Des visites particulières seront organisées, si besoin en dehors des heures d'ouverture, avec un accompagnement pour celles et ceux qui le souhaitent, y compris pour des victimes venues de l'étranger. Il est prévu en ce sens d'anticiper les effets de la visite en prenant en compte une dimension de «soin», au sens large et non médical du terme, «d'aide au mieux-être», par l'organisation de groupes de parole ou d'ateliers d'art-thérapie en prolongement ou en dehors des visites. Si la reconstruction auprès d'un traumatisme relève d'un cheminement intime et personnel, le MMT doit pouvoir offrir un lieu de parole permettant un partage d'expérience, une pratique qui a fait ses preuves dans de nombreux musées et mémoriaux de victimes.

2. Le témoignage

«*Une place importante est à donner au témoignage afin de lutter contre l'oubli et la déshumanisation des victimes infligée par les terroristes car le musée n'a pas seulement pour objet de faire un récit historique*». Le témoignage, qui sera présent aussi bien dans les expositions que dans la programmation, est un moyen privilégié pour les victimes de participer à la vie du musée. Il constitue un puissant instrument de sensibilisation car il réintroduit la singularité des expériences individuelles. Il crée un lien d'empathie avec le visiteur en apportant une dimension humaine face à la complexité des analyses sociologiques et historiques, ou encore l'anonymat des bilans collectifs.

Les motivations de celles et ceux qui souhaitent témoigner sont souvent très variées, un élément dont le MMT tiendra compte. Ce peut être évoquer une expérience singulière, porter la parole des disparus, lutter contre les théories conspirationnistes ou encore lutter contre l'oubli – un événement terroriste chassant l'autre. Ce dernier point est un aspect important de la mémorialisation du terrorisme : «*les gens n'ont pas le même regard un, cinq, ou vingt ans après l'attentat dont ils sont victimes, il est essentiel de ne jamais arrêter le dialogue et les consultations*». En liaison avec les programmes de recherche qui sont précisément centrés sur cet aspect (voir chapitre VIII), le MMT entend patrimonialiser les témoignages par la constitution d'archives orales.

3. La participation

«*Le musée-mémorial pourrait offrir aux associations des moyens inédits pour se rencontrer et se fédérer derrière de grands objectifs et porter projets et actions à l'étranger*». La plupart des associations de victimes organisent des rencontres en rapport avec les difficultés juridiques, administratives ou psychologiques auxquelles leurs membres sont confrontés. Elles interviennent en milieu scolaire ou en milieu carcéral. Elles organisent aussi des événements culturels ou artistiques. Le MMT peut non seulement aider et encourager ce type d'initiatives mais inciter à une meilleure coopération entre elles. Les associations pourront ainsi organiser, en lien avec le musée, des tables rondes, colloques ou rencontres entre témoins et personnalités du monde culturel et scientifique.

Les victimes peuvent également jouer un rôle particulier dans le cadre de certaines visites, en apportant un témoignage *in situ*, une pratique courante dans les musées-mémoriaux, par exemple celui d'Oklahoma City ou du Tribute Museum de New York. «*Cela peut rendre la visite plus intéressante et permettre aux victimes de transmettre, de sensibiliser, de participer à la mémoire collective*». De même, leur rôle n'est plus à démontrer auprès des publics scolaires, un aspect central développé *infra*.

4. Résilience et reconstruction

La consultation menée auprès des associations a donné lieu à un débat sur le fait de considérer le MMT comme un lieu de résilience et de reconstruction. Les positions se sont avérées contrastées, le terme de résilience suscitant des réserves : certains le rejettent car devenu un mot-valise abondamment utilisé, d'autres lui préfèrent le terme de « résistance », d'autres encore l'acceptent mais à la condition d'y voir une forme de partage et non une aptitude personnelle du sujet. Si la question est cruciale du point de vue des intéressés, elle reste ouverte pour le MMT car seul le temps permettra d'y répondre. Les expériences menées depuis le début de la mission montrent toutefois que la participation active des victimes au projet a sans doute eu des effets positifs.

5. Une attention particulière aux enfants et adolescents

Le MMT souhaite perpétuer la tradition de bienveillance et d'attention envers les enfants qui était la raison d'être de l'ancienne École de plein air de Suresnes, son site d'implantation.

Il entend ainsi porter un regard particulier sur les enfants et les adolescents victimes du terrorisme au sens le plus large du terme. On pense ici aux victimes ciblées de l'école juive d'Ozar Hatorah, à Toulouse, aux jeunes de l'île d'Utøya en Norvège, aux victimes atteintes aux côtés de leurs parents ou de leurs amis, notamment à Nice, aux jeunes victimes françaises à l'étranger, à Loyada (1976) ou au Caire (2009), ou encore à la prise d'otages par des terroristes tchéchènes, dans une école de Beslan, en Ossétie du Nord, suivie d'une attaque par les forces de police russes, au lourd bilan de 338 morts dont 155 enfants. (2004) En outre, de nombreux enfants sont devenus orphelins à la suite d'attentats en ayant perdu un parent, parfois les deux, ou ont été touchés si leurs parents ont été blessés. L'impact du terrorisme est donc considérable sur les plus jeunes.

Le souvenir de ces enfants et adolescents sera bien entendu présent au mémorial. Il le sera également au sein du parcours de l'exposition de référence, par l'entremise de témoignages. On peut citer ici entre autres l'engagement du fils de Laura Dolci, Mattia-Selim, membre du conseil scientifique, nourrisson au moment où son père a perdu la vie en août 2003, lors d'un attentat à Bagdad, qui aux côtés de sa mère, témoigne régulièrement de son expérience.¹¹

Ces victimes, qui seront alors adultes, seront conviés aux cérémonies organisées sur le site. On peut imaginer par ailleurs, pour les plus jeunes, la possibilité d'un accueil spécifique, en liaison avec les activités pédagogiques du MMT. Cette perspective s'inscrit d'ailleurs dans les recommandations de la Commission européenne.¹²

À cet égard, de nombreuses études ont été menées ces dernières années sur la prise en charge des enfants et adolescents sur le plan psychiatrique et psychologique. Depuis quelques années, les travaux de recherche dans ce domaine connaissent un essor manifeste. Ceux conduits par le professeur Florence Askenazy, à l'Université Côte d'Azur, sur les victimes de l'attentat de Nice, le 14 juillet 2016, sont particulièrement connus, car ils permettent de suivre dans la durée le développement des jeunes enfants et adolescents impactés par le drame au moment où il est survenu, en incluant aussi les enfants qui sont nés après l'attentat et que leurs mères attendaient au moment de l'attaque meurtrière.¹³ Cette étude s'inscrit aussi dans la lignée du Programme 13-Novembre.

La recherche s'est étendue à l'impact provoqué par les attentats sur des élèves qui doivent retourner à l'école après une attaque meurtrière. En Norvège, grâce à une étude longitudinale, le fonctionnement de l'école et la santé des élèves de retour dans leur établissement ont été analysés de manière systématique et les enseignements tirés de ces recherches sont particulièrement utiles sur la nécessité d'apporter à des jeunes touchés par un acte terroriste un soutien pérenne de la part de leurs

11.

Voir par exemple son intervention lors du World Humanitarian Day, à l'ONU, à Genève, le 18 août 2016 : www.youtube.com/watch?v=MccZ5B0IZ8M

12.

Centre d'expertise de l'UE pour les victimes du terrorisme, *Manuel de l'Union Européenne relatif aux victimes du terrorisme*, Commission Européenne, janvier 2021, voir pp. 32 ssq sur la question des enfants.

13.

Florence Askenazy, Morgane Gindt, Lucie Chauvelin, Michèle Battista, Fabian Guenolé et Susanne Thümmler, « Early Phase Psychiatric Response for Children and Adolescents After Mass Trauma : Lessons Learned From the Truck-Ramming Attack in Nice on July 14th, 2016 », *Frontiers in Psychiatry*, 2019, vol. 10, p. 65. www.frontiersin.org/articles/10.3389/fpsy.2019.00065/full

enseignants et du personnel médical de l'établissement.¹⁴ Cette dimension, qui a valeur de prévention en se basant sur les expériences du passé, sera intégrée dans les programmes que le MMT développera avec le monde scolaire.

B. À la rencontre de tous les publics

La mission de préfiguration a lancé une réflexion sur la politique des publics, c'est-à-dire l'ensemble des actions mises en œuvre pour connaître, sensibiliser et accompagner ses publics réels ou potentiels. Celle-ci vise à la construction progressive et à la fidélisation de son audience ainsi qu'à la conception et la production des dispositifs de médiation. Elle accompagne la montée en puissance du projet, de la préfiguration à l'exploitation.¹⁵

1. Connaissance des publics et horizon d'attentes

Pour estimer le degré d'adhésion des publics à venir, le MMT se dotera d'une cellule d'études, avec trois objectifs principaux : estimer les flux de visiteurs, connaître la morphologie des publics potentiels et analyser leurs attentes.

Données de base chiffrées

Selon l'Eurobaromètre 2017 sur le patrimoine culturel, 50 % des Européens se sont rendus au musée ou dans une exposition au moins une fois dans l'année (+13 % depuis 2013).¹⁶ Ce taux diffère cependant selon les pays : 27 % au Portugal, 49 % en France ou 80 % en Suède. Dans certains établissements, l'affluence est telle que l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) pointe du doigt les risques d'un « *overtourism* » : en 2018, une soixantaine de musées dans le monde ont dépassé les millions d'entrée.

Pour l'année 2019, la fréquentation totale des musées, galeries et expositions sur le territoire français a été estimée à plus de 75 millions de visites.¹⁷

Sur les quatre dernières années précédant la pandémie, la fréquentation de l'ensemble des seuls 1200 Musées de France s'est régulièrement accrue passant de 60,2 millions en 2016 à 67,5 millions d'entrées en 2019 (+12 %). Cette augmentation est un peu plus élevée en Ile de France (de 33,2 à 38,7 millions d'entrées, +17 %), soutenue par une forte fréquentation des musées la capitale (de 24,8 à 28,7 millions d'entrées, +16 %) qui ont connu un pic en 2018 (29,4 millions d'entrées).

Pour un tiers, ce sont des touristes étrangers et pour 7,5 % des scolaires. Près de neuf visites sur dix se déroulent en compagnie d'une autre personne dont le tiers avec des enfants. Les trois quarts des visiteurs utilisent internet, que ce soit pour des informations pratiques, télécharger des contenus ou communiquer sur les réseaux sociaux numériques. Plus largement, la transformation de la pratique de visite, son contexte et ses modalités, montrent un rapport renouvelé à l'offre muséale : effets d'aubaine de la gratuité pour toutes les classes d'âge (les moins de 18 ans et les 18-25 ans représentent désormais 14 millions d'entrées), généralisation de la visite familiale dans toutes les couches sociales et développement d'un tourisme populaire, notamment parmi les aînés.

En revanche, la courbe de fréquentation des musées des Hauts-de-Seine qui intéresse plus particulièrement le MMT est plus singulière : elle décline fortement entre 2016 et 2018 (d'environ 351 000 entrées à près de 310 000, soit -12 %) puis elle amorce une remontée spectaculaire en 2019 où elle retrouve son niveau de 2016 avec près de 341 000 entrées (+10 % entre 2018 et 2019) son niveau de 2016.

14.

Lise Eilin Stene, Jon-Håkon Schultz, Grete Dyb, « Returning to school after a terror attack: a longitudinal study of school functioning and health in terror-exposed youth », *European Child & Adolescent Psychiatry* (2019) 28: 319–328. → [www.doi.org/10.1007/s00787-018-1196-y](https://doi.org/10.1007/s00787-018-1196-y) Lise Eilin Stene est membre du Conseil scientifique et culturel du MMT.

15.

Cette partie s'inspire de : Jacqueline Eidelman (dir.), *Inventer des musées pour demain. Rapport de la Mission Musées du XXI^e siècle*, La Documentation française, 2017.



16.

« Eurobaromètre spécial sur les Européens et le patrimoine culturel », Commission européenne, 2017 → www.europa.eu/cultural-heritage/toolkits/special-eurobarometer-europeans-and-cultural-heritage_fr

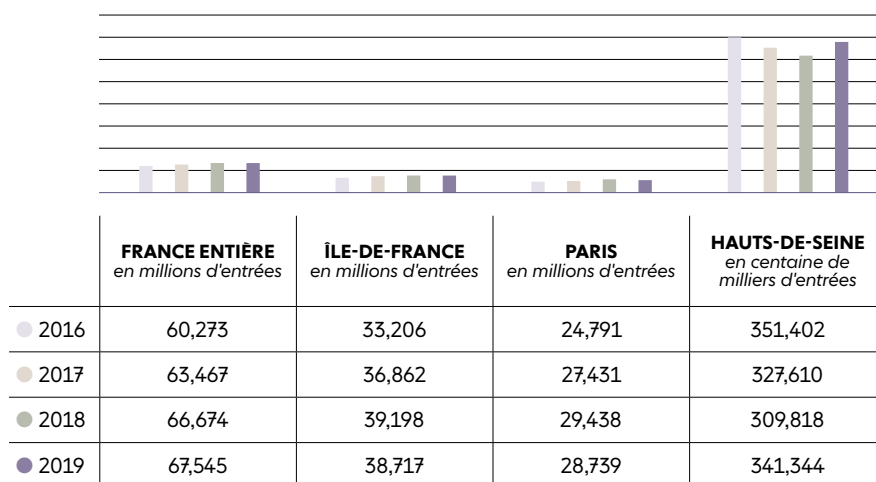
17.

Ce chiffre approximatif recouvre la fréquentation globale des Musées de France (dont les musées nationaux), les galeries d'expositions du Grand-Palais, les fondations, les centres de culture scientifique technique et industrielle, et les autres musées associatifs et privés). Ces statistiques sont issues de *Patrimostat 2019* et 2020, édité par le ministère de la Culture.



Fréquentation des Musées de France (2016-2019)

France entière, Île de France, Paris et Hauts-de-Seine

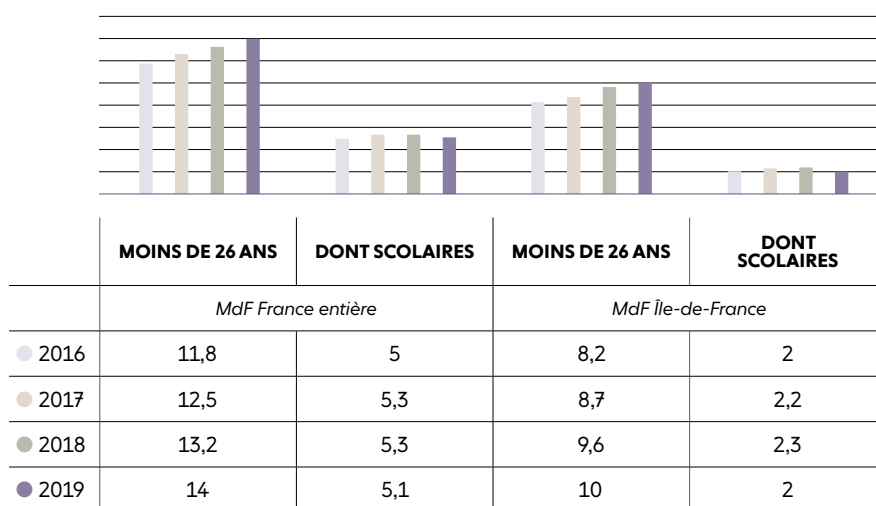


(Source : Patrimostat 2017, 2018, 2019 et 2020, données consolidées, ministère de la Culture)

Sur cette même période la fréquentation des moins de 26 ans est en progression, grâce à une politique tarifaire dédiée et une offre de médiation adaptée aux différentes étapes de la jeunesse, qu'il s'agisse des contextes de visite ou des compétences. La fréquentation des scolaires est plus stable et représente en moyenne 5 millions d'entrées à l'échelle nationale et 2 millions à l'échelle de l'Île-de-France où la part des scolaires représente entre 20 et 25 % de la fréquentation des moins de 26 ans.

Fréquentation des moins de 26 ans dans les Musées de France (2016-2019)

France entière et Île de France (en millions d'entrées)



(Source : Patrimostat 2017, 2018, 2019 et 2020, données consolidées, ministère de la Culture)

Enfin, pour la même année 2019, la fréquentation des musées et des collections publiques d' « histoire » ou de « société et civilisations » s'élève à 18,5 millions d'entrées, soit une augmentation par rapport à 2018 de 3% pour la thématique « histoire » et de 2% pour celle de « société et civilisations ». En Île-de-France, ce sont 6,4 millions d'entrées (soit 16,5%) qu'il faut mettre au crédit de la catégorie synthétique « histoire, société et civilisations ». Le MMT s'inscrit dans cette catégorie et il envisage sa politique des publics dans ce contexte plutôt favorable.

Un programme d'études à différentes échelles

Pour évaluer les flux de visiteurs à venir, une première étape consiste à rassembler des données relatives à la notoriété du projet, l'attractivité du site et la fréquentation projetée de l'établissement une fois ouvert – une pré-étude a été déjà réalisée avec le Credoc, en juin 2020. Les données collectées permettront d'envisager une hypothèse de fréquentation pour l'année d'ouverture et les années suivantes. Des études de benchmarking seront menées auprès des autres musées ou mémoriaux du terrorisme dans le monde. Aux étapes postérieures de l'ouverture de l'établissement, deux sources de données complémentaires seront exploitées : celles de la billetterie et celles de la fréquentation du site internet et des comptes de réseaux sociaux.

La morphologie des publics potentiels sera abordée par sondages à différentes échelles : locale, avec l'acceptabilité d'un musée consacré au terrorisme ; régionale, avec la place du MMT au sein de l'offre muséale et patrimoniale du Grand-Paris ; et nationale, avec notamment, la résonance du projet dans les villes victimes du terrorisme. Elles permettront d'esquisser des scénarios de fréquentation et une typologie des visiteurs potentiels. Elles se dérouleront en ligne ou en face à face lors des événements de préfiguration (expositions itinérantes ou conférences-débats). De manière régulière, une fois l'établissement ouvert, une enquête auprès des publics sera conduite sur le modèle de l'enquête « À l'écoute des visiteurs » mise en place depuis 2011 par la direction générale des patrimoines et de l'architecture (DGPA), le MMT ayant vocation à rejoindre ce baromètre national.

Enfin, sur un plan qualitatif, le MMT mènera des enquêtes itinérantes de test et de réception pour connaître l'horizon d'attente des publics en matière de contenu et de médiation. Cela sera fait au fur et à mesure que l'offre muséale se précisera lors des événements de préfiguration. Ces enquêtes utiliseront les méthodologies classiques (entretiens compréhensifs, focus groups) ainsi qu'un « muséo-labo » (sur le modèle, par exemple, du musée des Ducs de Lorraine) pour l'étude et la mise au point de dispositifs de médiation. Cela permettra de tester les conditions de faisabilité et de pertinence d'un futur comité permanent de visiteurs, sur le modèle d'expériences menées par Universcience ou le Mucem.

2. Stratégie de la médiation muséale

Le MMT s'adresse à toutes les catégories de visiteurs et entend s'adapter à toutes les formes de visite. L'équipe de médiateurs concevra des parcours individualisés et développera différents formats d'accompagnement à la visite et à l'interprétation des expositions. Les points saillants de sa stratégie de médiation sont une relation durable avec ses publics ; la mobilité et l'accessibilité universelle ; une médiation de type « phygital » ; enfin, l'application des principes d'un musée inclusif et collaboratif.

Une relation durable avec ses publics

Les défis que les musées contemporains ont à relever sont multiples. Ils doivent défendre l'idée que la visite physique dans un lieu singulier est une expérience irréductible tout en proposant la possibilité d'une découverte virtuelle.

Ils doivent satisfaire et fidéliser les visiteurs accomplis en même temps qu'aller au-devant des « non-publics » et susciter leur curiosité. Ils doivent considérer les publics juvéniles, étrangers ou de proximité, des publics scolaires aussi bien qu'atypiques et vulnérables.

Le MMT entend relever ces défis. Il adaptera ses horaires d'ouverture au rythme de la vie courante et organisera un accueil et des prestations individualisés, notamment par des aides à la visite multi-supports ou des parcours particuliers pour les victimes.

L'accès à son parc et à son exposition permanente seront gratuits. La grille tarifaire des autres prestations obéira aux règles de plein tarif, réductions et gratuité en vigueur dans les musées nationaux. L'évolution des tarifs sera maîtrisée. Le MMT proposera des formules d'abonnement pour attirer un public de proximité. Les aides à la visite (applications, audio-guides) seront gratuits ou d'un coût modique. Le tarif des différentes formules de visites guidées sera fixé en accord avec la Réunion des musées nationaux Grand Palais (RMN-GP) et les fédérations de guides-conférenciers. Cette politique s'accompagnera de dispositifs à l'intention des familles ou de programmations spécifiques et soirées culturelles pour les 18-25 ans. L'objectif est que le coût d'accès ne soit en rien dissuasif et que les conditions de visite soient satisfaisantes. Le MMT souhaite également intégrer la liste des offres du pass Culture.

Il s'ouvrira largement à la vie de la cité en général notamment en mutualisant ses espaces, en se présentant comme une plateforme de potentialités, en devenant un lieu hybride avec un fab lab et un living lab – ces espaces numériques de partage, les premiers pour les plus jeunes, les seconds pour les étudiants et chercheurs.

Mobilité et accessibilité universelle

Le MMT souhaite œuvrer pour une accessibilité universelle, avec une approche tamisée et compréhensive des différentes catégories de visiteurs afin de proposer une expérience s'adressant à tous, des plus novices ou plus rétifs aux plus exigeants. Entre ses murs ou hors les murs, il cherchera à créer les conditions d'une première rencontre réussie suivie d'un désir de prolonger l'expérience.

Entre ses murs, le MMT offrira un dispositif de médiation ajusté à toutes les couches économiques et sociales. Il envisage en ce sens une coopération avec les quelque 9 000 comités d'entreprises signataires de la convention-cadre « Culture & Monde du travail ». Outre les victimes et les publics scolaires, il s'adresse à d'autres catégories particulières en liaison avec le secteur pénitentiaire ou les acteurs du travail social. Cela concerne notamment les personnes vulnérables ou en situation de handicap (moteur, auditif, visuel, psychique), un objectif d'autant plus réalisable que l'architecture de l'ancienne École de plein air de Suresnes, qui abrite aujourd'hui l'Institut national supérieur formation et recherche – handicap et enseignements adaptés (INSHEA), a déjà été partiellement aménagé dans cette optique. Le MMT intégrera enfin le dispositif « Vivre ensemble » initié par le ministère de la Culture et se conformera à sa charte.

La conception d'une signalétique d'orientation ergonomique, de textes visibles (cartels, textes affichés), lisibles et traduits, de nouveaux équipements pour les visites guidées, d'audioguides et d'applications en plusieurs langues et s'adressant aux adultes comme aux enfants fera l'objet d'un soin particulier.

Si le MMT mobilise un panel, désormais assez classique, d'aides à la visite et à l'interprétation, un accent particulier sera mis sur plusieurs dispositifs qui entrent en résonance avec son propos : la médiation humaine par le témoignage ; les textes (cartels, textes affichés, textes numérisés) à plusieurs voix et niveaux de lecture ; la médiation sonore des objets (« bulles sonores », « confidentes ») ; les dispositifs interactifs avec ou sans contact ; le mix des images.

Le confort du visiteur, qu'il s'agisse de la prise en considération de sa fatigue physique ou de ses chocs émotionnels, sera une priorité : seront aménagés régulièrement tout au long des parcours d'exposition, des espaces de pause pour les adultes et des ateliers d'expression pour les enfants.

Hors de ses murs, le MMT se donnera les moyens de dépayser ses collections, ses expositions, ses programmes d'accompagnement et de pratique artistique et culturelle pour témoigner de son aptitude à construire une relation de voisinage par l'entremise de structures nomades ou dans des lieux de vie et de travail (mairies, entreprises, etc.).

Le « phygital » au service d'un sujet sensible

Les médiations numériques ont pour vocation de déclencher un projet de visite (via le site internet et les visites virtuelles), enrichir l'expérience sur place (applications sur tablette ou smartphone, interfaces tactiles) et la prolonger (podcasts et événements en ligne). Les applications offrent tout à la fois des parcours individualisés et une réponse aux visites partagées. Les interfaces tactiles enrichissent les contenus tout comme elles renouvellent le format des médiations écrites et présentiellles. Des événements en ligne comme la MuseumWeek ou des collections de vidéos pour YouTube dynamisent l'image de l'institution et suggèrent des parcours de visite inédits. Le MMT utilisera ces dispositifs de médiation numérique devenus communs à de nombreux musées.¹⁸

La médiation humaine reste cependant essentielle : médiation postée, visite-guidée, ateliers, conférences, sans oublier les victimes qui souhaitent apporter leur concours à la transmission *in situ*. L'approche sensible d'une mémoire vive et douloureuse impose en effet une attention particulière quant au ton et aux postures à adopter face aux visiteurs. La gestion des émotions et des réactions demande une vigilance constante pour anticiper et éviter les situations d'inconfort, d'inquiétude et de détresse.¹⁹ Ces questions feront d'ailleurs partie de la charte éthique du MMT dont les premiers éléments sont présentés au chapitre V.

En ce sens, le MMT s'inscrit dans une tendance de l'offre muséale apparue il y a une quinzaine d'années et qui privilégie une médiation « phygital » (contraction de « physique » et « digitale ») pour signifier l'agrégation des médiations humaines et numériques. La pertinence de cette approche a pu être notamment observée lors de la crise sanitaire durant laquelle les musées ont dû alterner périodes de fermeture et d'ouverture, donc de présence et d'absence physique des publics : « dès les premiers jours du confinement, les musées n'ont pas manqué d'inventivité pour assurer leur visibilité sur le web. Tout [a été fait] pour garder le contact avec des publics qui ne peuvent plus visiter les établissements : contenus pédagogiques et humoristiques, décryptages d'œuvres, défis et autres quiz ». ²⁰ Une fois les musées ouverts, ces dispositifs ont perduré. Ces formes de médiation que mettra en place le MMT pourront s'intégrer à l'offre plus générale des aides à la visite (voir aussi le chapitre IX sur la stratégie numérique).

Un musée inclusif et coopératif

Le musée du XXI^e siècle s'est transformé progressivement en un lieu de partage, de conversation et de débat. Dans cette évolution, est apparu un nouveau paradigme : la post-médiation. Par la pluralité des intervenants et la démultiplication de la prise de parole, le musée est devenu une base de données collective. Le MMT s'inscrit dans cette évolution que cristallisent plusieurs réalisations récentes telles que l'exposition « VIH-SIDA/l'épidémie n'est pas terminée » du Mucem, la co-conception de l'audio-guide au Mac-Val ou le programme de Villeurbanne-capitale européenne de la culture en 2022.²¹ Plutôt que de demander à ses publics de s'adapter à l'offre, le MMT lui proposera de participer à l'élaboration de la médiation et des contenus.

Avant ouverture, une consultation sera organisée à destination du public local autour de variantes du projet architectural et muséographique à la manière d'un « muséo-labo ». Après ouverture, les futurs usagers du MMT pourront rejoindre le « club des visiteurs » (un concept emprunté au musée des Beaux-Arts de Rouen) où le MMT organisera différentes consultations. Une société des Amis du MMT sera constituée, afin d'aider le MMT à mettre en place les campagnes de collectes d'objets, leur indexation et leur documentation.

L'exposition des collégiens et des lycéens « Faire face au terrorisme » présentée *infra* est une première illustration de cette philosophie : co-construite par les élèves et les enseignants de huit établissements d'Île-de-France, elle sera réalisée dans un format d'abord numérique téléchargeable, puis sous une forme itinérante. Expositions collaboratives, muséo-labos, clubs des visiteurs, Société d'amis, mais également une participation aux performances du réseau Muséomix, seront être autant d'instances qui intégreront la parole des publics au discours de l'institution.

18.

Cf. le dispositif développé par Ask Mona Studio utilisé par plus d'une soixantaine d'équipements culturels, ou encore, sur les podcasts, le dossier du Clic France :
 → www.club-innovation-culture.fr/tour-de-france-podcasts-natifs-musees-lieux-de-sciences et en particulier le podcast natif du mémorial pour l'abolition de l'esclavage à Nantes :
 → www.memorial.nantes.fr/2021/10/12/podcast-les-memoires-vives

19.

Cf. en particulier « Exposer les sujets sensibles », *Lettre de l'Ocim*, 183, mai-juin 2019 ainsi que la bibliographie commentée :
 → www.ocim.fr/wp-content/uploads/2017/10/BIBLIO_m%C3%A9diation-humaine-et-sujet-sensible_vNum.pdf



L'Office de coopération et d'information muséales (Ocim) est un service de l'Université de Bourgogne.

20.

→ www.digital-society-forum.orange.com/fr/les-actus/1308-le-confinement-a-mis-a-lhonneur-les-metiers-du-numerique-dans-les-musees

21.

L'actualité de cette démarche est à consulter sur le site du Clic France :
 → www.club-innovation-culture.fr/categorie/actu

C. Publics scolaires et pôle pédagogique

La dimension pédagogique est centrale au MMT comme elle l'est dans toutes les institutions similaires. En règle générale, l'accueil des publics scolaires a connu depuis plusieurs années une dynamique croissante (à l'exception de l'année 2020 avec la fermeture des musées pendant de longs mois pour cause de pandémie). Elle est le signe d'une collaboration toujours plus étroite entre le monde de la culture et le monde éducatif. Les enseignants viennent chercher dans les musées des ressources essentielles pour compléter leurs cours, enrichir les contenus pédagogiques par des médiations originales et novatrices, et construire des partenariats durables. Cette coopération contribue à l'ouverture d'esprit des élèves et à la formation d'un jugement libre et critique.

1. Les enjeux

Comprendre le terrorisme, ses causes et ses effets

La programmation et l'offre d'ateliers ou d'activités du MMT sont centrées sur la compréhension du terrorisme et sur les sujets qui lui sont liés.

Outil de savoir, d'éducation et de formation, œuvrant à son niveau contre l'intolérance, contre la haine et contre la radicalisation, son service pédagogique en constitue un pilier.

Les professeurs qui visiteront l'exposition de référence avec des collégiens ou des lycéens, en particulier dans le cadre du cours d'histoire ou d'enseignement moral et civique, y trouveront des contenus scientifiques pour approfondir ce qui aura été vu en classe et se verront proposer des activités complémentaires pour travailler les notions les plus complexes.

Les actions pédagogiques sont conçues pour conduire les publics scolaires à réfléchir et à appréhender des événements plus ou moins récents et leur permettre une prise de distance qui aille au-delà des réactions immédiates (comme les cérémonies rituelles d'hommage aux victimes). Appuyées sur le projet scientifique, les médiations pédagogiques ont pour objectif de s'interroger sur les réactions de la société, de l'effet de sidération initial aux comportements différenciés pour y faire face, en y incluant, le cas échéant, l'expérience des collégiens et lycéens eux-mêmes. La visite et les ateliers pédagogiques permettront ainsi de décrypter les effets de terreur suscités par les attentats afin de les désamorcer et de comprendre les débats parfois très vifs qu'ils suscitent dans les sociétés démocratiques.

Ces activités s'appuient sur une approche interdisciplinaire au plus près des programmes de l'enseignement moral et civique, d'histoire-géographie, de français, de sciences économiques et sociales ou encore des options de spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ou humanités, littérature et philosophie au lycée, où l'on étudie sous différents aspects ces questions liées à la violence terroriste. Elles visent à transmettre des connaissances autant qu'à consolider les valeurs de citoyenneté.

Sensibiliser à la mémoire des attentats : de la transmission à l'engagement

Le rôle du MMT est de permettre aux élèves un retour critique sur des notions du sens commun à la dimension polysémique, à commencer par celle de terrorisme, ou même de termes aussi banals qu'histoire ou mémoire dans le contexte qui est le sien.

L'exposition de référence évoque par exemple aussi bien l'histoire de toutes les formes de terrorisme sur plusieurs décennies que les formes évolutives de mémorialisation. Les supports pédagogiques seront conçus pour aborder ces questions en évitant les écueils habituels, à savoir se focaliser uniquement sur les périodes les plus récentes, créer des hiérarchies entre événements ou entretenir inconsciemment des formes de concurrence mémorielle.

La transmission de cette mémoire passe par l'écoute de témoins : victimes, familles endeuillées, proches, primo-intervenants. Leur parole est une première étape pour traiter du terrorisme.

C'est aussi une manière d'impliquer les publics scolaires et d'en faire des acteurs du MMT. Le témoignage et l'échange intergénérationnel permettent, on le sait, de comprendre la portée de ce à quoi il faut sensibiliser les publics scolaires – ici la violence terroriste et la manière d'y résister – et son impact plus intime sur les individus. Ils offrent la possibilité de saisir la relation entre le « je » d'une expérience individuelle et le « nous » d'une expérience collective, et de saisir ainsi les mécanismes d'individualisation et de socialisation de la mémoire, question de portée plus générale.

Le MMT donnera la possibilité d'associer les scolaires aux différentes commémorations qui auront lieu sur le site, notamment celles du 11 mars. On peut également envisager des voyages mémoriels ou des échanges avec des classes situées dans d'autres lieux touchés par le terrorisme en France ou à l'étranger, et s'inspirer du Mémorial de la Shoah en créant un titre d' « ambassadeur de la mémoire » qui serait attribué à des élèves chargés de maintenir un lien entre le MMT et leur établissement.

2. L'action pédagogique du MMT

Moyens d'action et de formation pour les enseignants

À la suite des attentats de janvier et novembre 2015 et surtout après l'assassinat de Samuel Paty, en octobre 2020, une partie du monde enseignant s'est sentie désorientée ou démunie, et l'est encore aujourd'hui. De nombreuses initiatives ont cependant vu le jour assez vite, comme la création d'un prix « Samuel Paty » par l'Association des professeurs d'histoire et de géographie (APHG). Des formations à l'échelle nationale ont été mises en place, en particulier dans le cadre du plan de formation des personnels à la laïcité et aux valeurs de la République selon les préconisations du rapport Obin remis au ministre de l'Éducation nationale le 18 mai 2021.²² En s'appuyant sur ses collections et ses supports de médiation, le MMT se propose d'être un lieu de réflexion sur ces sujets, en offrant des modules et des dispositifs *ad hoc* sur des questions qui dépassent très largement la question du terrorisme, comme la laïcité ou la place des religions dans le monde contemporain. Il est prévu qu'il s'insère dans des dispositifs comme le Plan national de formation (PNF) ou le Plan académique de formation (PAF), en organisant des journées de formation, des séminaires ou des colloques avec les spécialistes de ces sujets.

Le MMT envisage aussi des formations par niveau de scolarité qui permettent de cibler au plus près les attentes des enseignants en fonction de ce qui se passe sur le terrain, que ce soit pour le premier degré, sachant qu'en CM2, il est très difficile d'aborder ces questions face à un jeune public à qui l'on peut parler de ces événements mais avec des moyens adaptés, que ce soit pour les classes du second degré selon les thématiques abordées par les programmes scolaires et les projets des professeurs avec leurs élèves.

Parce que l'utilisation des médias est l'une des armes du terrorisme contemporain, le MMT entend soutenir les principaux acteurs de l'éducation aux médias et à l'information que sont les enseignants, en lien avec le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI). Outre une participation aux plans de

22.

Pour mettre en œuvre ce plan de formation, 1 000 formateurs issus de toutes les académies et de tous les départements vont ainsi bénéficier d'une formation renforcée et intensive, qui a démarré le 19 octobre 2021 au CNAM. Cette formation fera l'objet d'une reconnaissance sous forme d'un certificat de spécialisation délivré par le CNAM, partenaire dans sa mise en œuvre. Ce réseau de formateurs est composé de professeurs, CPE, formateurs, personnels de direction, inspecteurs, personnels administratifs, sociaux et de santé ou encore psychologues de l'éducation nationale. Ils organiseront par la suite des formations dans chaque école, collège ou lycée, à destination de tous les personnels, quel que soit leur statut.

formation, il concevra et produira des outils et des contenus pour lutter contre les usages et mésusages de sources d'informations multiples, mettre en garde contre les *fake news*, les manipulations historiques ou les affirmations pseudo-scientifiques qui peuvent se diffuser dans le milieu familial ou sur les réseaux sociaux. Directement ou indirectement, il souhaite ainsi contribuer à la formation de l'esprit critique et à la sensibilisation des plus jeunes au monde contemporain, à ses potentialités mais aussi à ses dangers.

Associer les élèves : l'exposition « Faire face au terrorisme »

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, un premier dispositif innovant à destination des publics scolaires a été mis en place sous la forme d'une exposition numérique pour la première année, et itinérante en trois dimensions pour les années suivantes. Elle s'intitule « Faire face au terrorisme : l'exposition des collégiens et des lycéens » et elle est co-construite avec les publics scolaires et les étudiants de l'École du Louvre à Paris.

S'inspirant d'un modèle déjà existant au Mucem, l'exposition collaborative du MMT a d'abord été pensée avec des professeurs de quatre établissements du second degré de l'académie de Paris. Elle a été élargie à deux établissements de l'académie de Versailles une fois choisi le site de Suresnes, puis à deux autres établissements de l'académie de Créteil. Pour cette première expérimentation, les trois académies franciliennes sont donc représentées avec huit établissements (six lycées et deux collèges) et quatorze classes (de la 4^e à la Terminale, voies générale et professionnelle). Il s'agit des collèges Flaubert (Paris 13^e) et Olympe de Gouges (Noisy-le-Sec, 93) et des Lycées Jules-Ferry (Paris 9^e), Sainte-Élisabeth (Paris 15^e), La Fontaine (Paris 16^e), Lucie-Aubrac (Courbevoie, 92), Louis de Broglie (Marly-le-Roi, 78) et Flora Tristan (Montreuil, 77). Les élèves sont les acteurs principaux de la démarche et sont encadrés par des enseignants de différentes disciplines (lettres, philosophie, cinéma, arts, histoire, spécialités humanités, histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, mode, numérique). Leurs travaux s'inscrivent dans le cadre des nouveaux programmes de l'Éducation nationale et croisent les quatre parcours éducatifs (Avenir, Santé, Citoyen et Éducation Artistique et Culturelle).

Le projet de cette exposition évolutive centrée sur le terrorisme et sur les moyens d'y faire face au sens large permet ainsi de développer une coopération inédite avec un ensemble d'acteurs de l'enseignement secondaire (inspecteurs, enseignants et élèves). Son contenu est élaboré par les questions des élèves et elle sera menée avec les équipes du MMT, des visites d'établissements culturels, un travail documentaire et créatif en ateliers sous la conduite des enseignants, en lien avec les programmes scolaires.

C'est ensuite l'agencement des différents projets développés dans les huit collèges et lycées qui constitueront, selon un fil rouge décidé collectivement, l'exposition co-construite. Ce projet, premier trait d'union entre la phase de conception du MMT et son inauguration à l'horizon 2027, constitue au sens propre du terme une préfiguration de son futur mode de fonctionnement.

La coordination de l'ensemble est assurée par le pôle pédagogique du MMT pour répondre aux demandes des classes et mettre au point différents supports de médiation. Un partenariat signé avec l'École du Louvre, dans le cadre d'un « chantier-École » du Master 2 Médiation, permet de produire les modules numériques de la première année (2022) et l'exposition classique itinérante de la deuxième année (2023). L'opération dispose de l'aide de muséologues, d'une demi-promotion d'étudiants jusqu'à janvier 2022 et de trois stagiaires à partir de février. Enfin, le suivi évaluatif (observations, entretiens, questionnaires) sera assuré par une équipe du Centre de recherche sur les liens sociaux (Université de Paris/CNRS). Ce dispositif a été officiellement lancé le mercredi 29 septembre 2021, à l'École du Louvre, à Paris. L'événement a réuni des représentants officiels du ministère de la Justice (cabinet du Garde des Sceaux), de l'Éducation nationale (Direction générale de l'enseignement scolaire), de la Culture (Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie

culturelle), ainsi que les rectorats de Paris et de Versailles, les élèves des huit établissements concernés et leurs professeurs. Après une prise de parole des officiels et une présentation du MMT, élèves et enseignants ont pu présenter leurs projets.



Lancement à l'École du Louvre de l'exposition pédagogique, 29 septembre 2021 (© MMT)

Le travail a été mis en route après ce lancement pour produire des contenus sur le principe d'une autonomie de chacune des classes jusqu'en février 2022. Entre novembre 2021 et juin 2022, les étudiants de l'École du Louvre interviendront pour la conception des modules d'exposition, l'écriture de son synopsis et la livraison de sa première version numérique.

Les projets ainsi définis se répartissent en trois grands champs thématiques :

- la création d'un musée d'histoire inédit, qui invite les élèves à réfléchir sur ce qu'implique un tel projet du point de vue de ses fonctions sociales, de son rapport à l'actualité, et des problématiques proprement muséale relatives aux collections, à la muséographie et à la médiation ;
- la mémoire et la création culturelle et littéraire, qui invite les élèves à écrire, composer, chanter, danser, filmer, dessiner, coudre... pour exprimer des émotions et des réflexions que suscite le fait terroriste. Cela les conduit aussi à questionner l'art comme outil de résilience et de mémoire ;
- la justice et le procès des attentats du 13 novembre, thème qui permet aux élèves de travailler en prise directe avec l'actualité puisque ce procès historique durera tout au long de l'année scolaire. Les élèves seront ainsi amenés à comprendre les enjeux et les buts d'un procès contre le terrorisme et d'en questionner les raisons du filmage.

Tout au long de l'année, le dispositif propose des ressources (conférences, films, livres), des visites (musées, institutions) et des rencontres (témoins, victimes, experts). Plusieurs classes ont par exemple déjà pu rencontrer Simon Fieschi, le webmaster de *Charlie Hebdo*, grièvement blessé le 7 janvier 2015, ou le magistrat Rémi Crosson du Cormier, venu présenter le fonctionnement de la justice et les spécificités d'un procès historique pour terrorisme, comme celui du 13 novembre 2015 :



Simon Fieschi au Lycée Louis de Broglie de Marly-le-Roi (© MMT)



Rémi Crosson du Cormier au Lycée La Fontaine à Paris (© MMT)

Ces élèves vont également travailler avec la vingtaine d'étudiants du master 2 Médiation de l'École du Louvre qui ont animé les 10 et 16 novembre 2021 des ateliers avec des classes autour des expositions «Si Leuwen: *The Parade*» au Musée d'art et d'histoire du judaïsme (MAHJ) et «Lumières du Liban» à l'Institut du monde arabe (IMA). Les élèves ont ainsi été amenés à réfléchir sur les fonctions et les enjeux d'un musée en s'appuyant sur des œuvres aussi variées qu'un tableau d'Otto Dix, une planche de *Maus* d'Art Spiegelman ou les créations de jeunes artistes libanais.



Les élèves du Lycée La Fontaine au MAHJ et du collège Olympe de Gouges à l'IMA (© MMT) 16 et 18 novembre 2021 (© MMT)



Déploiement de l'exposition et nouvelles créations

Ce projet d'exposition a vocation à se développer dans d'autres académies de France, de manière progressive, d'abord en des lieux touchés par des attentats terroristes et ensuite partout sur le territoire national. Pour l'année 2022-2023, on peut par exemple citer les académies de Toulouse, Nice, Strasbourg ou encore Rouen. L'expérimentation menée en 2021-2022 dans les académies franciliennes permettra, après un retour d'expérience, d'apporter les améliorations et les modifications nécessaires pour parfaire ce dispositif original et dans lequel les élèves prennent toute leur place. La richesse de leurs réflexions, leur implication dans les différents ateliers, leur participation pendant les rencontres montrent à quel point ce type de projet pédagogique est source de motivation, tant pour les collégiens et lycéens que pour leurs professeurs.

Au-delà de ce premier grand projet pédagogique, d'autres activités de préfiguration pourront se mettre en place dès la rentrée scolaire 2022-2023 :

- conception et production d'une mallette pédagogique numérique pour la rentrée 2023 ;
- déclinaison de l'expérience de l'exposition co-construite de préfiguration qui doit servir d'expérience modèle à d'autres formes de réalisations collaboratives ;
- intervention des médiateurs dans les classes avec des ateliers spécifiques ;
- rencontres avec des témoins, une pratique très développée et appréciée des élèves.

3. L'offre pédagogique après ouverture

Comme dans de nombreux autres musées français, les classes seront accueillies dans des espaces pédagogiques dédiés disposant de ressources audiovisuelles et numériques et seront associées à des opérations spécifiques comme celles décrites *supra*. Les ateliers et visites se composeront d'une découverte du lieu, sur une thématique *ad hoc*, d'activités pédagogiques et de temps de débats et d'échanges. L'offre pédagogique du musée, adaptée à tous les niveaux de classe, pourra être plurielle pour que différentes disciplines puissent trouver des contenus adaptés aux enseignements généraux ou de spécialité :

- ateliers historiques ou sociologiques autour des thèmes principaux du MMT ;
- ateliers littéraires autour d'œuvres et d'auteurs (Le Lambeau de Ph. Lançon, Une minute quarante-neuf secondes de Riss, Lettres à Nour de R. Benzine, Vous n'aurez pas ma haine d'A. Leiris) ;
- ateliers d'écriture permettant d'exprimer une sensibilité, une émotion et une réflexion sur les notions de chagrin, de traumatisme ou de résilience ;
- ateliers artistiques : mise en voix d'un texte, dessin, création musicale, cinéma (Le Ciel attendra, Le Jeune Ahmed...), bande dessinée (Dessiner encore de Coco, La Cellule de S. Seelow, K. Jackson et N. Otero) ;
- ateliers thématiques et transversaux : sur les préjugés, les théories du complot, la justice, la notion de bourreau ou de terroriste, le rapport à autrui et à l'étranger, la médiatisation des événements et le traitement et la réception de l'information, sur le modèle évoqué *supra* ;
- rencontres autour de témoignages de victimes ou « héros ordinaires » : Michel Catalano ou Lassana Bathily, en partenariat régulier avec les associations de victimes du terrorisme, en particulier l'AfVT ;
- pour le développement de projets personnels, un fab lab sera ouvert aux 13-17 ans.

IV.

Les collections

Le MMT a commencé à constituer une collection à la fois originale et ambitieuse, en lien avec le discours scientifique de l'exposition de référence, des expositions temporaires et de la programmation culturelle.

Ces fonds sont également collectés dans un esprit mémoriel : connaître et reconnaître les victimes, collecter les traces des attentats, documenter les analyses relatives au terrorisme et aux réactions de la société, rendre hommage aux victimes et aux acteurs de la société civile ou institutionnels.

A. Objets et œuvres de création

Les fonds du futur musée sont issus de différentes sources : les scellés judiciaires, les dons et dépôts de victimes, les dons et dépôts institutionnels (par exemple les mémoriaux éphémères sur l'emplacement des attentats collectés par les services municipaux, l'équipement des brigades d'intervention conservé par la préfecture de police, ...), les fonds d'archives (copies d'archives publiques, archives audiovisuelles, archives numériques natives, presse, etc.) et enfin, la création artistique (dessins de presse, œuvres peintes, sculptures et installations, et autres créations). Sur un plan transversal, nous distinguons quatre catégories d'objets : les objets-jalons, les objets-mémoire, les objets-ressources et les œuvres de création.

1. Objets-jalons : les scellés judiciaires

Le cœur de la collection provient de pièces à conviction placées sous scellé, conservées dans le cadre d'affaires de terrorisme sur le sol français, définitivement jugées et closes, détenues par le greffe du TJP et versées progressivement au MMT.

Rappelons que depuis la loi du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme, la juridiction parisienne centralise toutes les affaires entrant dans ce cadre. L'obtention et la sauvegarde de ces pièces par le MMT résulte d'un accord avec le président du TJP et le procureur national antiterroriste, obtenu grâce à l'aide du ministère de la Justice. À l'origine, ces pièces à conviction n'étaient pas destinées à être sauvegardées mais soit à être restituées, soit versées aux domaines, soit pour leur grande majorité à être détruites.²³ Ces pièces, relatives à des affaires sensibles sont apparues cruciales par leur caractère historique permettant de reconstituer le contexte et de documenter les actes de terrorisme, et par leur valeur intrinsèque pour le futur musée. Ils renseignent également sur les méthodes d'enquête des services de police et de justice.

Le processus ayant été lancé en juillet 2021, le greffe du TJP met progressivement à disposition du GIP au moins 3000 scellés répertoriés à partir des premières affaires traitées, couvrant des événements historiques importants et dont la procédure est close. On peut citer à titre d'exemple : l'attentat de la Gare Marseille-Saint-Charles du 31 décembre 1983, pour lequel Carlos a été jugé en novembre 2011 ; une affaire en lien avec le groupe Hezbollah, concernant l'année 1986 ; l'assassinat du préfet de la région Corse Claude Érignac en 1998 ; les tueries de Toulouse et Montauban, en mars 2012 ; l'enquête sur la cellule Cannes-Torcy et l'attentat du 19 septembre 2012 à Sarcelles ; l'agression antisémite commise à Marseille, le 11 janvier 2016 ; ainsi que la tentative d'assassinat de trois militaires à Nice, le 3 février 2015.

23.

Cf. *Bulletin Officiel du ministère de la Justice et des Libertés*, circulaire conjointe du 13 décembre 2011 relative à la gestion des scellés.

Pour les autres affaires, soit une vingtaine dont les attentats de janvier et novembre 2015 toujours en cours, les scellés seront susceptibles d'être versés au MMT une fois leurs jugements rendus définitifs. Par ailleurs, le MMT devra développer une veille active de sondage des scellés qui pourraient lui être versés dans les années à venir car les affaires antérieures à 1986 sont en principe conservées dans les archives départementales. Ainsi, la liste des affaires potentielles qui seront versées dans les années à venir sera régulièrement mise à jour et agrémentée.



Scellés de l'enquête sur l'assassinat du préfet Érignac: machine à écrire, carnet et cassettes (© MMT)

2. Objets-mémoire : dons et dépôts de victimes, associations ou institutions

Le deuxième fonds émane d'une première campagne de collecte menée à compter de 2020 auprès des victimes, de leurs proches, des associations ainsi que d'institutions ayant été en première ligne lors des attentats. Le MMT s'est inspiré ici de la politique menée au Mucem, précurseur dans le développement de collectes en lien avec des événements contemporains, sur le SIDA et la COVID-19 par exemple, ainsi que sur les méthodes pour formaliser la collecte et recueillir de la documentation orale sur ces collections. Cette campagne a abouti pour l'heure à 73 promesses de dons. Ces « objets-mémoire » sont d'une grande diversité : photographies et vêtements de victimes, tickets de concert, téléphones, jouets et dessins d'enfants. Ils permettent de mettre en relief des situations individuelles auxquelles le public est particulièrement sensible au-delà des expériences collectives.

Concernant ces dons en cours, le MMT souhaite mettre en place des entretiens filmés avec les donateurs portant sur l'objet afin de disposer d'un récit qui lui redonne une histoire et une épaisseur compréhensible à d'autres. Il envisage de réaliser un pilote durant le premier trimestre 2022. Ces entretiens pourront être inclus dans la base Flora-Musées, laquelle est dotée d'un module vidéo/son.

De nombreuses municipalités françaises ont également collecté les hommages rendus aux victimes sur les lieux d'attentats et en places publiques à la suite d'attentats commis depuis 2015. C'est le cas de celles qui ont été frappées, comme Paris, Nice ou Strasbourg, mais aussi d'autres, comme Rennes, Saint-Etienne, Toulouse, Lyon, ou encore Orléans, qui ont gardé les traces laissées par les rassemblements tenus dans ces villes en réaction aux attentats de *Charlie Hebdo* et du 13-Novembre. Le Mucem détient aussi de son côté un fonds d'une cinquantaine d'objets documentant

la grande marche républicaine du 11 janvier 2015, créée à l'initiative des Balayeeses archivistes LGBT.²⁴ Le contenu de ces collections pourrait faire l'objet de prêts ou de dépôts auprès des institutions patrimoniales concernées. Le MMT a pris contact depuis le début de la mission avec certaines d'entre elles, notamment les Archives de Paris. Une expérience pilote est prévue en la matière lors de la mise en place de l'exposition itinérante de préfiguration qui sera conçue avec des communes touchées par des attentats (voir chapitre VII).

À cet égard, des partenariats internationaux pourront aussi être mis en place, en particulier avec le « Charlie Archive » de l'Université de Harvard, qui intéresse très directement le MMT puisqu'il documente lui aussi les réactions aux attentats de janvier 2015, mais également d'autres institutions qui détiennent des fonds de même nature en rapport avec d'autres événements terroristes, telles que les Archives nationales de Norvège (attentats du 22 juillet 2011 à Oslo et d'Utøya), la Northeastern University de Boston (attentat du marathon de Boston le 15 avril 2013), les archives municipales de Bruxelles (attentats du 22 mars 2016), de Londres (attentats du 7 juillet 2005) et de Barcelone (attentats du 17 août 2017), ou encore le musée national du chemin de fer à Madrid (attentats du 11 mars 2004) ou le musée d'art de Manchester (attentat au Manchester Arena du 22 mai 2017).

3. Objets-ressources : archives sur tous supports

Ce type de fonds est très large. Le MMT aura d'abord à négocier la possibilité d'exposer des copies d'archives provenant des enquêtes ou procès pour terrorisme, complètement indispensable à la bonne compréhension des scellés.

Le MMT utilisera également pour la muséographie des archives de presse, multimédias ou des archives nativement numériques issues des réseaux-sociaux, essentielles à la contextualisation des événements terroristes. Ces ressources sont notamment conservées par l'INA, la Bibliothèque nationale de France (BNF) ou l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD), ces deux derniers étant des institutions patrimoniales majeures avec lesquelles le contact doit être établi au début de l'année 2022. Les dessins de presse, les graffes autour de ces thématiques ainsi que les captations de procès représentent également des objets-ressources importants que le MMT sera amené à collecter, à conserver le cas échéant et à exposer au sein de son parcours permanent ou lors d'expositions temporaires. Entrent également dans cette catégorie, les fonds audiovisuels recueillis par le Programme 13-Novembre, déjà cité. Enfin, les visiteurs auront la possibilité de laisser un témoignage écrit ou audio-visuel via un dispositif d'enregistrement comme il en existe aujourd'hui dans de nombreux musées, qui alimenteront les fonds propres d'archives orales du MMT.

4. Œuvres de création

Le MMT entend donner une large place au regard d'artistes contemporains sur le phénomène du terrorisme.

Ce quatrième volet de la collection pourra être constitué d'abord par des dons spontanés. Depuis le début de la mission, plusieurs artistes, collectionneurs ou galeries, en France et à l'étranger, nous ont proposé des œuvres graphiques (dessins, photos, affiches) que le MMT pourra le cas échéant accepter dans ses fonds une fois constitué son comité des acquisitions. Il s'enrichira également de dépôts, d'acquisitions ou de commandes d'œuvres, qui pourront être exposées dans le parcours de l'exposition de référence, dans les différentes galeries et passerelles du site, ou dans le parc, ou encore faire l'objet d'une présentation en ligne sur le modèle du 9/11 Memorial.²⁵ Pour mener à bien la constitution de ce fond, un programme de commandes publiques sera conçu en coopération avec la Direction générale de la

24.

Sur tous ces fonds, « Mise en archives des réactions post-attentats : enjeux et perspectives », dossier de La Gazette des Archives, sur sous la direction de Maëlle Bazin et Marie Van Eeckenrode, n° 250, 2018-2.



25.

→ www.911memorial.org/connect/communities/artists-registry

création artistique. Une campagne de collecte de dessins de presse, réalisés par des illustrateurs, sera également lancée.

Le MMT envisage aussi un programme permanent de résidences d'artistes. Il pourrait prendre notamment la forme d'une invitation aux artistes à visiter ses réserves afin de livrer leur interprétation des collections, d'y apporter une lecture et un regard singuliers.

Le cadre du 1% artistique, permettra de passer commande d'une ou plusieurs œuvres d'art spécialement conçues pour le lieu. Il pourrait s'agir d'œuvres plastiques ou graphiques, utilisant les technologies nouvelles, faisant appel à des interventions pour l'aménagement d'espaces paysagers, la conception d'un mobilier ou la mise au point d'une signalétique particulière.

B. Structure et gestion

1. Le choix d'une base de gestion de la collection

Avec l'arrivée programmée des premiers fonds, s'est posée la question des outils et des compétences à mettre en œuvre au service de la constitution des collections du futur musée. En juin 2021 et en prévision de l'arrivée des premiers scellés, le MMT a fait appel, à la suite d'une étude comparative, à l'entreprise Decalog, fournisseur de la base de données Flora-Musées afin d'amorcer les principes de l'inventaire et de la documentation des items. Une réflexion collective sur les modalités d'inventaire des collections a été entreprise à partir des recommandations édictées par le Service des musées de France et en lien avec des institutions et organismes conservant des collections comparables (musée de l'Armée, Mucem, service de la mémoire et des affaires culturelles de la Préfecture de police, département des archives de la documentation et du patrimoine du ministère de la justice).²⁶ Une charte de saisie, en cours de rédaction, vient compléter cette approche de la documentation.

Dans le cadre du chantier d'informatisation des collections, le MMT a entrepris de former ses membres à l'utilisation du logiciel Flora-Musées. Une première session de formation a concerné la gestion courante et l'administration de la base par le service de conservation. Une seconde session sera prochainement dédiée à l'utilisation de la base par les chercheurs et le service pédagogique du MMT, en vue de la valorisation des collections.

2. Traitement et stockage de la collection

Avec l'arrivée des premiers fonds, la question de la prise en charge, de la conservation et du stockage des fonds versés s'est imposée. Une chaîne de traitement a été mise en place avec la constitution d'une équipe en interne formée à la conservation préventive et à la régie des œuvres. Ce travail s'est fait en lien étroit avec le département des archives, de la documentation et du patrimoine du ministère de la Justice qui a accepté de recevoir et de conserver les fonds, une fois traités, au centre d'archivage de Russy-Bémont, à Crépy-en-Valois.

Ainsi, entre juin 2021 et janvier 2022, deux premières affaires de terrorisme auront été entièrement traitées : prise en charge au greffe, déballage, identification des fonds, inventaire, documentation informatisée sur l'application Flora-Musées, prises de vue, constats d'état, traitement de conservation, adressage, reconditionnement et versement final au centre d'archivage. Une attention particulière est portée aux collections les plus sensibles : fonds textiles traités en anoxie puis reconditionnés, armes à feu et munitions neutralisées.

26.

Cf. ministère de la Culture, Inventorer et recoler les collections des musées de France, www.culture.gouv.fr/thematiques/musees/pour-les-professionnels/conserver-et-gerer-les-collections/gerer-les-collections/inventorier-et-recoler-les-collections-des-musees-de-france

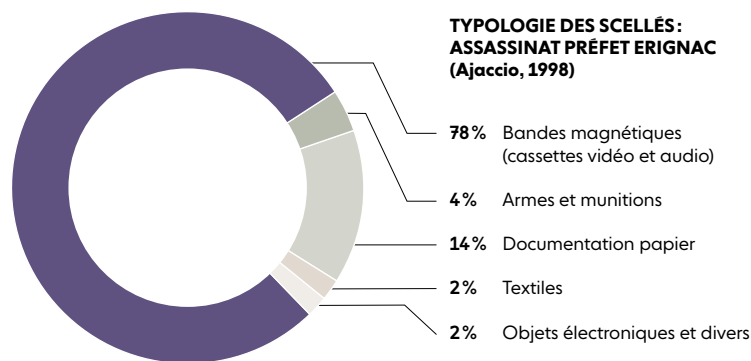


Le chantier des collections (© MMT)

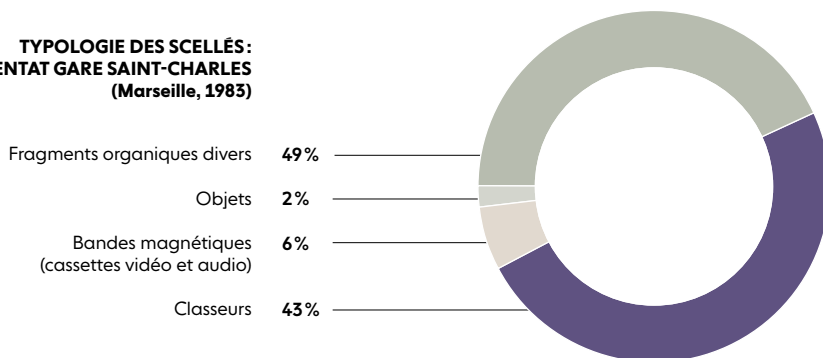


Le MMT travaille notamment en étroite collaboration avec le musée de la préfecture de police de Paris et le musée de l'Armée en ce qui concerne la détention et la conservation de certaines armes.

La première campagne d'inventaire, en lien avec l'attentat de la gare Marseille Saint-Charles, de 1983, a concerné 49 items. La seconde, en lien avec l'assassinat du préfet Claude Érignac, porte sur 1605 objets. Parmi ces fonds, on trouve une typologie variée d'objets : textiles, armes, munitions, documentation papier, bandes magnétiques et objets électroniques, que l'inventaire nous a permis de quantifier, selon les affaires :



TYPLOGIE DES SCÉLLÉS : ATTENTAT GARE SAINT-CHARLES (Marseille, 1983)



(Source: MMT)

Ce chantier de traitement des fonds, de nature particulièrement complexe dû au caractère des items, est mené sous la supervision d'un conservateur du patrimoine par des stagiaires de niveau master 2. L'arrivée programmée d'autres pièces à conviction, ainsi que des dons et dépôts de victimes, va nécessiter, pour les années à venir, la pérennisation d'une équipe professionnelle permanente formée à la gestion et à la conservation.

3. Procédures et statuts des fonds

Un matériel d'étude

Le statut définitif des fonds propres collectés par le MMT reste encore à trancher d'où la décision d'en répertorier pour l'instant tous les éléments en « matériel d'étude ». Une partie des matériels qu'un musée reçoit peut présenter un intérêt scientifique et patrimonial justifiant son entrée dans les collections alors qu'une autre partie peut être réservée à de la documentation. Entre les deux, la notion de matériel d'étude

donne un statut intermédiaire, permettant de référencer ces matériels, de les étudier et de pouvoir, définir plus tard leur destination : soit une entrée dans les collections, soit un statut de documentation. Les effets juridiques ne sont pas les mêmes selon ces deux cas de figure : inaliénabilité et imprescriptibilité pour les collections, ce qui n'est pas le cas pour les objets documentaires.²⁷ Compte tenu de la nature particulière des objets collectés et de la relative nouveauté des problèmes qu'ils posent, il a été décidé de tous les classer pour l'instant dans cette catégorie.

Une commission des acquisitions

La tâche de cette commission sera de statuer sur l'intégration définitive des différents éléments au sein des collections et de les inscrire à l'inventaire du futur musée. Le statut de matériel d'étude permet donc, dans cette période intermédiaire, de prendre le temps de l'étude et du tri indispensable. En proposant une méthode d'inventaire et de documentation des fonds systématique et concrétisée par la mise au point d'une charte de saisie, les équipes du GIP-MMT anticipent le futur musée et confèrent une cohérence d'ensemble au travail scientifique autour des collections. En outre, les acquisitions prévues en art contemporain, les dons et les dépôts seront examinés par cette même commission puis intégrés au parcours permanent en fonction de leur intérêt historique et de leur adéquation avec le projet scientifique et culturel.

Contrat de don et conventions de dépôt

Dans la continuité de ce travail, le GIP est en train de finaliser des contrats-types de don et de dépôt permettant d'encadrer le versement au futur musée de fonds ou d'objets de personnes ou d'institutions. Ces documents permettent de fixer les modalités de dons et de dépôts ainsi que les droits et devoirs de chaque partie au regard de la bonne gestion des fonds et de leur diffusion.

Une réflexion sur les statuts des fonds

Dans sa recherche de fonds pouvant constituer ses collections, le MMT a soulevé des questions en partie inédites, en particulier sur la question des scellés : comment leur attribuer un statut patrimonial, en faire des objets d'exposition et d'étude alors que la majorité était destinée en principe à être détruite ? De même, et d'une manière plus générale, comment concilier le projet du MMT qui consiste à montrer, expliquer, sensibiliser le plus large public à la question du terrorisme, notamment grâce à ses collections, et les textes en vigueur concernant la protection des personnes ?

Pour y répondre, la mission de préfiguration a mené plusieurs consultations auprès d'institutions patrimoniales. Parmi elles, outre celles déjà évoquées, on peut mentionner le musée Carnavalet, le Musée de l'Armée ou encore le musée de la Préfecture de Police, auxquels il faudra ajouter le Centre national des arts plastiques (CNAP) ou le site virtuel de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSJ).²⁸

La mission a également consulté la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) qui lui a précisé quelle serait sa marge de manœuvre sur la constitution et la publication d'informations figurant dans ses collections et bases de données. Elle a également rencontré des archivistes, des conservateurs et des juristes et décidé de mettre en place en 2022, un groupe de travail pour réfléchir au statut et à l'usage de ses collections, exceptionnelles par leur caractère unique et leur intérêt historique.

Ce groupe de travail aura pour tâche de réfléchir à la présentation sur site et en ligne des collections et à la confidentialité entourant les informations dont certains éléments, notamment les scellés, peuvent être porteurs (documents écrits, enregistrements, etc.). Il s'agira de voir comment appliquer les règles juridiques en vigueur (code du patrimoine, code des relations entre le public et l'administration, RGPD,

27.

Ministère de la Culture, note-circulaire du 19 juillet 2012 sur les matériels d'étude et à la méthodologie préalable à l'affectation de certains de ces biens aux collections des musées de France.

28.

→ www.dgsi.interieur.gouv.fr/la-dgsi-en-clair/decouvrir-la-dgsi/notre-histoire/notre-musee

loi Informatique et libertés) qui encadrent à la fois l'accès à ces informations et la protection des données à caractère personnel que ces documents peuvent contenir. Il comprendra des représentants des ministères de la culture, de la justice, de l'intérieur, ainsi que des conservateurs, des magistrats et des chercheurs.

V.

Le cadre de l'exposition de référence

A. Les choix scientifiques

Les expositions comme la programmation se structurent autour de quelques grandes idées directrices :

→ **Le terrorisme, un phénomène ancien, récurrent et mal connu**

Le terrorisme a été particulièrement visible et meurtrier ces dernières années. Il s'inscrit cependant dans une histoire longue, souvent mal connue. Il s'agit donc de montrer la récurrence du phénomène, d'en analyser les causes ou les ressorts, mais aussi de montrer que les réactions ont été, elles aussi, précoces. Les actes terroristes, quelle que soit leur origine, cherchent à plonger une population dans la sidération et lui faire perdre ses repères. Le premier objectif du musée est donc d'essayer de donner du sens à l'incompréhensible, pour permettre au public de mieux appréhender cette histoire voire de se l'approprier pour désamorcer la peur.

→ **Une approche historique et sociale**

Le parcours retrace l'histoire du terrorisme, en remontant à l'origine du terme, sous la Révolution française. Il insiste cependant sur une séquence débutant à la fin des années 1960, avec l'apparition de motivations et modes opératoires d'un nouveau genre agissant à l'échelle mondiale. Le terrorisme et les réactions qu'il a suscitées font partie du monde contemporain et le parcours s'attache à expliquer ses effets sociaux à court et long terme.

→ **Entre guerre et paix**

Le terrorisme appartient à la guerre moderne qui a vu s'estomper la frontière entre les situations de conflits ouverts et celles de calme apparent, entre les combattants et les civils. Il touche de plus en plus souvent des pays qui vivent apparemment en paix. Il résulte d'ailleurs souvent de l'importation fortuite ou volontaire de conflits extérieurs. Il inflige une violence de guerre en temps de paix, avec des armes, des scènes et des blessures d'une guerre qui s'installe brutalement là où on ne l'attendait pas.

→ **Unité et diversité du phénomène**

Le terrorisme contemporain résulte d'une variété de motivations liées à des conceptions du territoire et de la nation, du régime politique, économique ou social, de la religion et de la croyance, ou encore de l'environnement. Le phénomène possède cependant une unité par les manières d'opérer, l'usage tactique de l'intimidation ou les formes d'organisation. À l'inverse, si toute une société peut être touchée par un acte terroriste et faire bloc, s'y manifestent une diversité d'effets et une pluralité de réactions, notamment dans les sociétés ouvertes, comme la France, qui doivent faire face à cette violence tout en sauvegardant leurs principes fondateurs.

→ **Une violence continue et discontinu**

L'exposition doit analyser l'impact de la violence terroriste à la fois attendue et imprévisible, et la manière dont les individus et les sociétés tentent de l'anticiper et de la contrer. Il n'y a pas d'attentat dont le principe ne soit pas de faire peser sur ses cibles la hantise de sa répétition. L'explication et le recul historiques peuvent permettre d'atténuer cette menace.

→ **Information et spectacularisation**

La médiatisation des actes terroristes et celle de ses effets occupe une place importante dans le parcours car elle constitue un élément essentiel pour comprendre le terrorisme contemporain. L'apparition des chaînes d'information continue, puis des réseaux sociaux s'est faite en parallèle à l'intensification de la violence terroriste. Les médias sont *volens nolens* au cœur de cette histoire parce qu'ils répondent au besoin vital d'information immédiate que créent les attentats et parce que les terroristes orchestrent eux-mêmes la spectacularisation de leurs actes, en les utilisant comme relais.

→ **De l'individu au collectif, du national à l'universel**

La programmation tente de garder un équilibre entre différentes focales d'observation. La dimension individuelle s'incarne dans des témoignages singuliers. La dimension collective concerne aussi bien la société en général que des groupes ciblés par le terrorisme : les représentants de l'État (forces de l'ordre, militaires, magistrats...); les journalistes; les catholiques, les musulmans ou les Juifs, avec les atteintes aux lieux de culte et notamment l'obsession antisémite du terrorisme contemporain; enfin, d'autres minorités ethniques, politiques ou sexuelles. La nation constitue un cadre essentiel car c'est souvent elle qui est visée dans l'attaque de citoyens anonymes. La dimension transnationale est indispensable pour suivre des actions sans frontières. Enfin, si la situation française est privilégiée, elle s'inscrit dans une vision universaliste, notamment dans l'approche des victimes que lie un sort commun.

B. Les choix éthiques et narratifs

Expositions et programmation doivent sensibiliser le public le plus large à des acquis scientifiques tout en partageant avec lui les questions en suspens ou en débat, nombreuses sur le sujet. Elles introduisent à des problèmes complexes, exposés de manière cohérente, simple et accessible, sans imposer cependant une vision prédéterminée. Les expositions sont ouvertes et didactiques sans être directives. Elles doivent laisser au visiteur une autonomie d'approche.

C'est une possibilité qu'offre le futur site du MMT avec de grands espaces linéaires, mais aussi des parcours modulables, en intérieur et en extérieur. Le parcours de l'exposition de référence pourra être ainsi jalonné de points de repères, de bornes, permettant d'accéder à des notions polysémiques ou controversées : « violence politique », « islamisme », « antisionisme », « indépendantisme », « stratégie de la tension », etc. Ce parcours a été élaboré en lien avec le chantier des collections. À titre d'exemple, l'acquisition des scellés judiciaires s'est faite en parallèle à une réflexion sur la place des procès pour terrorisme en France depuis les années 1980.

Compte tenu de la densité du propos, il est indispensable de varier la nature des espaces et leur atmosphère respective. De même, l'exposition de référence est modulable pour tenir compte de l'évolution rapide des sujets abordés. Elle sera pensée de manière complémentaire avec les expositions temporaires et la plateforme numérique. Le musée-mémorial se dotera enfin d'une charte éthique. Certains des éléments en sont déjà actés, d'autres suivront au fur et à mesure de l'avancement du projet et de l'émergence de nouvelles interrogations :

→ La présence des victimes

Elle a été pensée en harmonie avec la conception du mémorial. Il s'agit de transmettre des expériences vécues, à la fois uniques et universelles. C'est un aspect central d'une muséographie qui s'adresse à tous les publics mais en particulier aux plus jeunes. Cette présence se traduit par des témoignages, soit sous la forme d'archives déjà produites dans d'autres contextes (médias, associations, procès), soit sollicités pour la circonstance. Les objets donnés ou prêtés par des victimes ou des familles endeuillées doivent être exposés en respectant leur charge émotionnelle propre et l'histoire singulière des personnes, d'où l'idée de les accompagner de courts entretiens filmés avec les donateurs.

→ L'incarnation

Il y a en effet nécessité dans un tel lieu de ne pas rester dans le registre d'une histoire abstraite mais de montrer que celle-ci s'incarne dans des voix, dans des visages, dans des destins et parcours singuliers, qui doivent être saisis en deçà ou au-delà du choc de l'attentat ou du procès qui lui fait suite : une victime du terrorisme ou un proche de victime reste marqué à vie, sans prescription possible. Cette incarnation se fera par les témoignages et par la mise en perspective de différents acteurs qui ont eu à se confronter à la réalité du terrorisme : pompiers, policiers, soignants, responsables politiques, militants associatifs, simples passants. Il s'agira aussi de montrer tous les ressorts mis en branle par un acte terroriste.

→ Le traitement de la violence

Ni voyeurisme, ni euphémisation : la violence doit être abordée sans évitement, mais avec respect pour les victimes et précaution pour le public. Autant une mobilisation de l'émotion, facteur de mémorisation, peut avoir un impact positif sur la visite, autant une charge émotionnelle trop forte se fait aux dépens de la réflexion, un constat opéré dans les musées des deux guerres mondiales ou des génocides. Il est donc souhaitable de limiter l'utilisation d'images et de sons trop explicites sans les exclure, en jouant sur l'équilibre entre émotion et mise à distance. Le MMT s'inspire ici d'autres d'expériences : la bande son de l'explosion au musée d'Oklahoma City, les conversations téléphoniques au musée du 11/9 de New York ou encore les images de la camionnette piégée du centre d'interprétation d'Oslo.

→ Les auteurs d'actes terroristes

Exclure du parcours les auteurs et responsables d'attentats comme cela a été suggéré, c'est prendre le risque d'un contresens, c'est en faire des êtres sortis de l'humanité commune, même s'il faut veiller à ne jamais laisser la moindre possibilité d'exploitation des contenus à des fins de propagande ou d'apologie. Dans un musée à caractère historique, au même titre que l'on nomme des criminels de guerre ou des génocidaires, il est nécessaire de mentionner ceux qui ont été cités fréquemment par les médias, qui ont fait l'objet de procès ou qui apparaissent dans les sources ou objets exposés (archives, presse, témoignages). Il s'agit de surcroît d'expliquer leur formation, leur radicalisation – un processus inhérent au terrorisme sous toutes ses formes. En revanche, images et portraits resteront limités (pièces d'identité, images de procès). Là encore le MMT peut bénéficier de l'expérience des autres musées qui tous évoquent les auteurs.

→ La dimension policière et judiciaire

Une histoire des attentats ressemble à une série noire. Mais elle n'a pas la même configuration si on introduit dans le tableau l'action policière, notamment pour montrer l'importance des attentats déjoués, et l'action judiciaire. Le terrorisme n'est ni invincible, ni hors d'atteinte. C'est l'une des directions de l'exposition de référence, d'autant que de très nombreux actes terroristes commis en France ont été jugés. Les procès sont en ce sens une source muséographique majeure par les récits contradictoires qui s'y expriment, accessibles lorsque les audiences ont été filmées, comme pour les attentats de 2015, ou par les archives et objets collectés.

→ **La dimension réflexive**

Dans la philosophie actuelle du projet, le MMT n'a pas vocation à trancher les litiges et les controverses qui jalonnent le sujet et sa médiation, par exemple sur la définition du terrorisme et sur son périmètre, sur les causes de la radicalisation et les possibilités d'une « déradicalisation », ou encore sur la notion de résilience. En revanche, son rôle est d'éclairer les visiteurs en donnant à la fois des éléments simples de compréhension et en montrant pourquoi il peut y avoir controverse sur ces sujets, tout en explicitant ses propres choix.

VI.

Le parcours de l'exposition de référence

Ce chapitre présente le cadre scientifique de l'exposition de référence. Il constitue un guide d'intentions aussi précis que possible pour préparer le travail ultérieur de la muséographie, en lien avec les collections en voie de constitution. Cela signifie qu'il faudra opérer des choix dans les éléments factuels, contextuels ou interprétatifs retenus ici, et qui sont organisés autour de trois grandes thématiques élaborées par quatre groupes de travail :²⁹

- Une approche historique du terrorisme
- La voix des victimes
- Les sociétés face au terrorisme

A. Une approche historique du terrorisme

On trouvera à l'annexe 1 le détail de cette première grande thématique de l'exposition de référence, nous n'en donnons ici que l'armature générale et un résumé.

Cette première thématique de l'exposition de référence couvre l'histoire du terrorisme à travers un choix d'événements permettant de donner une vision large sinon exhaustive du phénomène sur l'ensemble de la période et d'évoquer les principales formes de terrorisme, en France, en Europe et dans le monde. La narration a privilégié un ordre chronologique tout en distinguant les différentes formes de terrorisme. Cette narration se décline en huit séquences :

1. Ouverture : rétrospective et définitions
2. Panorama du terrorisme depuis la fin des années 1960
3. Le terrorisme mondial nationaliste et « anti-impérialiste »
(fin 1960-1980)
4. Les « années de plomb » (fin 1960-1990)
5. Le terrorisme régionaliste (depuis les années 1960)
6. Le terrorisme d'État (Iran, Libye dans les années 1980)
7. Le terrorisme islamiste depuis les années 1990
8. Le terrorisme d'extrême-droite depuis les années 1990

29.

Voir en annexe 1 les organigrammes. Dans le rapport de mars 2020, une quatrième thématique avait été prévue sur la mémoire, mais celle-ci a finalement été intégrée dans les trois autres parties.

1. Ouverture : rétrospective et définitions

L'entrée dans le parcours se fait par un sas de mise en éveil du visiteur grâce à une brève rétrospective abordant les principaux jalons de l'histoire du terrorisme et permettant de montrer l'évolution de sa définition, parfois incertaine et instable. Le visiteur entre directement dans le vif du sujet, sa curiosité mise en éveil par des interrogations : le terrorisme, c'est quoi ? Ça commence quand ? Pourquoi ? Par qui ?

On a listé dans le présent texte quelques-uns des jalons possibles de cette rétrospective

- 1794 : l'invention du terme sous la plume de Babeuf, pour désigner les partisans de Robespierre
- 1800 : attentat contre Bonaparte, première voiture piégée
- 1858 : tentative d'assassinat contre Napoléon III par le nationaliste Orsini
- Années 1890 : le terrorisme anarchiste
- Années 1930 : le terrorisme nationaliste
- 1942-1943 : le « terrorisme » selon Vichy et les Nazis
- 1954-1962 : la guerre d'Algérie

Cette ouverture sur l'histoire longue débouche sur deux définitions opératoires du terrorisme afin de donner aux visiteurs des points de référence : la qualification pénale actuellement en vigueur en France – « une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur » – et une définition scientifique plus large et plus ouverte.

2. Panorama du terrorisme depuis la fin des années 1960

Dans ce module, le visiteur accède à plusieurs niveaux d'information sous une forme synthétique et visuelle (infographies, data design, etc.) :

- l'évolution générale du terrorisme dans le monde ;
- on recense plus de 201 000 actes terroristes dans le monde depuis la fin des années 1960. Si la guerre froide a été une période d'intense activité, le nombre d'attentats a fortement augmenté à partir de 2003, avec l'invasion de l'Irak, avant de diminuer – à l'échelle globale – à compter de 2014. Le centre de gravité géographique de l'activité terroriste s'est alors déplacé de l'Europe vers le Moyen-Orient ;
- une base d'attentats concernant la France et les Français ;
- cette base a été élaborée dans le cadre la mission de préfiguration. Elle recense tous les attentats commis en France depuis le 15 septembre 1974, un choix expliqué en introduction, et les attentats où des Français ont été tués ou blessés à l'étranger, durant la même période, de la façon la plus exhaustive possible. Elle fait écho à la liste des victimes du mémorial. Elle doit permettre à tout visiteur ayant été affecté d'une manière ou d'une autre par un attentat en France depuis 1974, ou, s'il est Français, par un attentat à l'étranger depuis la fin des années 1960, de trouver des informations sur un événement précis. Elle constitue un élément essentiel du dispositif muséographique lequel ne pourra pas aborder dans le détail tous les attentats.

🔍 détail
en annexe
p.123

🔍 détail
en annexe
p.126

Le bilan du terrorisme en France depuis le début des années 1970

En l'état, la base citée *supra* permet de dresser le bilan provisoire suivant :

- depuis le début des années 1970, il y a eu en France plus de 4300 attentats ;
- ces attentats ont tué au moins 444 personnes et fait plusieurs milliers de blessés physiques et psychiques ;
- 304 Français au moins sont morts dans 170 attentats à l'étranger ;
- au moins 413 communes françaises ont été touchées, réparties sur tout le territoire.

3. Le terrorisme mondial nationaliste et « anti-impérialiste » (fin 1960-1980)

Cette partie explique la genèse du terrorisme contemporain à compter de la fin des années 1960. Les guerres de décolonisation, la guerre froide et les luttes sociales de 1968 favorisent l'émergence d'idéologies révolutionnaires portées par les milieux intellectuels et étudiants, et encouragée par certains États (Algérie, Libye, Cuba, URSS, Chine, Corée...). C'est dans ce contexte que se développe une nébuleuse terroriste internationale, notamment autour des réseaux Carlos. Elle est fédérée par une volonté commune d'action visant à des soulèvements populaires pour favoriser des projets indépendantistes, sociaux ou politiques, et par la nécessité de mettre en commun logistiques et expériences contre un même ennemi : l'impérialisme occidental. L'internationalisation de la cause palestinienne y joue également un grand rôle. Ce type de terrorisme a particulièrement touché la France, notamment par plusieurs attentats antisémite dans la capitale (rue Copernic, 3 octobre 1980, rue des Rosiers, 9 août 1982), une question toujours d'actualité car l'antisémitisme est une constante structurelle du terrorisme contemporain, transversale à l'ensemble de la période et qui méritera donc un traitement en tant que tel.

⊕ détail
en annexe
p.128

4. Les « années de plomb » (fin 1960-1990)

Ce module s'inscrit dans la suite du précédent car il relève du même contexte idéologique mais en mettant la focale sur des groupes terroristes agissant sur leur propre territoire, qu'ils soient d'extrême-gauche ou d'extrême-droite. Ces groupes utilisent la « stratégie de la tension », visant à susciter de la part des autorités une répression violente devant en retour permettre une plus grande mobilisation populaire contre les régimes démocratiques. Le terrorisme d'extrême-gauche s'est particulièrement développé dans des pays où l'influence américaine a été importante après 1945 et là où l'héritage du nazisme et du fascisme ont pesé d'un poids très lourd auprès de nouvelles générations, l'un des mots d'ordre de la propagande de ces mouvements (Brigades rouges italiennes, Fraction armée rouge allemande). Cette violence politique meurtrière s'est également exercée à une moindre échelle en France dans les années 1970-1980 (Action directe). Émerge également à nouveau durant cette époque une violence terroriste d'extrême-droite, motivées par l'anticommunisme, la xénophobie et l'antisémitisme.

⊕ détail
en annexe
p.129

5. Le terrorisme régionaliste (depuis les années 1960)

Cette forme est liée à des particularismes locaux, essentiellement en Corse et au Pays basque français et espagnol. Le premier a causé la très grande majorité des attentats sur le sol français (près de 2800 recensés sur 4000 au total) dont une dizaine ont été meurtriers. Le deuxième découle de la situation qui prévaut en Espagne où le terrorisme basque a été très actif et meurtrier, d'abord dans le cadre du régime franquiste, ensuite dans un cadre démocratique.

🔍 détail
en annexe
p.130

6. Le terrorisme d'État (Iran, Libye dans les années 1980)

Le terme de « terrorisme d'État » est polysémique et source de confusions. Il peut désigner la terreur pratiquée par certains États dans le cadre d'une mise au pas de la population. Les XX^e et XXI^e siècles n'ont pas été avares de ces situations à tel point que les prendre en compte dans le parcours signifierait traiter des pans entiers de l'histoire contemporaine sur les cinq continents. Nous avons donc fait le choix de réserver cette question pour le reste de la programmation culturelle et les expositions temporaires qui pourront aborder des sujets comme les cas du fascisme, du nazisme, des systèmes communistes, ou encore des dictatures militaires latino-américaines.

🔍 détail
en annexe
p.131

Le terrorisme d'État désigne la politique de certains États ayant soutenu de manière systématique et non épisodique, des groupes terroristes agissant partout dans le monde, dans le cadre de stratégies de puissance et d'influence. C'est le cas des pays du bloc socialiste avec le terrorisme « anti-impérialiste », cela a été également le cas dans les dernières décennies, de pays cherchant à s'imposer sur la scène internationale, comme la Lybie ou l'Iran, deux cas abordés ici car ils ont particulièrement touché la France.

Nous aurions pu ranger le cas iranien dans le terrorisme islamiste abordé dans le paragraphe suivant car l'année 1979, celle de la Révolution islamique iranienne, en constitue le point de départ : « le terrorisme islamiste est né en Afghanistan », après l'invasion du pays par les troupes soviétiques, en décembre 1979, écrit Gilles Kepel.³⁰ La Révolution iranienne soutient une forme de terrorisme qui se situe à la charnière du terrorisme d'État, du terrorisme politique des décennies antérieures et du terrorisme islamique qui naît à ce moment-là. « La révolution islamique d'Iran a été sur la scène internationale une révolution tiers-mondiste anti impérialiste », écrit Olivier Roy.³¹ Nous avons pourtant choisi de traiter cette question comme un cas de terrorisme d'État en raison des motivations qui conduisent l'Iran à mener des actions contre la France, via le Hezbollah libanais, une organisation créée en 1982 dans le contexte de la guerre civile et de l'invasion du sud-Liban par Israël en 1982.

30.

Gilles Kepel, « Le terrorisme islamiste est né en Afghanistan », *L'Histoire*, décembre 2004.

31.

Olivier Roy, *Le Djihad et la mort*, Paris, Seuil, 2016, p. 122.



7. Le terrorisme islamiste depuis les années 1990

Cette séquence aborde un élément essentiel du terrorisme contemporain, celui issu de groupes islamistes, pratiquant une violence meurtrière, souvent aveugle, au nom d'une conception radicale de l'Islam qu'ils cherchent à imposer partout où ils agissent, aussi bien dans les pays arabo-musulmans – où ils ont fait le nombre le plus important de victimes – que dans le reste du monde, en particulier dans les pays occidentaux. Cette partie se focalise sur l'action des islamistes algériens, de l'organisation d'Al Qaïda et de l'organisation État islamique (EI). Ces mouvements ont particulièrement visé la France depuis les années 1990, et plus encore depuis 2012-2015 que ce soit pour ses liens avec le Maghreb ou le Proche-Orient, que ce soit pour combattre par l'intimidation certaines de ses valeurs fondamentales comme la laïcité, la liberté d'expression, dont le droit à la critique des religions, y compris par l'exercice du droit au blasphème, que cette liberté s'exerce dans les médias (les caricatures de *Charlie*), dans l'enseignement (l'assassinat de Samuel Paty) ou ailleurs.

Ce chapitre se décompose ainsi :

- l'impact de la « décennie noire » en Algérie (1991-2002) ;
- l'organisation Al Qaïda (depuis 2001) ;
- les « printemps arabes » et la guerre au Levant (depuis 2011-2012) ;
- l'organisation État islamique et les évolutions du terrorisme islamiste (depuis 2015).

⊕ détail
en annexe
p.133

8. Le terrorisme d'extrême-droite depuis les années 1990

Le terrorisme d'extrême droite constitue lui aussi un phénomène récurrent, inscrit souvent dans une longue durée comme le terrorisme des suprémacistes aux États-Unis qui remonte au XIX^e siècle (Ku Klux Klan), ou encore l'action de groupes fascistes en France dans les années trente (la Cagoule) ou néo-fascistes depuis la guerre d'Algérie (l'OAS). Ce type de terrorisme a constitué une dimension importante de formes de radicalisation politique dans les années 1970-1980, notamment durant les « années de plomb » en Italie – un point abordé plus haut – et il a connu un regain d'activité à compter des années 1990-2000. Souvent très meurtrier lui aussi, les formes d'action en sont plus hétérogènes et moins structurées que le terrorisme d'extrême-gauche ou le terrorisme islamiste. Il s'est rarement développé comme ces derniers à l'échelle mondiale jusqu'à une date récente où on peut observer malgré tout une forme d'internationalisation : l'auteur de l'attentat d'Oslo et d'Utøya (2011) se réfère à celui d'Oklahoma City (1995) et il est lui-même cité par ceux de Christchurch (2019). Ces actions sont principalement motivées par la xénophobie, le racisme, l'antisémitisme ou la haine antimusulmane.

⊕ détail
en annexe
p.134

B. La voix des victimes

Cette partie se décline en cinq modules :

1. Qu'entendre par « victime » ?
2. Pendant l'attentat : chaos initial et expérience de « guerre » en temps de paix
3. Après l'attentat : trauma, mémoire et résilience
4. Une communauté de destin
5. La ré-attestation de l'humain : le soin, la création, la justice

Les victimes du terrorisme ont été touchées selon trois modalités. Elles sont d'abord les premières affectées par le caractère à la fois continu et discontinu de cette violence de guerre en temps de paix, par la hantise de sa répétition aussi bien que par son caractère imprévisible. Ensuite, si cette violence peut être ciblée, elle est aussi souvent aveugle, et n'a d'autre objet que la spectacularisation du nombre. Il en résulte un principe d'identification qui dépasse le premier cercle des victimes : c'est tout un chacun qui aurait pu se trouver au mauvais endroit au mauvais moment. Enfin, de la hantise de la répétition, il résulte que les victimes d'attentats n'appartiennent pas seulement au passé, mais s'inscrivent aussi dans une temporalité du présent et du futur : le parcours permanent doit ainsi considérer les victimes advenues et celles qui pourraient advenir.

Le parcours devra ainsi figurer dans l'espace à la fois le destin singulier des victimes et la prise en charge collective des vivants et des morts par la société et ses institutions, du chaos des premiers instants à l'organisation (associative, médicale, judiciaire et mémorielle) de la résilience, de la reconstruction ou de la réparation. Cette trajectoire n'est ni lisse, ni linéaire, et doit être restituée à la manière d'une vague, dont les flux et reflux portent des ricochets successifs. La hantise de la répétition, c'est le sentiment que tout peut toujours revenir, semblablement et différemment.

1. Qu'entendre par « victime » ?

Le terme peut donner lieu à de multiples appropriations, invocations, revendications ou refus. La notion même de victime fait aujourd'hui l'objet d'une grande attention et parfois, d'une certaine suspicion, à tout le moins de réserves. Qu'est-ce qu'une victime ? Qui est victime ? Il importe ici de sensibiliser le public aux enjeux de lutte et de reconnaissance de qui est ou n'est pas considéré comme une victime, et de la façon dont les victimes d'attentats se définissent elles-mêmes, y compris en récusant ce terme.

Une victime, c'est d'abord un sujet, dans quelque collectivité qu'il s'inscrive ou se reconnaisse, ayant subi un préjudice, et particulièrement une violence, ici de nature terroriste, qu'elle ait laissé des traces vivaces, corporelles, psychiques ou matérielles, ou qu'elle ait modifié la perception que l'on a de soi, même sans blessures apparentes, laquelle dépend en partie d'une perception des autres. Plusieurs traits caractérisent cette situation, dont la perte des repères, voire celui du sens de l'existence.

C'est aussi, pour partie, et à un degré évidemment moindre, le reste de la société. L'après-coup de cette incorporation de la violence terroriste ne concerne pas seulement les victimes survivantes ou les familles des disparus. Elle touche aussi de près les acteurs qui les ont accompagnés : pompiers, policiers, soignants, et plus largement, l'ensemble des individus susceptibles d'avoir eux aussi incorporé cette même violence – ne serait-ce que par les images ressassées des attentats, un des traits de la spectacularisation, accentuée depuis la création des chaînes d'information

continue ou des réseaux sociaux numériques. Captifs de leurs écrans, c'est l'ensemble des auditeurs-spectateurs-internautes, tous âges confondus, qui sont exposés.

Cette partie devra prendre en compte également le rôle décisif des actions militantes, souvent isolées au départ, l'évolution des définitions juridiques et des procédures d'indemnisation, celle des comportements et, d'une manière générale, du regard que nos sociétés portent sur les victimes, en particulier en France, pays qui sert parfois de référence en la matière, en comparaison avec d'autres pays, en particulier en Europe.

2. Chaos initial et expérience de guerre en temps de paix

Le premier effet d'un attentat sur l'ensemble de la population est la sidération qu'il produit. La violence imprévisible fait irruption dans la vie de chacun, à mesure que la nouvelle lui parvient. Et même si les forces d'intervention sont aussitôt mobilisées pour s'organiser, la première impression est celle d'un chaos : nombre des victimes, morts et blessés, corps ensanglantés et mutilés, soignants débordés pour évacuer les blessés, sirènes de police et valse des ambulances. Pour les victimes, c'est l'instant où la vie bascule, comme elles auront été nombreuses à en faire le récit : une interruption du cours du temps et de la vie ordinaire.

Le point de départ est donc cet arrêt sur image, comme si le temps s'était figé, avec l'impossibilité de penser ce qui vient d'arriver autrement qu'en s'accrochant au nombre des victimes. Ce premier temps est aussi celui des premières réactions d'entraide et de solidarité. Pour l'illustrer, les collections offrent de nombreuses ressources, notamment par les objets issus des traces d'attentats et qui font ou feront partie des collections du MMT : menus du restaurant Goldenberg (attentat de 1982), débris du DC10 d'UTA (1989), jouets d'enfants tués lors de l'attentat de Toulouse (2012), vêtements de victimes de l'attentat du Bardo (2015) ou de Nice (2016). On mobilisera des témoignages, des images ou des vidéos, mais aussi des sons – y compris le silence –, une fois les forces d'intervention retirées, les corps soustraits, les lieux désertés mais toujours dévastés.

Survient aussitôt après, un temps de compassion pour les victimes qui est l'autre versant de la sidération. Il s'incarne dans la masse des hommages spontanés, les « mémoriaux éphémères » : messages et fleurs déposés, cortège d'anonymes. C'est le temps de l'identification maximale : « Et si cela avait été moi ou un proche ? », « j'aurais pu y être », « où et qui, la prochaine fois ? », un processus dans lequel les médias jouent un rôle central par la présentation de récits et de portraits individuels : « Portraits of Grief » dans le *New York Times* sur le 11/9 ou le « Mémorial » du *Monde* sur le 13/11.

S'impose alors dans une partie de la société la rhétorique de la guerre, particulièrement prégnante dans le langage des pouvoirs publics depuis 2001 et le concept américain de « *war on terror* », alors qu'elle l'était peu lors d'attaques terroristes des années antérieures. Les discours politiques évoquent le fait que l'on est « en guerre ». Les images, aussitôt cadrées et montées, sont présentées et commentées par les médias comme des « images de guerre ». On parle de « médecine de guerre » pour la prise en charge des blessés. En France, les victimes ont de surcroît obtenu en 1990, sous l'impulsion de Françoise Rudetzki, le statut de « victimes civiles de guerre » et les enfants de victimes françaises ou directement touchés, celui de pupille de la Nation, un concept né en 1917, au cœur de la Grande guerre. Les deux sont ainsi ressortissants de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG). Cette perception du terrorisme comme fait de guerre dans une société en paix est un élément important aussi bien du point de vue des victimes que dans les perceptions collectives, d'autant que le recours à cette rhétorique soulève par ailleurs de nombreux écueils politiques ou juridiques.

3. Après l'attentat : trauma, mémoire et résilience

Si le terrorisme vise à distiller un climat de peur au sein de la population, une distinction doit être faite entre la crainte, relativement abstraite, de voir de nouvelles attaques terroristes survenir dans son pays, et le sentiment bien concret de pouvoir en être personnellement affecté. Ce sentiment de vulnérabilité est particulièrement accentué chez les victimes, où il prend généralement un aspect traumatique : tel bruit, telle odeur ou telle vision déclenche sans qu'on n'y puisse rien une crise d'angoisse très difficile à maîtriser. Si ce stress post-traumatique peut s'observer aussi chez des personnes ayant vécu les attentats plus à distance, au travers des médias, il est d'abord caractéristique de l'expérience de *l'après attentat* pour les survivants et les endeuillés. Par-delà les singularités de leurs récits, tous évoquent l'altération du rapport aux lieux de vie collectifs, la tentation de la claustration, la fragilité, sinon la compromission durable des relations humaines, les troubles du comportement. Le parcours fera place à cette expérience des victimes, au travers de témoignages audio, vidéo ou écrits. On mettra ainsi en perspective ce qui, pour les rescapés, les survivants, les familles endeuillées, est à reconstruire de manière irréductiblement singulière. Le défi muséographique, à cet endroit précis, est de donner à voir et à percevoir la singularité des destins brisés, en peine de reconstruction, qui vivent durablement avec les traces de la violence.

Dans le même temps, on montrera quels sont les ressources et les facteurs, individuels comme collectifs, qui aident les victimes à traverser cette épreuve. Il s'agira de montrer à quoi tient leur résilience, sans pour autant omettre d'autres manières d'appréhender le choc, comme la colère, le déni, le silence ou l'oubli volontaire. La question du rapport entre trauma et mémoire est ici centrale. La mémoire des victimes n'est pas celle de la société. Souvent confrontées à l'injonction « de tourner la page » et « d'aller de l'avant », les victimes peuvent se sentir incomprises et réduites au silence. L'exposition montrera en quoi, pour surmonter le trauma, apprendre à vivre avec lui peut-être davantage que d'espérer l'effacer entièrement, la parole est essentielle. C'est à travers elle que peut se forger un chemin entre les faits vécus et les émotions qui y sont associées. La mémoire des victimes d'attentats, du fait de la charge traumatique de ce qu'elles ont vécu, est rarement linéaire. Certains aspects ou sensations restent saillants, tandis que d'autres sont refoulés, et le tout se modifie fil du temps, au gré des échanges aussi, avec d'autres victimes, et le reste de la société. Le partage de récits, interindividuels, mais aussi à un niveau plus directement collectif – au travers de livres, reportages, documentaires télévisés – permettent de combler d'éventuels « trous » de mémoire et aide chacun à se réapproprier son vécu. Mémoires individuelles et collectives sont en cela inextricablement mêlés : il revient au MMT de le faire sentir et comprendre en suivant en cela le résultat des recherches les plus avancées dans ce domaine comme celle du Programme 13-Novembre.

4. Une communauté de destin

Le terrorisme vise la société dans toutes ses composantes et l'atteint souvent dans son intégralité. Il cherche à briser le lien de confiance qui unit les membres de l'entité visée. Il attaque des singularités, anonymes ou non, il blesse des communautés et des groupes particuliers quand il s'en prend à l'un de ses membres explicitement. Il vise tout le monde indifféremment quand il frappe un lieu de rassemblement à l'aveugle. Cette communauté de destin se manifeste après coup par des politiques de reconnaissance, à l'échelle de la nation : création de statuts, de droits et d'indemnisation attachées à la condition de victime du terrorisme. C'est la conséquence de l'attention portée depuis le dernier tiers du XX^e siècle à la victime en général, grâce entre autres à la mobilisation de certaines personnalités et associations.

Cela s'est traduit également, en parallèle à la réparation matérielle, par une réparation symbolique et la mise sur pied de politiques publiques de mémoire. Ces politiques ont été marquées par la recherche d'un équilibre entre l'accent mis sur des figures héroïques – une tradition, pour ne pas dire une exclusivité des politiques du passé en France jusque dans les années 1990 –, et la prise en compte en priorité

des victimes – comme c'est le cas pour les politiques très récentes concernant le terrorisme. Le parcours offrira ainsi des jalons de l'histoire de la mémoire du terrorisme, déjà évoquée au chapitre II.

Enfin, la communauté de destin s'étend au-delà des frontières hexagonales. Dès lors que le terrorisme fait des victimes partout dans le monde, la communauté qui les relie les unes aux autres est, de fait, transnationale. Elle doit pouvoir rassembler des hommes et des femmes, toutes religions, toutes cultures et toutes appartenances confondues. L'espace consacré aux victimes doit être ainsi l'occasion de le rappeler, là encore avec des témoignages (livres, vidéos, audio), en plusieurs langues (avec traduction). C'est la façon la plus significative de rendre hommage à la communauté élargie des victimes et de répondre à la dimension universelle du MMT.

5. La ré-attestation de l'humain : le soin, la création, la justice

C'est le point d'aboutissement de cette partie du parcours. Si l'on parle de « ré-attestation », c'est que dès l'irruption de la violence, l'attestation de l'humain se met à l'œuvre pour la contrer. Elle est présente dès les premiers gestes de secours, l'arrivée de la police pour sécuriser les lieux, ou encore dans les nombreux gestes de solidarité, y compris entre victimes elles-mêmes, et se manifeste de trois façons.

Elle se fait tout d'abord par la voie du soin avec le travail des équipes médicales engagées dans le long, douloureux et difficile travail de reconstruction. La violence n'a pas le dernier mot, dès lors que des hommes et des femmes vouent leur vie à cette tâche. Elle n'a pas le dernier mot, dès lors que les victimes qu'elle fait ne sont pas seules, abandonnées à elles-mêmes. Elle n'a pas le dernier mot, dès lors que la société se donne les moyens de les aider à mettre des mots sur la violence qui voulait les laisser sans voix.

Elle se fait ensuite dans la mobilisation, chaque fois singulière, de ressources créatives, littéraires, musicales, picturales, poétiques, théâtrales, photographiques, qui trouvent la force d'opposer aux fastes de la violence et de la destruction un contre-geste ou une contre-parole, quelle que soit l'intensité du désespoir.

Elle se fait enfin quand la justice fait son œuvre et que les procès redonnent à la parole des victimes non seulement la dimension d'un témoignage que nul ne peut apporter à leur place, mais de surcroît la force d'un acte performatif. Parler, avec la conscience de substituer au temps mortifère (sans avenir et sans espoir) du terrorisme le temps ouvert sur l'avenir d'une justice transitionnelle et réparatrice. Le témoignage reste en ce sens la principale source de lumière que doit exprimer le parcours permanent.

C. Les sociétés face au terrorisme

Cette partie s'organise autour de cinq modules :

1. Les médias, partie prenante de l'événement terroriste
2. La société touchée dans toutes ses composantes
3. Les réactions individuelles et collectives d'une société démocratique et pluraliste
4. Les procès comme révélateurs
5. La mémorialisation des attentats

Il s'agit de donner à voir aux visiteurs la pluralité des effets sociaux des attaques terroristes, et de leur faire comprendre de quoi elles procèdent, avec deux objectifs :

- inciter les visiteurs à un regard réflexif sur les attaques terroristes et leur impact social, en remettant en cause un certain nombre d'idées reçues et de fausses évidences, à partir à la fois des acquis les plus récents de la recherche en sciences sociales et le recul que confère ici la mise en perspective historique ;
- construire un espace pluraliste qui contribue à recréer du lien et du dialogue là où le terrorisme vise à attiser les tensions et la discorde. Chaque visiteur devra pouvoir, en découvrant cette partie de l'exposition, davantage faire sens de ce qu'il a lui-même ressenti et vécu à l'occasion de telle ou telle attaque terroriste. En même temps, il pourra expérimenter un certain décentrement, lui permettant de comprendre que d'autres types de réactions existent, qu'elles sont « normales » dans une société démocratique et pluraliste comme la société française.

Ici tout particulièrement, l'enjeu est d'inviter les visiteurs à se dégager des discours d'opinions toutes faites et d'arguments d'autorité qui saturent l'espace médiatique dès lors qu'il est question des attentats et de leurs effets sociaux, pour leur permettre d'atteindre un point de vue plus informé et nuancé. Un public un peu mieux au fait de ce que déclenche un attentat dans une société devrait être à la fois plus lucide et un peu moins vulnérable face aux effets pervers de ces moments particuliers de la vie sociale. Il s'agit donc ici de contribuer à une meilleure « intelligence collective » des situations post-attentats et à un renforcement de nos capacités de résilience ou de résistance face à l'épreuve qu'elles représentent.

1. Les médias, parties prenantes de l'événement terroriste

Qu'un attentat fasse ou pas événement ne tient pas qu'à ses propriétés propres (nombre de victimes, identités des assaillants, circonstances, etc.) mais aussi à la façon dont les médias en rendent compte, en termes de volume et de contenu. En cela les journalistes peuvent apparaître comme « pris au piège » des terroristes et les médias comme une « chambre d'écho » de la violence terroriste, dont dépend très directement son impact social. C'est vrai au moins depuis les attentats anarchistes de la fin du XIX^e siècle, ça l'est d'autant plus aujourd'hui que les journalistes sont pris pour cible.

Aux différentes phases de l'histoire des médias peuvent ainsi être reliées différentes ères du terrorisme, où le retentissement et l'impact social des attentats ne sont pas les mêmes : âge d'or de la presse écrite, avènement des médias audiovisuels,

essor de l'information en continu, puis développement d'internet et des réseaux sociaux numériques.

Cette idée sera mise en exposition à partir des archives audiovisuelles de l'INA (radio, télévision, presse filmée, web) mais aussi des archives de presse de la BNF, autour de quelques cas emblématiques :

- les attentats anarchistes dans la presse du XIX^e siècle (Café Terminus en 1894);
- l'attentat des Jeux Olympiques de Munich à la télévision et à la radio (1972);
- les attentats du 11/9 en direct sur les chaînes d'information en continu ou encore la photo des journalistes détenus au Liban qui figure au début de tous les journaux télévisés;
- les attentats de 2015-2016 sur les réseaux socio-numériques (archives des réactions sur Twitter).

2. La société touchée dans toutes ses composantes

Les attentats sont des faits sociaux totaux. Lorsqu'ils font événement (ce qui n'est pas toujours le cas et dépend de leur degré de médiatisation), leur impact peut se faire sentir dans tous les secteurs : relations interpersonnelles, activités économiques ou politiques publiques, à court comme à plus long terme.

Le parcours insistera notamment sur les effets des mesures régaliennes sur la vie quotidienne des citoyens. Par exemple, le plan Vigipirate, déployé à partir de 1995, a conduit à une évolution importante du mobilier urbain : barrières devant les écoles depuis 1995, dispositifs pour empêcher de placer des bagages sous les sièges dans certains transports en commun, disparition des poubelles opaques sur la voie publique dans lesquelles pouvaient être dissimulées des engins explosifs comme en 1985 ou 1995, etc. Le plan Vigipirate, puis l'opération Sentinelle, ont mobilisé des forces armées pour assurer la sécurité de certains lieux publics (patrouilles de militaires dans les gares). La frontière entre les notions de sécurité et de défense s'en est trouvée totalement redéfinie sur le territoire national, et la projection de forces armées lors d'opérations extérieures (en Afghanistan après 2001, opérations Épervier au Tchad entre 1986 et 2014, Serval au Mali (2013-2014, ou Barkhane au Sahel depuis 2014) s'inscrit dans la continuité de cette évolution.

Le processus social déclenché par cet événement suit en outre une temporalité spécifique, déjà esquissée, passant par différentes phases. Il y a le choc et les premières réponses. Il y a ensuite une phase d'effervescence sociale, propice à des phénomènes d'emballement : attaques par imitation, représailles, paniques morales, fausses alertes. Elle est suivie par la lente reprise de la vie normale qui ne signifie pas pour autant un retour à « l'avant » car certains attentats ont des effets durables et persistants. On entre enfin après dans le temps du souvenir et de l'oubli avec des traces que l'on peut mesurer aussi bien dans les productions culturelles (livres, films, séries, œuvres d'art), que dans les mémoires individuelles.

Cette partie du parcours doit donner à voir ces différentes ramifications et cette temporalité de l'impact social des attentats, sans privilégier certains attentats particuliers (les plus « récents » par exemple) au détriment d'autres. On s'attachera ainsi à créer un dispositif synoptique matérialisant, par sa mise en scène dans l'espace muséal, ces ramifications et temporalités : ainsi, les visiteurs pourront saisir d'un seul coup d'œil le phénomène et sa complexité, et en explorer certains aspects particuliers à leur convenance, à travers une diversité de cas historiques (et non pas un seul attentat « emblématique », comme le 11-Septembre ou le 13-Novembre

par exemple), qui pourront être renouvelés au fil du temps. On pourrait, par exemple, imaginer que chaque branche du dispositif synoptique débouche sur une borne qui permettrait de choisir les exemples historiques que l'on souhaite consulter, à partir par exemple des bases citées supra.

En vis-à-vis et complément de ce dispositif, l'impact social des attentats serait aussi donné à voir matériellement par des objets ou documents « racontant » l'impact d'un attentat dans tel ou tel secteur d'activité : descriptif des procédures de sécurité dans les aéroports avant et après le 11-Septembre, affiche « Vigipirate », texte original de telle ou telle allocution présidentielle, registres de condoléances, appels à donner son sang pour les victimes, etc.

3. Les réactions d'une société démocratique et pluraliste

Les actes terroristes constituent une mise à l'épreuve de la cohésion sociale de nos sociétés. Toutefois, s'ils exacerbent des tensions – c'est leur objectif –, ils déclenchent aussi de nombreux élans de solidarité. Cette partie de l'exposition évoquera les réactions et manifestations massives, comme celle du 11 janvier 2015. Elle évoquera aussi des réactions moins médiatisées et moins visibles, de manière à ouvrir le public à une vision plus large et plus juste des rapports sociaux aux attentats. Par exemple, en ce qui concerne les grands attentats islamistes du début du XXI^e siècle, on mettra l'accent sur les réactions des populations immigrées (et pas simplement musulmanes) qui se saisissent de ces circonstances pour affirmer leur attachement à leur pays d'accueil, ainsi qu'en témoigne le contenu des mémoriaux de rue en hommage aux victimes, collectés par exemple à Madrid après les attentats du 11 mars 2004, à Paris après ceux du 13 novembre 2015, à Nice après le 14 juillet 2016.

Cette section s'appuie sur de multiples traces matérielles et des dispositifs grâce aux collections propres du MMT ou en sollicitant celles d'autres institutions patrimoniales (Archives de Paris, musée Carnavalet, « Charlie Archive » de Harvard, ou encore l'INA). Il s'agit de mettre en valeur un matériau qui a été collecté à cette occasion, alors que ce souci patrimonial était plus rare, voire inexistant dans le passé : reconstitution de mémoriaux de rue, choix d'œuvres de street art, messages sur les réseaux sociaux, pancartes de rassemblements. Il s'agit aussi de mettre en valeur les manifestations de solidarité comme la marche républicaine du 11 janvier 2015, un événement hors-norme. Des œuvres culturelles en lien avec ces réactions (livres, bande-dessinées, films, chansons) pourront également être mobilisées en liaison avec les corpus des collections du MMT. On peut y ajouter : des enquêtes d'opinion, qui permettent de mesurer l'évolution des représentations individuelles et collectives (enquêtes du Credoc) ou des enquêtes dans les établissements scolaires, en s'appuyant sur les nombreux dessins et productions d'élèves (fonds des Archives de Paris) et sur les témoignages d'enseignants et de personnels (Programme 13-Novembre).

4. Les procès comme révélateurs

Dans le devenir mémoriel d'un événement terroriste, la tenue d'un procès constitue sur le plan collectif une étape essentielle. S'il vise d'abord à rendre justice, le procès participe aussi d'un rétablissement de l'ordre social ébranlé par l'attentat. L'établissement des faits offre une narration fiable, qui est ou sera complétée à terme par le travail de la recherche, et qui marginalise les récits « alternatifs » ou rumeurs conspirationnistes, très fréquents en la matière. Le procès rétablit aussi un équilibre. Celui des attentats du 13 novembre 2015, toujours en cours lors de la rédaction de ce texte, a montré à quel point débats, dépositions et témoignages ont modifié la vision de l'événement dominante dans l'opinion en redonnant toute leur place aux autres scènes de crime que le seul Bataclan. Cette dernière section de l'exposition

de référence pourra ainsi souligner le rôle d'un procès de ce type dans l'évolution de la mémoire collective.

Certains procès, comme ceux des attentats récents, ont également une valeur cathartique. Ils donnent lieu à une importante couverture médiatique et sont vécus, dans le cas des attentats les plus marquants, comme « historiques », c'est-à-dire mémorables. Ce sont des événements révélateurs qui offrent de nombreuses ressources muséales pour comprendre ce qui se joue dans un acte terroriste et dans les réactions qu'il suscite, dans une optique différente de celle adoptée dans les autres parties du parcours.

Exposer après coup, avec le recul, le déroulement d'un procès permet en particulier d'aborder avec une unité de temps et de lieu les multiples aspects de la lutte contre le terrorisme avec ses difficultés, ses réussites et ses échecs. Cela permet d'expliquer le travail des services intérieurs ou extérieurs de renseignement, dont une bonne partie est souvent invisible, notamment en ce qui concerne les attentats déjoués. Cela permet aussi de montrer le travail de terrain des enquêteurs (policiers ou gendarmes), celui de la police scientifique et des services spécialisés, ou encore celui des magistrats. C'est l'occasion enfin d'expliquer comment se déroule une procédure judiciaire en général, une manière là encore d'aller au-delà de la seule question du terrorisme.

5. La mémorialisation des attentats

Au niveau social, il existe un continuum entre les réactions immédiates que suscite une attaque terroriste et les traces mémorielles à plus long terme. Ces amas de bougies, fleurs, messages, dessins et objets divers qui se forment en hommage aux victimes sont bel et bien, en effet, des *mémoriaux*, soit une première manière que la société a de signifier que le souvenir de cet événement meurtrier compte, que les vies qui y ont été perdues méritent d'être gardées en mémoire. Cette première forme de mémorialisation au niveau social et collectif se prolonge ensuite avec les politiques mémorielles mises en œuvre par les pouvoirs publics, les événements commémoratifs organisés par les associations de victimes, mais aussi toutes les productions culturelles et médiatiques – fictions et récits littéraires, bandes-dessinées, créations artistiques et musicales, films et séries télévisées, reportages et documentaires... – qui prennent pour objet telle ou telle attaque terroriste.

Tous les attentats ne laissent toutefois pas la même empreinte dans les mémoires collectives. Certains événements font date, d'autres non, et cette hiérarchie peut elle-même évoluer au fil du temps, ainsi que plusieurs enquêtes sociologiques, en particulier celles du CREDOC pour le Programme 13-Novembre, le mettent en évidence.³² On s'attachera ici à en élucider les raisons, au regard aussi de la mémorialisation d'autres types d'événements historiques, comme les guerres. Plus largement, on invitera le visiteur à s'interroger sur la façon dont se forment et se diffusent des représentations mémorielles des événements terroristes, parfois en décalage avec la réalité des faits : pourquoi les Français réduisent-ils fréquemment les attentats du 13 novembre 2015 au seul massacre du Bataclan ? Et ceux du 11 septembre 2001 à la double attaque contre le World Trade Center ? Comment se fait-il que, dans certains cas, ce soit la date d'une attaque terroriste, dans d'autres son lieu et dans d'autres encore le nom d'un de ses protagonistes – perpéteur ou héros – qui reste en mémoire ? Cette sélection obéit à des mécanismes psychiques ou sociaux que l'on peut expliquer au visiteur, le musée-mémorial étant là précisément pour restaurer le souvenir de séquences oubliées, ou simplement pour en faire prendre connaissance au visiteur.

32.

→ www.memoire13novembre.fr/content/les-attentats-du-13-novembre-2015-un-marqueur-de-la-m%C3%A9moire-collective

D. Sortie, décompression et réflexion

1. Salle d'actualité

Il s'agit de prévoir ici une salle d'actualité qui ne concerne pas uniquement les nouveaux attentats mais tout événement ou information susceptible d'intéresser notre propos, de telle sorte à ne pas s'enfermer dans le seul dilemme d'un silence sur le temps présent ou à venir d'un côté, et ou d'une vision désespérante de l'autre. Cette salle pourra ainsi évoquer, par exemple sous la forme d'un média, l'actualité juridique (arrestations, procès), les attentats déjoués, les progrès de la recherche, les commémorations, les initiatives associatives ou dans les musées partenaires, etc.

L'idée a été émise également d'une commande à un ou une artiste pour mettre en scène une veille des attentats, soit en y intégrant des éléments documentaires, comme une veille de presse, soit en laissant entièrement carte blanche à l'artiste, de telle sorte à viser et à symboliser une situation malheureusement reproductible est universelle.

2. Espace de réactions

Un espace en fin de parcours sera dédié aux réactions des visiteurs. Ce ne sera pas un espace annexe, mais bien une partie du dispositif muséal lui-même. Il peut être un simple espace vierge. Il peut être un lieu de dialogue et d'intermédiation entre des visiteurs de générations, sensibilités et horizons différents qui n'auront pas le même vécu ni le même ressenti. Il peut être plus interactif avec des ateliers d'écriture ou de dessins ou un dispositif de captation multimédia permettant aux visiteurs de livrer un témoignage. L'essentiel est de prévoir un temps de respiration à la fin du parcours.

VII.

Les expositions temporaires et programmes culturels

Expositions temporaires et programmes culturels sont des éléments essentiels des musées contemporains, surtout les musées d'histoire et de société. Ils attirent un public important et constituent donc un élément essentiel de la stratégie du futur MMT.

A. Expositions de préfiguration

Une série d'événements sont prévus d'ici 2027 pour présenter le futur MMT avant son ouverture, notamment en dehors de la capitale, conformément à la volonté, exprimée depuis le début de la mission, de construire un musée national au sens plein du terme, et de créer un réseau de partenaires ou d'antennes sur tout le territoire, notamment avec les villes directement touchées par des actes terroristes. Deux expositions de préfiguration sont ainsi envisagées qui seront des expériences pilotes pour le projet muséographique et la connaissance des publics potentiels du MMT.

La première est à l'étude dans le cadre d'une convention avec la RMN-GP. Il s'agit d'un dispositif modulaire itinérant qui, de 2023 à 2025, stationnerait dans différentes villes afin de présenter le projet du MMT et son principe participatif, tester des formules muséographiques et de médiation, ou encore poursuivre et soutenir la campagne de collecte d'objets.³³

D'une surface de 150 m², éventuellement de type « museum box », le dispositif comprendrait trois séquences, chacune mobilisant des médias particuliers et des créations artistiques :

- « Savoir » : cette séquence utiliserait l'image pour questionner l'histoire du terrorisme et expliquer en quoi le projet du MMT est important ; une commande à un artiste utilisant le dessin et la bande dessinée est envisagée ;
- « Mémoire » : cette séquence offrirait un environnement sonore spécifiquement créé pour communiquer l'émotion que recèlent les objets de la collection du MMT ;
- « Résilience » : cette séquence mobiliserait une œuvre vidéo commandée à un artiste pour ouvrir le débat, libérer la parole et favoriser les interactions avec le public.

D'autres médiations interactives seraient proposées : tables tactiles permettant d'accéder à différents types de contenus, cabine d'enregistrement son et/ou vidéo pour laisser un message, une réaction ou un témoignage ; mobilier constitué d'assises pouvant être aisément sorties ou rangées, en fonction des besoins (ateliers pédagogiques, rencontres et débats).

Quatre à cinq villes seraient choisies en accord avec l'Association des maires de France sur un critère de diversité en incluant des communes touchées ces dernières années par le terrorisme ou par des phénomènes de radicalisation. Ces expositions pourraient être installées dans des équipements culturels pour une durée de quelques semaines à plusieurs mois selon les possibilités des villes-partenaires.

33.

La réflexion intègre les premiers éléments de bilan du programme d'expositions conçus dans le cadre d'un partenariat entre le Louvre et la RMN-GP qui est intitulé « Arts de l'Islam : un passé pour un présent » où 18 expositions sont installées dans 18 villes différentes, entre le 20 novembre 2021 et le 27 mars 2022.
→ www.expo-arts-islam.fr



La seconde exposition de préfiguration est celle co-construite avec des collègues et lycées et déjà présentée au chapitre III. Elle doit être l'ambassadrice du projet auprès du monde scolaire, sous format numérique, en 2022, sous une forme matérielle, dans les établissements scolaires qui en feront la demande, en 2023.

B. La programmation après ouverture

Que ce soit pour les expositions temporaires ou la programmation culturelle – cycles de conférences, festivals de films, colloques – le principe retenu est d'organiser des événements soit en liaison avec l'actualité politique (une commémoration), culturelle (sortie d'un film) ou scientifique (publication), soit en complément des thématiques traitées dans l'exposition de référence. Compte tenu du sujet, de son extension et de ses ramifications, ce dernier point est essentiel pour montrer que la programmation générale telle qu'elle apparaît dans ce document, c'est-à-dire à l'orée de l'année 2022, cinq ans avant l'ouverture prévue, est très largement modulable et appelée à évoluer.

Les thématiques indiquées ici, dont certaines avaient déjà été mentionnées dans le rapport de mars 2020, n'ont donc qu'une valeur d'exemple et ne constituent pas à ce stade des projets précis :

- Le terrorisme anarchiste XIX^e-XX^e siècle
- Le terrorisme durant la guerre d'Algérie
- Terrorisme, guerre révolutionnaire et guérilla
- Terreur d'État et terrorisme
- Le terrorisme dans le conflit israélo-palestinien
- Violence et terrorisme en Irlande du Nord
- Violence et terrorisme en Amérique latine
- Liberté et sécurité dans la lutte contre le terrorisme
- Radicalisation, déradicalisation et prévention
- La prise en charge des victimes au sein de l'Union européenne
- La résilience
- La médecine urgentiste
- Mémoires immédiates des attentats (New York, Madrid, Manchester, Paris)
- Le terrorisme dans les séries
- Expositions d'art contemporain

VIII.

La recherche

Le MMT est un musée d'histoire et société en lien direct avec les avancées les plus récentes de la recherche, sans restriction disciplinaire, aussi bien dans le domaine des sciences humaines et sociales que dans celui des sciences cognitives. Compte tenu de la nature de ses thématiques, qui ressortissent souvent à des champs en cours de développement et de stabilisation, la recherche y occupe une place essentielle, directement liée aux thématiques de la programmation et à la gestion de ses collections.

Ses choix en la matière permettent d'initier ou de s'insérer dans des programmes de recherche qui concernent non seulement le terrorisme mais des domaines plus larges : la violence politique en général, les formes de radicalisation, les études sur la mémoire individuelle et collective, celles sur le traumatisme, ou encore sur le droit et la justice, une liste évidemment non restrictive. La nature des collections, et tout particulièrement la question des scellés de justice ou des objets provenant des victimes ou des familles endeuillées soulèvent, on l'a déjà signalé, de nombreuses questions éthiques, juridiques ou techniques. Celles-ci sont susceptibles de déboucher sur de nouvelles thématiques de recherche touchant à la muséographie des objets sensibles, au statut patrimonial d'éléments non clairement identifiés dans les textes ou intéressant des disciplines comme la criminologie.

Dans un premier temps, avant d'envisager le cas échéant une structure propre de recherche, le MMT entend être un lieu de ressources et de rencontres.

A. Un centre de ressources

Le MMT prévoit la création d'un centre de ressources à demeure, partie intégrante de l'établissement. Celui-ci doit être pensé non comme une simple bibliothèque ou médiathèque au sens habituel du terme mais comme un lieu d'accès et de conseil ouvert à tous les publics. Le centre doit, entre autres, permettre d'accéder dans de bonnes conditions, avec un accompagnement et une expertise sur le sujet en particulier à destination des publics scolaires, aux nombreuses ressources numériques : celle des collections du MMT, celle de l'INA ou encore celles consacrées au phénomène terroriste, en particulier les bases de données qui recensent les attentats à une échelle mondiale et qui ont notamment servi à l'élaboration de la base de données propre au MMT, présentée au chapitre précédent.³⁴

Le centre de ressources doit permettre également, sous certaines conditions, l'accès sur le site à des ressources non disponibles au public et nécessitant une préparation en amont. On pense notamment à la banque d'un millier de témoignages recueillis dans le cadre du Programme 13-Novembre, déjà cité, consacrés aux attentats de 2015.³⁵ Ces témoignages filmés auront le statut d'archives publiques à compter de 2028, au moment ou peu après l'ouverture du MMT, et pourront être consultés sous réserve des modalités de communication aussi bien pour de la recherche que pour des activités pédagogiques et de formations.

34.

« Les attentats islamistes dans le monde (1979-2019) », Fondapol : → www.fondapol.org/etude/les-attentats-islamistes-dans-le-monde-1979-2019; International Terrorism : Attributes of Terrorist Events (ITERATE), Université Duke, depuis 1968 : → library.duke.edu/data/sources/iterate; RAND Database of Worldwide Terrorism Incidents, State Department, depuis 1972 : → www.rand.org/nsrd/projects/terrorism-incidents.html; Global Terrorism Database (GTD), Université du Maryland, 1970-2019 : → www.start.umd.edu/gtd

35.

→ www.memoire13novembre.fr

B. Un dispositif d'aide à la recherche

La présence d'enseignants-chercheurs à demeure est une condition indispensable pour animer un pôle recherche. Un ou deux personnels venus de l'Université ou de grands organismes (CNRS, INSERM...) pourront être détachés ou mis à disposition sur une période de 3 à 5 ans, par roulement, pour animer le pôle, en lien ou avec le support de leur établissement d'origine.

Le MMT prévoit également une série de dispositifs d'aide à la recherche :

- la délivrance de trois bourses d'études: master, thèse et post-doctorat ;
- l'accueil en résidence de deux chercheurs étrangers qui pourront être hébergés sur place afin de travailler sur les sujets du MMT ou ses collections ;
- un prix de thèse et un prix de master, tous deux dotés, notamment par une aide à la publication, qui distinguent un travail de première main apportant une contribution significative à la compréhension du phénomène terroriste et de ses effets. Ces prix pourraient être lancés dès la rentrée universitaire 2022-2023 ;
- un label « MMT » attribué à des projets de recherche financés par ailleurs.

Dans cette optique, la mission de préfiguration a d'ores et déjà établi des contacts préliminaires avec plusieurs institutions et programmes de recherche :

- la plateforme « Mémoire et résilience », créée en 2021 par l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS, coordonnée par la sociologue Sandrine Lefranc ;³⁶
- le labex « Les passés dans le présent », un programme interdisciplinaire qui fédère des équipes scientifiques et institutions culturelles travaillant sur la mémoire, le patrimoine, les musées, les médiations de l'histoire à l'ère numérique ;³⁷
- l'Université Paris-Lumières (Paris 8, Paris 10, CNRS,) avec l'Institut des sciences sociales du politique (ISP) et l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP) ;
- l'Université de Nantes ;
- le « Programme 13-Novembre » co-piloté par le neuroscientifique Francis Eustache, membre du conseil scientifique et culturel du MMT, et l'historien Denis Peschanski, membre associé du MMT ;
- le projet « Justice et pénalité sous l'influence du terrorisme contemporain » (JUPITER), de l'Université de Normandie, coordonné par le politiste Antoine Mégie et financé par la Mission Droit et Justice ;
- le projet « Victimes et associations de victimes dans les procès des attentats de janvier et novembre 2015 », piloté par Sylvain Antichan et Sarah Gensburger, membre associée du MMT, également financé par la Mission Droit et Justice.

36.

→ www.inshs.cnrs.fr/index.php/fr/appel-manifestation-dinteret-plateforme-memoire-et-resilience-inshs-2021

37.

→ www.passes-present.eu

Depuis la rentrée universitaire 2021-2022, dans le cadre de sa stratégie de préfiguration, deux séminaires de recherche sont co-organisés par des membres de l'équipe en partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur :

- « Les musées-mémoriaux, ou la patrimonialisation de la mémoire vive », en partenariat avec l'École du Louvre, l'Institut national du patrimoine et l'Université du Québec à Montréal, coordonnée par Jacqueline Eidelman (membre de l'équipe permanente du MMT), Anik Meunier et Mathias Blanc.

Ce séminaire s'intéresse aux musées-mémoriaux, une catégorie qui questionne, partout dans le monde, l'histoire du temps présent et sa patrimonialisation. Avec comme ambition d'être, dans un même mouvement, musées et mémoriaux, ils interrogent les relations entre histoire, mémoire sociale et mémoire individuelle. Le séminaire prend en compte une vision globale, éclairée par des exemples en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Afrique, en Asie et en Océanie, mais il est aussi une contribution au projet du MMT en coopération avec l'École du Louvre.³⁸

- « Terrorisme, anti-terrorisme et sciences sociales », en partenariat avec l'Université Paris Lumières, coordonné par Gérôme Truc (membre de l'équipe permanente du MMT), Vanessa Codaccioni et Emmanuel Cayre.

Ce séminaire sera lancé courant 2022. Il a pour vocation de devenir un lieu de discussion et d'échanges sur l'état de la recherche en sciences sociales, française et internationale, sur le terrorisme et l'anti-terrorisme. Y seront discutés aussi bien des recherches en cours comme celles sur les procès, que des publications récentes, dans une perspective visant à décloisonner les approches et à faire dialoguer entre eux différents champs de recherche : « *terrorism studies* », approches critiques, études des effets sociaux du terrorisme, analyse des politiques publiques anti-terroristes, etc.

38.

→ www.musee-memorial-terrorisme.fr/agenda/evenement/seminaire-doctoral-2021-2022

IX.

La stratégie numérique

La stratégie numérique influe sur les différents secteurs d'activité des musées du XXI^e siècle : administration, documentation, collections, régie des œuvres, communication, médiation, etc. Cela implique une vision transversale qui nécessitera le recrutement de professionnels du numérique ainsi qu'un équipement et une organisation adéquats (ressources partagées, dispositifs numériques, constitution de bases locales). Le MMT prévoit en ce sens la création d'un service dédié aux systèmes d'information et de communication numériques, en gardant à l'esprit qu'en cette matière, les innovations évoluent vite. Trois des composantes de cette stratégie sont présentées ou précisées ici : le site internet, la dématérialisation des collections et les dispositifs de visite et de médiation.

A. Le site internet

Le site internet – www.musee-memorial-terrorisme.fr – est le premier outil de communication du projet mis en place par la mission de préfiguration. Il présente sa genèse et son développement, et répond aux questions de base que soulève une telle entreprise : pourquoi, comment, quand et avec qui concevoir le musée-mémorial ? Il permet également de montrer que ce projet a été pensé en coopération avec ses publics et ses partenaires. Il lui donne enfin une existence avant l'ouverture en communiquant sur l'avancement des travaux et sur les différents événements de préfiguration.

1. Communication, information

Le site internet répond à des objectifs transversaux : maîtriser l'image institutionnelle du MMT, lui donner une visibilité au niveau national et international, offrir une bonne lisibilité des enjeux et objectifs, et enfin maintenir une veille sur l'actualité. Les publics visés par le site internet sont par définition larges. Le site est un outil de production et de diffusion d'information à grande échelle. Il s'adresse d'abord à un public francophone, même s'il a pour ambition d'élargir sa visibilité en proposant rapidement une traduction intégrale en anglais, puis dans une autre deuxième langue lorsque le GIP passera le relais à l'établissement public – pour être en conformité avec la loi du 4 août 1994. Le site internet est doté d'un outil de mesure statistique – Matomo – grâce auquel des données sont récoltées sur la visibilité du site, le comportement des internautes et leur profil tout en préservant la confidentialité des données personnelles et de la vie privée. Il est envisagé de faire un bilan à six mois la première année, puis annuellement afin de connaître la fréquentation et améliorer la présentation.

2. Production

Le site est hébergé par l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées (RMN-GP). Il a été mis en ligne le 18 novembre 2021. Son hébergement physique est assuré par la société Oxyd, SARL unipersonnelle et sa réalisation par la société Nodevo. L'identité graphique du site a été réalisée par la société Graphéine laquelle a conçu l'identité visuelle du MMT (voir chapitre XI).

En matière de sécurité numérique et pour se prémunir contre la cybercriminalité, l'hébergeur RMN a mis en place une politique de protection qui repose sur la sécurité physique des équipements, la sauvegarde régulière des données, la protection contre les virus et intrusions et la sécurisation des accès au système. En outre, il dispose d'un plan de résilience des services : sauvegarde, relance des services, dispositif de crise, etc.

La plateforme numérique choisie met particulièrement en avant les événements et les actualités qui sont visibles en première page. Elle facilite le partage des pages sur les réseaux sociaux et autres services web. Elle donne une impression d'immersion grâce à l'affichage d'images en plan large sur toutes les pages du site. Ces différents éléments contribuent à donner au projet une image dynamique et ancrée dans le présent.

Le site affiche un menu composé de 6 rubriques et de 26 sous-rubriques qui détaillent les grandes composantes du projet : lieu de mémoire, lieu de connaissance, lieu de transmission et ses grandes dimensions transversales, une actualité, et sa volonté d'être un lieu de partage universaliste.

Le choix des images et des vidéos, la rédaction des textes et le graphisme ont été réalisés en gardant à l'esprit qu'ils s'adressent à tous les publics. Il obéit aux mêmes principes que ceux adoptés pour l'exposition permanente et la programmation, et relève donc de la charte éthique présentée au chapitre V : respect des sensibilités, mise à distance ou encore traitement précautionneux de la violence.

B. La dématérialisation des collections

Le numérique constitue une dimension centrale de l'ensemble des procédures de conservation, de restauration, de circulation et de valorisation des artefacts. On le constate dans la plupart des Musées de France, ce sera le cas également au MMT.

1. Outils et procédures

Le logiciel Flora-Musées de Decalog, présenté au chapitre IV, a été choisi comme outil d'inventaire, de documentation et de gestion des collections. Les droits d'accès sont réglementés par une administratrice et distribués selon les profils utilisateurs (conservateur, administrateur, régisseur, chercheur). Il est hébergé sur un serveur OVH qui garantit la sauvegarde des données toutes les deux semaines.

Concernant le référencement des collections, le MMT fonctionne avec les thésaurus du service des musées de France que nous pouvons alimenter régulièrement compte tenu de la spécificité des collections. Toutes les notices créées sont en lien avec les objets, à savoir la bibliographie (liens avec d'autres catalogues), les archives, les documents ou les mouvements, avec potentiellement cent branchements possibles.

Flora-Musées sera interopérable avec différentes bases de données : Joconde et la plateforme Pop pour le patrimoine et les musées, Bibliothèque nationale de France et différents centres d'archives. Une consultation a été lancée sur l'interopérabilité des données entre Flora et la base FranceArchives. La charte de saisie est en cours de finalisation avec une date butoir prévue pour février 2022. La formation à son utilisation a concerné non seulement les membres de l'équipe du chantier des collections, dont les stagiaires de l'École du Louvre, mais également les chercheurs.

Le choix a été fait de classer pour l'instant l'ensemble des objets en matériel d'étude dans l'attente, on l'a déjà signalé, des décisions d'intégrer ou non chacun d'entre eux après avis de la commission des acquisitions du MMT. Celui-ci se conformera à la procédure de récolement édictée par la loi de mars 2002 relative aux Musées de France.³⁹ La conservatrice responsable du chantier des collections sera chargée d'opérer la validation scientifique et administrative des notices.

La charte de saisie permet de déterminer les profils de saisie, les champs obligatoires, le nombre de rubriques, les thématiques, etc. Outre la documentation textuelle, les

39.

Texte cité, mis à jour dans la loi Création-Architecture-Patrimoine du 7 juillet 2016.

notices pourront être agrémentées de documents vidéo, son, image. Le chantier des collections inclut une couverture photographique, entièrement numérique et directement intégrée à la base Flora-Musées.

2. Collections en ligne

La mise en ligne des collections permet de toucher les publics au-delà des murs avec un caractère d'immédiateté et de gratuité pour tous ceux qui s'intéressent à ces collections et particulièrement le public éloigné, pour cause géographique, de handicap ou autre.

Elle offre également la possibilité de présenter des objets remarquables qui ne peuvent trouver leur place dans le parcours muséographique compte tenu des choix scénographiques ou d'autres considérations, par exemple leur fragilité. La numérisation est aussi un outil de communication qui peut inciter des personnes à venir visiter le MMT. En outre, elle favorise l'interaction d'objets aux formats différents : vidéo, son, image ou texte. Le catalogue en ligne est enfin un outil pour la recherche qui permet d'appréhender les collections sous différentes approches.

La publication d'une sélection de données issues de l'inventaire des collections s'appuie sur les possibilités de Flora-Musées et de son logiciel d'indexation spécialisé dans le référencement des collections patrimoniales. Celui-ci comporte notamment un système de gestion des profils et habilitations permettant de limiter l'accès à tout ou partie selon des critères à définir (création d'un profil, demande d'autorisation au cas par cas, etc.).

Dans le même temps, le site internet offre la possibilité d'une présentation thématique et pédagogique des collections sous la forme d'albums. Un album est en lui-même une « Collection » qui peut elle-même être divisée en « Périodes ». Chaque « Période » contient des « Objets de collection ». Cette présentation a l'avantage d'être sélective et doit permettre à la fois de donner accès à la découverte des collections permanentes et de répondre aux missions de mémoire, de singularisation des victimes et d'information.

Compte tenu de la nature particulière des collections du MMT, la dématérialisation et le choix d'un libre accès, notamment via les réseaux sociaux, se feront dans le respect de la charte éthique et en accord avec les donateurs, les associations de victimes et après avis des instances consultatives

C. Les dispositifs de visite et de médiation

L'accompagnement du visiteur, depuis la préparation de sa visite jusqu'à son prolongement en passant par la visite elle-même mobilisera un large éventail de dispositifs numériques, on l'a déjà signalé, sous le signe du « phygital », la complémentarité entre médiation numérique et médiation humaine.

Le MMT sera doté d'une billetterie dématérialisée et d'un système de réservation informatisé. Pour les visites en groupes, le MMT sera attentif à valoriser les plateformes de réservations en ligne qui respectent la réglementation des métiers du guidage.

Au sein de l'exposition de référence, seront intégrés à la muséographie des dispositifs numériques secondaires : cartels numériques (interfaces tactiles à plusieurs voix et niveaux de lecture), bulles sonores et confidentes (accent mis sur l'écoute individuelle), ou dispositifs interactifs (tables numériques avec ou sans contact). Des dispositifs

numériques nomades permettront de préparer la visite par des applications téléchargeables pour une offre de parcours individualisée ou partagée. De même, le MMT accordera une place particulière aux podcasts, notamment pour des archives orales existantes (comme les fonds de l'INA ou les témoignages déposés à la BNF) ou une production de « podcasts natifs ». On peut également imaginer la réalisation de « fresques narratives » sur le modèle de celles réalisés par l'INA.

Le MMT utilisera le dispositif des visites guidées virtuelles pour les élèves.⁴⁰ Il mettra l'accent sur les interactions avec les médiateurs pendant la visite et ensuite lors d'une animation permettant d'approfondir les contenus abordés lors de la visite. Des visites virtuelles à partir du site internet seront également conçues pour le public adulte – leur succès pendant la crise sanitaire nous incite à les développer. Le MMT va également lancer une réflexion sur la conception d'une mallette pédagogique numérique en s'inspirant d'expériences récentes, en particulier la mallette réalisée conjointement par le Musée d'art et d'histoire du judaïsme et par l'Institut du monde arabe.⁴¹

Le MMT participera à l'événement en ligne annuel MuseumWeek et se rapprochera de la communauté Museomix pour tester ses dispositifs avant ou après l'ouverture.⁴² Il pourra également organiser des webinaires sur le modèle de ceux mis en place par le Mémorial et Musée du 11 Septembre à New York, notamment à destination des publics scolaires et universitaires.⁴³

40.

→ www.club-innovation-culture.fr/tour-monde-visites-scolaires-virtuelles

41.

→ www.mahj.org/fr/la-mallette-numerique-cultures-en-partage-du-mahj-et-de-l-ima

42.

→ www.museum-week.org et
→ www.museomix.org/msx_edition/2021-2

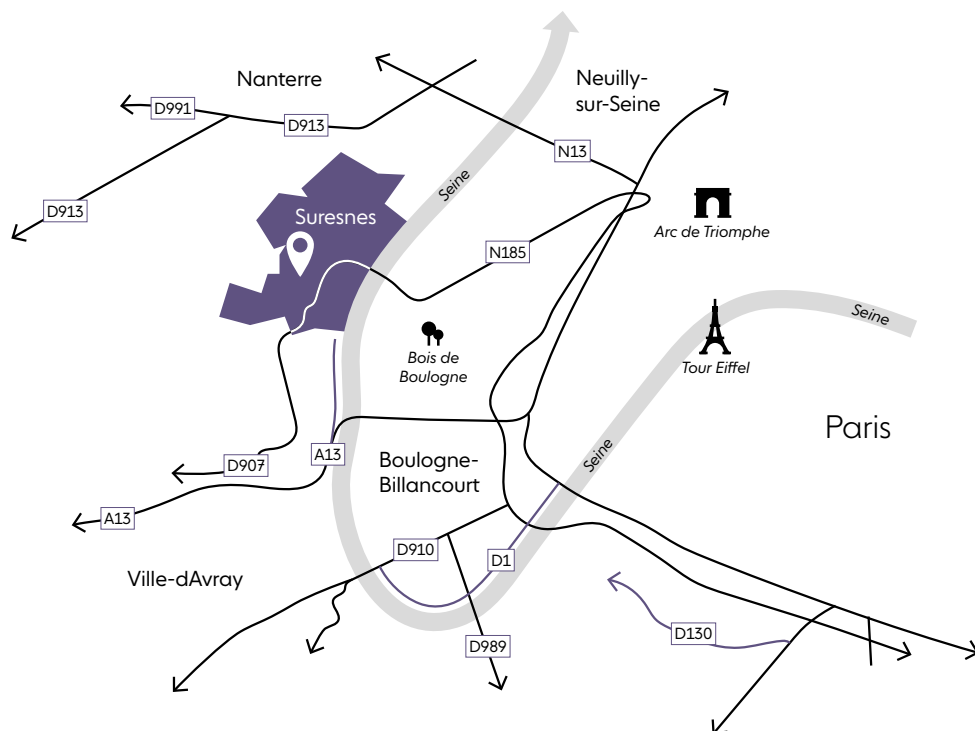
43.

→ www.911memorial.org/learn/students-and-teachers/anniversary-schools-webinar

X.

Le site et le bâtiment

Le 11 mai 2021, le Président de la République a annoncé le choix du site de l'ancienne École de plein air de Suresnes, sur le Mont-Valérien, comme lieu d'implantation du MMT. Le nouveau musée prendra place dans une partie des locaux actuels de l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA) qui doit déménager d'ici fin 2024.



A. Un site exceptionnel

1. Une localisation riche de sens et privilégiée

La symbolique du site permet la mise en valeur de deux composantes majeures du projet: la résilience et la résistance. La résilience tient à l'origine même du lieu conçu pour l'enfance en difficulté dans les années 1930. La résistance découle de son immédiate proximité avec le Mémorial de la France combattante.

Le site se situe à l'ouest de la commune de Suresnes dans les Hauts de Seine (92), en première couronne parisienne (à 6 km de Paris). Faisant partie du quartier « Plateau Ouest » de la ville, essentiellement résidentiel, le bâtiment est implanté en partie nord du site actuellement occupé par l'INSHEA. Le site est composé de deux parcelles: au nord, la parcelle 000 AK 3 de 15 709 m² accueillant l'ancienne École de plein air, et la parcelle 000 AK 76 de 7 722 m² au sud sur laquelle ont été bâtis dans les années 1950 des bâtiments complémentaires qui commandent actuellement l'accès au site alors que l'entrée historique se situe au nord du site, 104 rue de la Procession et 15 chemin de la Motte.

Implanté sur le coteau sud du Mont Valérien, le site profite d'un fort ensoleillement, de même que d'une position dominante.

Sur le plan économique, située dans la première couronne de l'Ouest parisien, le long des rives de Seine, le site bénéficie de l'attractivité de Suresnes, aux portes de Paris, dans la proximité économique de pôles d'envergure régionale: La Défense, Boulogne-Billancourt, Vélizy, Issy-les-Moulineaux... Au-delà de cet Ouest parisien, Suresnes s'inscrit dans le territoire d'action du Grand Paris et de ses nombreux projets d'envergure, et jouxte l'Opération d'Intérêt National (OIN) La Défense et Massy-Saclay-Versailles-St-Quentin-en-Yvelines, au fort potentiel de croissance urbaine et économique.

2. Un parcours patrimonial, mémoriel, urbain et naturel

L'ancienne École de plein air fait partie du parcours XX^e siècle proposé par la Ville de Suresnes et le musée d'Histoire et urbaine et sociale (MUS), qui permet de découvrir la riche histoire de la commune et en particulier celle de l'action sociale de son ancien maire, Henri Sellier durant les années 1930. L'inscription dans ce parcours est un réel atout que le MMT se propose de parachever en redonnant la possibilité à ses futurs visiteurs d'accéder à la terrasse haute du bâtiment principal, véritable belvédère sur l'ouest parisien.

Le MMT s'inscrit également dans un parcours mémoriel, du fait de sa proximité immédiate avec le Mémorial de la France combattante fréquenté par environ 20 000 visiteurs par an – le MMT a pris contact avec sa tutelle, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre –, le cimetière américain de Suresnes, le musée des mondes contemporains de l'Université de Nanterre, qui vient de rouvrir et avec lequel il doit prendre contact.

Enfin, le site possède une dimension naturelle et paysagère remarquable, tant par son parc de 1,57 hectares, largement boisé et végétalisé que du fait de sa proximité immédiate avec le parc des Landes (29,2 ha), lieu de promenade recherché, et de la promenade du Tour du Mont-Valérien, repère de l'horizon grand parisien aux aspects écologiques.

La présence de l'eau est également à noter: des bassins sont implantés au cœur du parc, au pied du pavillon octogonal notamment, et peuvent être remis en eau.



Vues aériennes du site (sources : Google Earth)

3. Un lieu de destination

L'implantation sur ce site fait du projet un lieu de destination plus qu'un lieu de passage car à l'écart des grands flux touristiques tels qu'on peut les observer dans la capitale. Le MMT devra donc offrir des services adaptés à une visite sur la durée, ce qui peut constituer un atout, et non pas une visite de simple opportunité.

Si l'accessibilité de Suresnes en transports en commun est assez aisée, la dernière partie du parcours entre les gares de Suresnes-Mont Valérien (SNCF, lignes L et U) et de Suresnes-Longchamp (T2) situées au pied du Mont-Valérien au sud-est, s'avère plus difficile compte tenu de l'importance de la distance comme des pentes à franchir jusqu'au site de l'ancienne École de plein air (de 800 m à 1 km, jusqu'à près de 80 m de dénivelé). Un bus à fréquence réduite peut être emprunté pour arriver en partie sud du site. La question d'un renforcement de cette liaison méritera d'être abordée, ainsi que son prolongement jusqu'en partie nord du site. La création de la nouvelle gare de la ligne 15, Rueil-Suresnes Mont-Valérien, à une distance de l'ordre de 800 m de distance et relativement plate, à l'ouest du site, renforcera l'accessibilité à l'horizon 2025/2030.

L'accessibilité par voie routière est typique des tissus résidentiels, entre collectif et pavillonnaire, avec des voies de largeur mesurée. La desserte viaire est également marquée par des pentes importantes. L'accès des groupes de visiteurs par autocars pourrait être envisagé en partie haute du site, avec stationnement possible sur le parking Abbé Frantz Stock, très proche du site. Compte tenu de la capacité restreinte de stationnement des véhicules individuels, il est envisagé que celui-ci soit réservé au personnel, les visiteurs pouvant trouver des places libres dans les rues avoisinantes.

Il est proposé que l'accès public du futur MMT retrouve la logique originelle de l'ancienne École de plein air, en réutilisant les anciennes entrées.

4. Une architecture d'avant-garde hygiéniste et sociale

L'École de plein air s'inscrit dans le mouvement né en Europe au début du XX^e siècle. Associant air et lumière, ces constructions œuvraient à la lutte contre la tuberculose et visaient à offrir à l'enfant un épanouissement tant physique qu'intellectuel. Celle de Suresnes, construite entre 1932 et 1935, est due à l'impulsion de Henri Sellier, qui en confia la réalisation aux architectes Eugène Beaudouin et Marcel Lods.

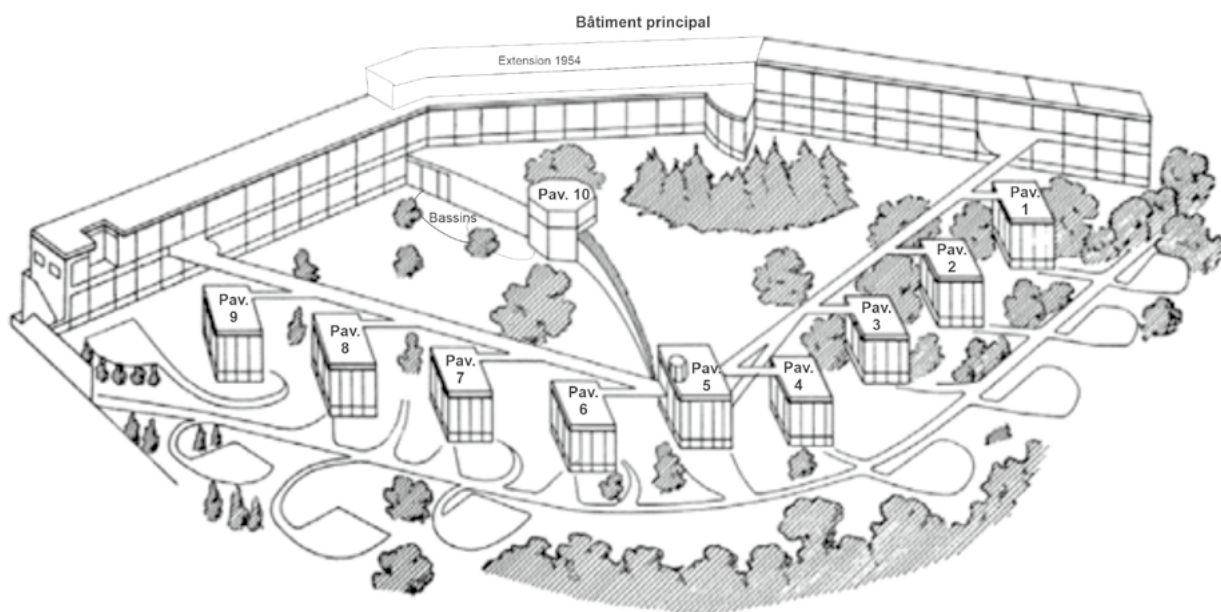
Située à l'entrée de l'école et emblématique de son projet pédagogique, une mapemonde de 5 m de diamètre marque le point haut du site. Elle a été restaurée en 2018 à l'initiative du musée de Suresnes, à l'exception de la rampe métallique qui permettait d'en faire le tour, déposée pour cause de vétusté vers la fin des années 1990.



(Source : Musée d'histoire urbaine et sociale de Suresnes – © MUS ADAGP)

5. Une architecture lovée dans son environnement et bioclimatique

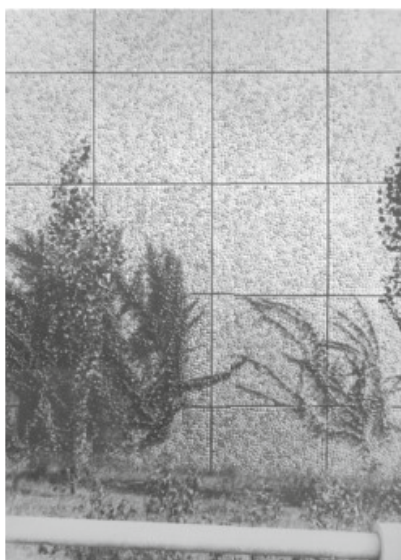
Beaudouin et Lods se sont efforcés de respecter à la fois la végétation présente avant la construction sur le site et le terrain original, sans trop le transformer au niveau topographique, jouant avec la double pente nord-sud et est-ouest. Pour tirer avantage de la forme irrégulière de la parcelle et de son inclinaison, ils ont placé sur sa partie culminante un long bâtiment abritant des vents froids venus du nord. Pour suivre la forme du terrain, ce bâtiment principal forme une ligne brisée de près de 200 m de long, composée de trois parties qui épousent la pente et s'ouvrent sur les deux niveaux du parc.



Axonométrie, état existant (source : cf. note 46 infra)

Le projet de Beaudouin et Lods tire profit de l'orientation avec un bâtiment principal doté de façades assez fermées et minérales, habillées côté nord de panneaux Contex (béton incrusté de galets) et côté sud largement vitrées et ouvertes sur l'extérieur. Ce contraste entre façades quasi-aveugles et façades largement vitrées est un élément marquant du projet. Ce principe a été appliqué aussi aux pavillons.

Façade nord en béton Contex / Façade vitrée



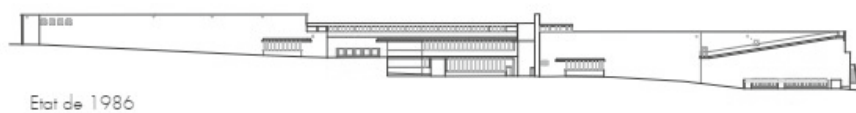
(Source : cf. note 45 *infra*)

Schéma du site

Façades Sud :



Façades Nord :



(Source : cf. note 45 *infra*)

Façades sud du bâtiment principal et d'un pavillon



Vues d'ensemble du site (source : photos OPPIC)

6. Le fonctionnement

À l'origine, la partie ouest du bâtiment principal devait être dédiée aux garçons et la partie est aux filles, une séparation finalement jamais appliquée. Quant à la partie centrale, elle hébergeait les maternelles. Chacune de ces trois parties comprend un pavillon d'entrée, côté nord, qui vient percer le grand mur opaque percé d'ouvertures. Côté jardin, le bâtiment est presque totalement vitré, avec de grandes possibilités d'ouverture sur le parc.

Disséminés dans ce parc, des pavillons rectangulaires accueillent les salles de classe reliées entre elles par une passerelle en hauteur. Celle-ci est divisée en deux branches, partant des zones est et ouest du bâtiment principal pour se rejoindre au centre du jardin. Sur chacune de ces branches étaient placées quatre classes tandis qu'un pavillon particulier se trouvait à la jonction des deux passerelles. Ces neuf pavillons sont de forme rectangulaire, de 11x7m. Ils sont situés à intervalles réguliers, séparés par un espace équivalent à leur largeur. Au centre de la cour se trouve un pavillon plus grand, sur deux étages, de forme octogonale et relié directement au bâtiment principal par un cheminement couvert.

L'entrée dans le bâtiment se fait par le nord, par les petits édicules sortant du bâtiment principal. Ces excroissances marquant les entrées sont aussi, à l'origine, les seuls percements sur la façade nord, avec les garages situés à l'extrémité de l'aile ouest. Le pavillon central, en plus d'accueillir une des entrées, comprend aussi la conciergerie.

Le bâtiment principal est relativement bas, avec un ou deux niveaux au-dessus du sol au maximum. Suivant la pente du terrain, le bâtiment a deux niveaux à l'extrémité ouest, la plus basse, puis un seul dans la partie centrale, lorsque le terrain s'élève et à nouveau deux pour la partie est. Les pavillons des classes sont sur un seul niveau, leur toit étant accessible grâce à la passerelle les reliant entre eux. Ils sont utilisés comme solarium pour les enfants. Le pavillon situé à l'intersection des deux passerelles et le pavillon octogonale se trouvant au milieu du parc, à l'endroit ayant le plus de différence de niveau, sont les seuls à avoir plusieurs étages. Le pavillon de jonction a deux niveaux plus un sous-sol. Le pavillon octogonale est, quant à lui, ancré dans le terrain, avec un niveau donnant sur la cour des garçons, la plus basse et un niveau donnant sur la cour des maternelles, plus haute. Un soin particulier a été apporté à l'aménagement intérieur et au mobilier dont certains témoins sont encore en place ou dans des collections publiques.

Parmi les modifications réalisées au fil du temps sur le site, on peut signaler la construction dans les années 1950 d'une extension en surélévation sur la terrasse du bâtiment principal et de bâtiments complémentaires en partie sud et est du site. Certaines modifications ont également eu lieu dans le parc comme au sein des volumes du bâtiment principal de l'EPA et des pavillons, notamment dans les années 1980, lors d'une campagne de restauration du site.

Outre les bâtiments sur la parcelle sud, l'INSHEA occupe actuellement la majeure partie des espaces de l'EPA affectés essentiellement à des salles de formation, de restauration, des bureaux ou encore des logements de fonction. Environ 20% des volumes sont aujourd'hui désaffectés.

Le site dispose donc d'environ 4.300 m² utiles répartis en 4 niveaux et qui se subdivisent en 3 400 m² utiles environ pour le bâtiment principal, longiligne mais avec de vastes volumes se prêtant bien à un lieu muséal, et 900 m² utiles pour les 10 pavillons adaptés à des usages multiples (rencontres, réunions, ateliers, etc.).

7. Une circulation unique, entre dedans et dehors

Autre élément marquant, le système de circulation par rampes, intérieures et extérieures, propose un parcours entre les différents éléments du programme, notamment les terrasses extérieures accessibles du bâtiment principal et des pavillons, et qui servaient à l'origine de solarium: « pour lier l'ensemble des parties composant l'école de Suresnes, les architectes ont placé des rampes plutôt que des escaliers, qui, selon eux, rompent le rythme et la cohésion de groupe. Toutes les rampes se trouvent comprises dans le volume du bâtiment principal, à l'exception d'une seule, sur la face nord, permettant de relier le réfectoire et le dortoir à la toiture terrasse, du côté des garçons. »⁴⁴ Ainsi, la passerelle liant les pavillons s'inscrit dans un ensemble plus large pensé pour permettre une fluidité dans le déplacement des enfants tout au long de la journée.

Comme évoqué plus haut, l'autre spécificité consiste en une volonté affirmée d'intégrer les bâtiments dans leur environnement, de les ouvrir sur l'extérieur, avec des façades vitrées pour partie totalement repliables ou escamotables (coulissantes, en accordéon ou guillotine). Des classes de verdure étaient également prévues dans le projet et un soin particulier a été apporté à l'aménagement du parc, notamment en préservant les arbres existants avant la construction de l'école. Certains de ces arbres sont aujourd'hui classés arbres remarquables.

8. Des techniques innovantes

La création de cette école fut l'occasion pour ses auteurs d'utiliser des techniques innovantes pour l'époque. Les architectes ont notamment fait le choix d'une armature métallique, dans une volonté d'effets de légèreté, et de planchers béton préfabriqués. Le revêtement extérieur en panneaux Contex était également une innovation pour l'époque, de même que le revêtement des terrasses en asphalte et bitume, encore expérimental ou les pavés de verre utilisés dans certains espaces. Le confort d'usage lors de l'ouverture des façades était assuré par un système de soufflage d'air au droit des façades des pavillons notamment. Certains choix ont toutefois posé problème, telle l'étanchéité des terrasses ou la maniabilité des ouvrants, et des stores ont été rajoutés sur les façades.

9. Un patrimoine à sauvegarder

L'implantation du MMT sur ce site lui offre de nouvelles perspectives avec la sauvegarde et la valorisation d'un patrimoine architectural et paysager, classé monument historique. Ayant souffert des méfaits du temps comme de modifications ou de restaurations parfois maladroites, le bâtiment présente aujourd'hui un état sanitaire, technique et réglementaire contrasté qui nécessitera une restauration/rénovation lourde. Plusieurs études sont en cours pour déterminer les interventions à prévoir, sur le plan de la préservation et de la restauration patrimoniales, et sur un plan technique, environnemental et réglementaire.

44.

François Rougeron, *L'école de plein-air de Suresnes, Aboutissement d'une réflexion sociale*, École polytechnique fédérale de Lausanne, 2017, une partie des éléments de ce chapitre viennent de cet ouvrage.



B. Le préprogramme

Au regard des objectifs et des enjeux du projet, il est proposé un cadrage des besoins programmatiques en matière d'activités, d'espaces et de surfaces, affiné en fonction du présent PSC, et des caractéristiques ou potentialités du site. Ce « préprogramme » constitue l'un des volets des études préalables actuellement menées comme indiquées dans le calendrier *infra* et se décompose à ce stade comme suit :

PROGRAMME DES BESOINS EN SURFACES UTILES	SU	
	Extérieur	Intérieur
Esplanade	X	
Jardin	X	
Accueil		235 m ²
Librairie boutique		120 m ²
Restaurant		170 m ²
Mémorial (espace intérieur)		150 m ²
Mémorial (espace extérieur)	300 m ²	
Exposition de référence		1350 m ²
Expositions temporaires		
Accueil pédagogique		265 m ²
Auditorium (avec son foyer)		420 m ²
Salles de séminaires / Office traiteur		195 m ²
Centre de ressources		180 m ²
Gestion / Services internes		370 m ²
Logistique muséographique		220 m ²
Sous-total =		3 675 m²
Logistique générale		275 m ²
Total des surfaces utiles, hors surfaces extérieures <small>(surfaces utiles intérieures dédiées aux activités, hors circulations, locaux techniques, murs et cloisons)</small>		3 950 m²

On retrouve dans ce préprogramme, les grands principes du premier cadrage proposé en mars 2020 avec tout d'abord une grande importance accordée aux espaces extérieurs, ouverts sur la ville tout en étant aisément sécurisables. Cette dualité trouve écho dans l'organisation du site, avec un bâtiment muraille au nord et un parc aux limites maîtrisables.

→ Les espaces extérieurs

Le parc répond pleinement aux attentes avec une forte présence végétale de qualité et la présence de bassins extérieurs. L'accueil de 100 à 150 personnes lors des cérémonies, dont la Journée nationale de commémoration du 11 mars peut notamment s'envisager aussi bien dans le jardin qu'en terrasse du bâtiment principal.

→ Accueil et services aux publics

Les espaces d'accueil, première transition entre le dehors et le dedans, jouent un rôle fondamental dans la perception de ce type de réalisation. Transition entre l'urbain et le cœur du projet, ils peuvent prendre des formes diverses mais doivent dans tous les cas, concourir à la « mise en condition » du visiteur, tout en le laissant libre de son parcours. Ces espaces doivent éviter d'être intimidants, ils doivent signifier un accueil bienveillant de tous les visiteurs.

Compte tenu de l'environnement du site comme du concept de musée-mémorial, nous proposons d'offrir des services associés de type restauration et librairie-boutique. Une offre de restauration diversifiée en fonction des usages du lieu et de leur temporalité pourrait être envisagée : un point cafétéria dans les espaces d'accueil, voire un restaurant type bistronomie d'une cinquantaine de places ainsi que la possibilité d'avoir notamment à la belle saison la venue d'un food-truck dans le parc. La librairie-boutique sera un lieu de référence, avec une offre de vente ciblée d'ouvrages, de multimédia, d'objets (affiches par exemple) faisant sens avec le projet.

Également associées à la notion d'accueil, les qualités d'inclusion et de convivialité inscrites dans le concept de troisième lieu font partie de la réponse aux besoins des futurs usagers du musée-mémorial. Il convient de prévoir, pour cela, un ou plusieurs espaces informels que tous les visiteurs pourront s'approprier, pour simplement passer un moment, seuls ou en petits groupes, pour des rencontres informelles, des échanges ou au contraire pour rechercher l'isolement dans un cadre non prédéfini, avant, pendant ou après la visite ou même sans objectif de visite.

→ Le mémorial

Le mémorial proprement dit pourrait être un espace extérieur comme intérieur d'une surface estimée pour l'instant à 450 m² (dont 150 m² intérieurs *a minima*).

→ Les expositions

La partie consacrée aux expositions doit être conséquente au regard des enjeux du projet. Une emprise de l'ordre de 1350 m² nous semble en ce sens pertinente pour développer le propos scientifique et muséographique. Elle se décomposerait ainsi :

- une emprise dédiée au parcours de référence de 950 à 1000 m² permettant de présenter les thématiques muséographiques complétée d'un espace dédié à la présentation du site et de son histoire. La muséographie du musée-mémorial doit pouvoir être renouvelée, partiellement ou totalement réinterrogée au fil du temps ; nous imaginons pour ce faire, des espaces « capables », propices à l'évolution de l'exposition, économiques et sans poser de difficultés techniques majeures ;

- un module d'expositions temporaires de 250 m², ces dernières étant essentielles pour proposer un développement particulier de certains thèmes ou de l'actualité. En complément, compte tenu des spécificités du site, de petites expositions « capsules », des cartes blanches pourraient trouver place dans les pavillons (+ 100 m² minimum).

→ Les espaces pédagogiques

Les espaces pédagogiques jouent un rôle déterminant, de même que l'accueil de publics particuliers (associations de victimes, professionnels). Le musée-mémorial devra donc disposer d'au moins deux espaces de médiation permettant d'accueillir deux groupes en simultané, associés à une salle « hors sac » permettant aux groupes scolaires d'avoir un espace de préparation à la visite ou encore pour se restaurer sur place.

→ Les espaces de rencontre

Au même titre que les expositions temporaires, les divers espaces de rencontres – auditorium, salles de réunions ou de séminaires – sont essentiels à l'activité générale du MMT. Il est envisagé un auditorium d'une jauge de 120 places, potentiellement rétractable, ainsi que des salles de réunion équipées de 25 à 30 places.

→ Le centre de ressources

Le centre de ressources est un autre élément fort du projet. Il pourrait proposer quelques places de consultation, des bornes de consultation en ligne, un fonds de l'ordre de 5000 ouvrages, de périodiques, de documents visuels ou sonores. Ce centre accueillera notamment des chercheurs qui disposeront de lieux de travail individuels et en petits groupes.

→ Les services internes et la logistique

Enfin, des surfaces sont prévues pour la gestion et la logistique du lieu. Concernant les espaces tertiaires (bureaux), dédiés à l'équipe du musée-mémorial, nous devons tenir compte à la fois des effectifs prévisionnels et des spécificités du site de l'EPA. La logistique, elle, comprendra :

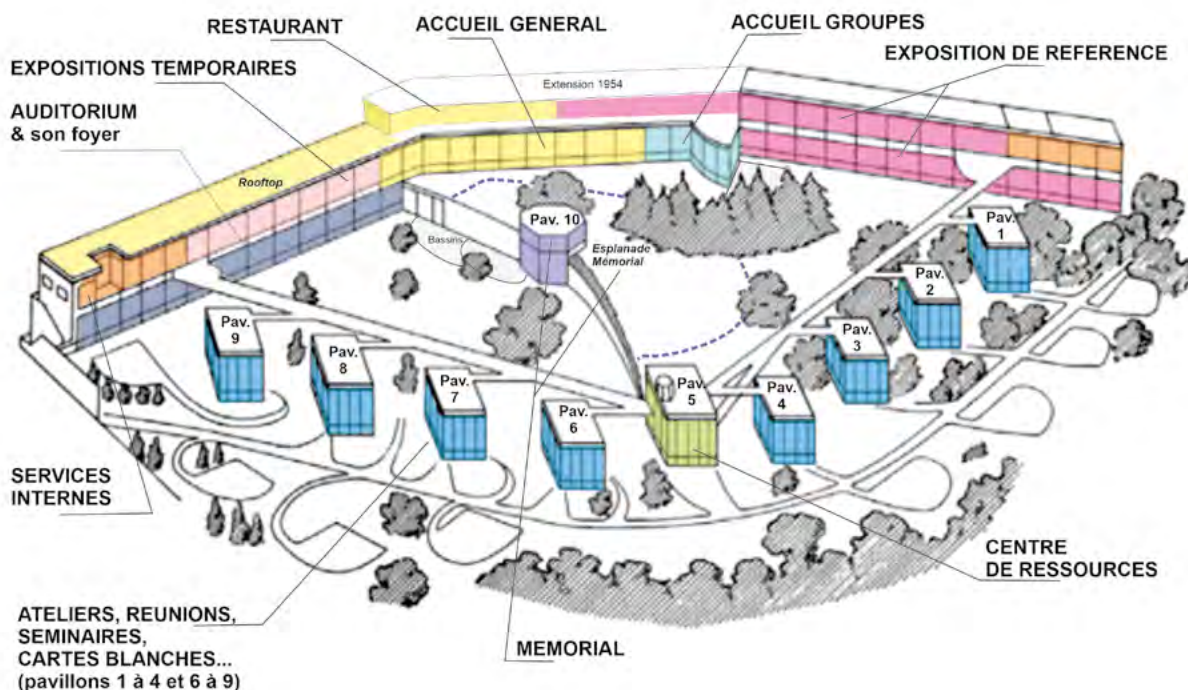
- la partie propre au fonctionnement des activités muséographiques : montage/démontage/régie des expositions, transit de collections. La conservation de collections n'a pas été envisagée *in situ*, elle devra sans doute être externalisée à l'instar de ce que pratiquent nombre d'institutions muséales ; une mutualisation de surfaces de réserves avec une autre institution peut être également envisagée ;
- la logistique générale regroupant l'ensemble des activités et espaces liés à l'exploitation et la maintenance du bâtiment et du site : transit technique, stockages généraux, atelier de maintenance, locaux entreprises et agents d'entretien et maintenance, locaux des personnels, poste de contrôle, sécurité incendie et sûreté.

Au total, les surfaces utiles nécessaires au projet ont été estimées à 3950 m² environ.

C. La faisabilité de l'implantation

L'étude de faisabilité, en cours, vise à expertiser l'adaptation du site aux besoins, les conditions de réalisation du projet, en termes architectural, technique, économique et temporel, dont nous ne pouvons livrer actuellement que certains aspects, le cadrage budgétaire et la planification précise ne pouvant être développés à ce stade.

Le scénario d'implantation à l'étude vient globalement confirmer l'adaptation du site, de ses qualités et de ses spécificités, aux besoins du MMT, en termes de surfaces et de typologie d'espaces tant intérieurs qu'extérieurs. Un effort doit cependant être accompli pour optimiser au mieux les surfaces afin de respecter l'architecture d'origine. Le principe d'aménagement actuellement à l'étude de s'inscrire dans les volumes existants sans aucune extension, en œuvrant à retrouver autant que possible les dispositions d'origine. L'esprit des lieux serait ainsi respecté en implantant les différentes fonctions du préprogramme selon la logique originelle du projet de Beaudouin et Lods. L'extension des années 1950 au niveau 4 du bâtiment principal est toutefois conservée et requalifiée afin de répondre aux besoins du musée-mémorial. Cet exercice de mise en dialogue entre le site et le programme amène à proposer à ce stade les principes d'implantation et d'intervention en suivant le schéma ci-après :



Axonométrie du scénario possible proposé par la mission
(Source: OPPIC)

Dans le bâtiment principal :

- au rez-de-chaussée inférieur (niveau 1), la logistique générale et muséographique, les locaux techniques principaux (en écho aux fonctions d'origine);
- au rez-de-chaussée supérieur (niveau 2), l'auditorium et son foyer, ouverts sur le niveau bas du parc et bénéficiant d'un accès spécifique côté rue ;
- au niveau 3, l'accueil général et l'accueil des groupes, la librairie-boutique, les expositions temporaires, la première partie de l'exposition de référence, des bureaux à l'extrémité ouest dans l'un des logements actuels;
- au niveau 4, le restaurant dans l'extension des années 1950 bénéficiant de la grande terrasse en prolongement (pouvant servir de « rooftop » et de lieu d'accueil de manifestations), la deuxième partie du parcours muséographique, des bureaux à l'extrémité est dans l'un des actuels logements.

Dans les pavillons rectangulaires d'un seul niveau (1 à 4 et 6 à 9 sur le schéma) :

- les activités de type ateliers pédagogiques, réunions, séminaires, petites expositions, cartes blanches, etc. Un de ces pavillons pourrait offrir une reconstitution exacte de l'état d'origine et/ou accueillir un module muséographique dédié à la présentation du site et de son histoire.

Dans le pavillon octogonal (10) :

- placé au centre du dispositif architectural, à la jonction entre le bâtiment central qui abritera l'exposition principale, et des neuf autres pavillons dont les finalités doivent se dessiner progressivement, il offre par sa disposition topographique, sa surface et son architecture, des conditions qui semblent idéales pour abriter le mémorial ;
- dans son niveau haut, la partie intérieure du mémorial s'ouvre sur la grande esplanade en prolongement de plain-pied avec l'accueil des publics ;
- le niveau haut de ce pavillon s'étend de surcroît sur une surface suffisante pour un rassemblement, à la fois en extérieur et en intérieur (environ 80 m²). Il peut en effet s'ouvrir sur tous ses côtés grâce au système de fenêtres coulissantes qui constitue l'une des originalités de l'ancienne École de plein air – sous réserve du diagnostic à venir des expertises techniques ;
- le niveau bas de ce pavillon, par sa configuration et la faible hauteur sous plafond, peut offrir un espace de recueillement, voire une sorte de crypte.



Vue d'ensemble du pavillon octogonal (gauche) et vue de la partie supérieure (centre) vue du pavillon octogonal avec le bassin (Clichés Julien Thomast)

Dans le pavillon rectangulaire doté de plusieurs niveaux (5):

- il pourrait accueillir le centre de ressources qui serait ainsi au centre du dispositif (il abrite déjà une bibliothèque).

Le parc:

- c'est l'un des éléments les plus précieux du site qui présente de nombreuses possibilités. On peut y exposer des œuvres d'art temporaires ou pérennes, plastiques, photographiques ou musicales, une option très favorablement accueillie par les associations. On peut y mettre en relief la symbolique de l'arbre, un élément universel que l'on retrouve dans de nombreux mémoriaux, par exemple sur l'île d'Utøya, près d'Oslo. Il s'agit souvent d'un olivier auquel sont accrochés les messages des familles de victimes ou de visiteurs. On peut enfin y exploiter la symbolique de l'eau, autre marqueur universel des mémoriaux de victimes (Oklahoma City, New York, Oslo), grâce aux bassins du site.

En termes de surfaces, ce scénario répond globalement à ce stade au cadrage programmatique et permet une harmonisation avec l'ensemble des fonctions du MMT.

D. Calendrier

Comme évoqué dans le rapport au Premier ministre de mars 2020, le développement d'un projet de cette nature compte différentes étapes :

- une phase de « pré-préfiguration » avec un concept général (rapport de mars 2020);
- une phase de préfiguration proprement dite, dont le présent document constitue une étape en proposant un premier projet scientifique et culturel (mars 2022);
- une phase de préparation à l'ouverture et, en parallèle, une phase opérationnelle de conception et de réalisation du projet immobilier;
- l'ouverture au public.

1. La préfiguration et les études préalables

La phase actuelle de développement du projet est celle de la préfiguration, accompagnée sur le plan technique, de celles des études dites préalables. La réunion interministérielle du 19 juillet 2021 a acté que le GIP confierait à l'OPPIC les études préalables nécessaires à l'élaboration du cahier des charges des futurs concepteurs. Celles-ci ont pu commencer opérationnellement fin septembre 2021. Elles dureront un an pour aboutir à un dossier complet, incluant les études-diagnostic du site, la définition d'un programme, l'estimation d'un budget et celle d'un calendrier d'opération associés.

Ces études comportent deux grandes phases :

- état des lieux, préprogramme et première approche de faisabilité de création du musée-mémorial sur le site (pour début 2022);
- affinement de cette faisabilité, après réalisation de diagnostics complémentaires et sondages techniques sur site (pour l'été 2022).

Ces études préalables s'attachent à expertiser le projet et sa faisabilité dans toutes leurs dimensions en abordant tant les questions d'ordre patrimonial, fonctionnel, technique, environnemental, ou encore de sécurité et sûreté publique, que de budget et de planning. Il s'agit d'aboutir à un ou des cahiers des charges, pertinents et adaptés, destinés aux futurs concepteurs de l'aménagement du musée-mémorial sur le site de Suresnes.

2. La suite du projet et le calendrier indicatif

Si l'on reprend les mêmes modalités d'approche du calendrier que celles du rapport de mars 2020, nous pouvons tenter de décrire le déroulé du projet (ont également été indiqués pour mémoire les événements de préfiguration prévus d'ici 2027) :

Planning indicatif de la création du musée-mémorial

DÉROULÉ	PROJET D'ÉTABLISSEMENT	PROJET IMMOBILIER	ACTIVITÉS DE PRÉFIGURATION
<i>Mars 2022: Remise du projet scientifique et culturel au Président de la République</i>			
Année 2022	Poursuite préfiguration	Finalisation des études préalables. Stabilisation des budgets prévisionnels d'investissement immobilier (été 2022)	Expo. pédagogique ⁽¹⁾ Version numérique (Septembre 2022)
Année N (2022 ou 2023)	Poursuite préfiguration Mobilisation budgets et organisation maîtrise d'ouvrage lancement opération	Lancement opération immobilière Consultation et choix des maîtres d'œuvre	Expo. pédagogique ⁽²⁾ Itinérante hors les murs (Septembre 2023)
Année N+1	Préparation ouverture	Études maîtrise d'œuvre (>12-18 mois)	Modules itinérants de préfiguration (à l'étude)
Année N+2		Consultation des entreprises	
Années N+3/N+5		Travaux (durée à stabiliser)	
Année N+5/N+6	Inauguration, ouverture aux publics		

Le site d'implantation étant désormais connu, ce sera la décision politique ainsi que la libération des locaux par ses occupants actuels (en principe fin 2023), qui déterminera le point de départ de la mise en œuvre opérationnelle du projet immobilier. La mise en place de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage et son engagement à pouvoir financer les budgets nécessaires seront des prérequis.

Le choix d'une ou plusieurs équipes de maîtres d'œuvre en complément de l'architecte en chef des monuments historiques (ACMH) territorialement compétent (maître d'œuvre désigné sur les parties classées de l'ancienne École de plein air, monument historique appartenant à l'État) sera aussi l'un des paramètres pouvant jouer sur la durée de l'opération. Le mode de désignation de ce ou de ces maîtres d'œuvre (architectes, paysagistes, scénographes...) peut influencer sur le planning (de 8 mois à plus d'un an).

L'état actuel et les caractéristiques du site nécessitent d'être prudent sur la durée prévisionnelle des travaux. Outre la nécessité d'une rénovation architecturale et paysagère lourde, les éléments constitutifs des bâtiments (structure, clos couvert) soulèvent des questions de restauration passionnantes mais rarement traitées, en particulier pour ce qui concerne tous les éléments de façade vitrés et mobiles ou encore les parements de béton incrusté de galets. La nécessité de renforcer la structure des bâtiments au vu des nouveaux usages est par ailleurs en cours d'expertise.



XI.

L'Établissement

Le présent PSC a pour objectif d'aider aux prises de décision concernant le statut juridique du futur établissement, la fixation de son budget d'investissement et de son budget de fonctionnement, ainsi qu'à esquisser des éléments touchant à sa stratégie de communication et son insertion territoriale, autant de composantes qui font l'objet de cette partie.

A. Le modèle juridique

La convention constitutive prévoit que le GIP a une durée de vie de deux ans, renouvelable une fois par un vote de son assemblée générale, ce qui le maintiendrait jusqu'au 1^{er} février 2025. Si cette option est retenue, à compter de cette date la question se posera de savoir si le GIP doit laisser place ou non à un nouvel établissement et sous quelle forme. Les quatre années à venir seront donc déterminantes pour configurer cette structure en adéquation avec les perspectives du MMT. En tout état de cause, les questions relevant de la gouvernance et du portage du projet relèvent d'arbitrages interministériels qui n'ont pas encore été rendus à la date de rédaction de ce texte.

B. Le modèle économique

Par son objet, par les raisons qui ont présidé à sa création et par son éthique, le MMT est un service public au sens plein du terme, conçu pour la collectivité et pour en porter les valeurs fondamentales dans un domaine sensible. Son modèle économique devrait être en adéquation avec cette mission. Sa mise en place dans les années à venir et sa montée en puissance nécessitent un budget et des moyens à la hauteur de son ambition mémorielle et culturelle, nationale et internationale. Cela se reflète dans les trois priorités que sont le budget d'investissement, le niveau annuel de financement et les moyens humains mobilisés.

1. Le budget d'investissement

La convention déjà citée entre le GIP et l'OPPIC prévoit de déterminer le budget et le calendrier d'opération au regard des résultats des études techniques préalables sur le site, prévus pour l'été 2022. Il a toutefois été possible d'obtenir fin janvier 2022 une estimation anticipée, la date de remise du présent PSC précédant celle de la fin de ces études. Cette estimation n'a qu'un caractère indicatif et seules les conclusions des études préalables auront le degré de fiabilité nécessaire pour lancer la suite du processus.

L'estimation concerne les travaux seuls, le poste le plus important, avec la restauration du monument historique qui en représente près des trois quarts, l'aménagement intérieur, le traitement des espaces extérieurs, la scénographie et la signalétique. Elle donne une fourchette comprise entre 37 et 40,7 M€ HT, valeur janvier 2022, en partant de l'hypothèse d'une réalisation en une seule phase.

Si ces travaux sont menés non en lots séparés mais en entreprise générale pour tenir compte de délais contraints, il faut prévoir un surcoût de 15%. Si l'on y ajoute deux autres variables – la part d'aléas, de 15 à 20% pour une telle opération et le taux annuel d'actualisation en hausse à ce jour – le montant de l'opération immobilière toutes dépenses confondues (TDC) en euros courants se situerait en moyenne autour de 85 M€.

À ce chiffre, doivent s'ajouter les coûts concernant le mobilier meublant, le premier équipement, la gestion des collections ou encore les contenus multimédia, ainsi que le «1% artistique», soit une fourchette comprise entre 7 et 10 M€ TDC.

Compte tenu des marges d'incertitude, le coût global de l'opération se situerait donc dans une fourchette comprise entre 92 et 95 M€ TDC, répartis sur 7 ans (2022-2028, pour une ouverture en 2027), un chiffre qui sera évidemment affiné dans les mois à venir. Là encore, la répartition de cette charge financière doit faire l'objet d'arbitrages interministériels.

2. Le budget de fonctionnement

Le niveau annuel de financements publics doit permettre à la fois d'assurer le fonctionnement du MMT, avec un haut niveau de sécurité pour un site considéré comme sensible, et le développement de ressources propres. À titre indicatif, les besoins du MMT pour son fonctionnement ont été estimés dans un premier temps à hauteur de 8 M€ afin de procéder aux recrutements indispensables et de développer ses activités. Ces moyens, principalement les subventions de charge de service public versés par les ministères de tutelles, permettront d'assurer le fonctionnement de l'établissement: plafond d'emploi et masse salariale à hauteur de 50%; budget d'acquisition, mise en place d'une politique de sécurité, politique des publics et des collections, à hauteur de 50%. Cette répartition dépendra en outre du ratio entre activités gérées en propre et activités sous-traitées.

Les ressources propres du MMT, projetées hypothétiquement à 10% du budget, seraient de trois types:

- les recettes liées à la billetterie avec un musée accessible à tous les publics. Il est indispensable de mettre en place une politique tarifaire de gratuité pour le mémorial, le parc et les espaces permanents du musée, et établir un droit d'entrée payant pour les expositions temporaires, les visites guidées et l'accompagnement pédagogique, la programmation de l'auditorium ou encore les divers ateliers. En se basant sur des musées comparables, le MMT escompte une fréquentation du site (parc compris) de 150 000 entrées par an;
- la valorisation du lieu par la location d'espaces (auditorium) et les redevances de concessions (avec un restaurant/caféteria et une boutique librairie). Ces apports financiers seront dans doute limités;
- le mécénat d'entreprise (ce point est traité *infra* dans la politique de communication).

En outre, les dépenses de fonctionnement risquent d'être impactées par les nécessités liées à la sûreté du site. Elles concernent non seulement les fluides, les achats des collections, l'entretien de vastes espaces verts, les applications et logiciels liés au fonctionnement (applications numériques, billetterie...) mais aussi la protection du site avec un dispositif de sécurité renforcé pour prévenir des risques spécifiques. Une sécurisation des accès et du musée, un système de vidéosurveillance ainsi qu'une équipe dédiée au filtrage et à la protection du site, à la surveillance des salles, accompagné de dispositifs de sas d'entrée, de détection intrusion, sont indispensables pour un lieu qui traite de la thématique terroriste afin de permettre un accueil du public dans des conditions de sûreté et de sérénité absolue.

3. Les moyens humains

Si le GIP fonctionne avec des moyens humains très modestes, il ne pourra en être de même pour le futur établissement, ceux-ci devant être cohérents avec les ambitions du projet. S'il est trop tôt pour établir un organigramme, il est cependant possible d'en esquisser très sommairement les grandes lignes. En se basant sur des musées comparables, le MMT serait organisé en 5 grands pôles de compétence pour un effectif de 40-50 ETP :

1. Pôle administratif et financier (10-12)
2. Pôle technique et sécurité (12-14)
3. Pôle des collections et des expositions (8-10)
4. Pôle des publics et des médiations (6-8)
5. Pôle recherche et ressources (4-6)

C. La politique de communication

1. Les objectifs

La politique de communication vise d'abord à faire connaître le projet dans son ensemble et lui permettre de s'afficher comme un lieu de référence pour tout ce qui concerne les questions liées au terrorisme, à ses victimes ou à son impact social. Elle doit ce faisant répondre aux questions multiples que soulève un tel projet, anticiper et réagir à certaines objections récurrentes : sur la définition adoptée, sur la chronologie choisie, ou encore sur l'intitulé de l'établissement. Elle doit convaincre de l'utilité culturelle et sociale d'un tel lieu. Elle doit enfin, en conformité avec la stratégie générale de préfiguration, contribuer à faire exister le MMT avant son ouverture.

Cette stratégie vise ensuite, de manière plus spécifique, à montrer que le MMT est autant du côté de la connaissance, de l'éducation et de la culture que du côté de la commémoration. C'est un point essentiel de la communication qui implique de construire une image crédible autour du projet de musée du terrorisme, celui qui a suscité le plus d'interrogations, alors que la conception d'un mémorial national pour les victimes du terrorisme a soulevé moins de réserves car il s'inscrit dans un consensus et dans la continuité des politiques mémorielles françaises et européennes.

Il s'agit enfin de réfléchir à la meilleure temporalité eu égard à la nature de la mission de préfiguration. À la suite du Comité mémoriel de la délégation interministérielle à l'aide aux victimes, celle-ci a tissé dès le départ des liens avec la presse écrite et différents médias audiovisuels tout en menant une stratégie de communication relativement discrète. Cela a relevé d'un choix délibéré qui a cherché à asseoir d'abord solidement les fondations du projet. Seules quelques étapes importantes ont donné lieu à une forte présence médiatique : l'annonce par le président de la République de la création future d'un musée-mémorial du terrorisme, en septembre 2018 ; la remise du premier rapport de la mission de préfiguration et l'annonce, toujours par le président de la République, de la mise en chantier du projet, le 11 mars 2020 ; la création du GIP et de ses instances en février 2021 ; la décision concernant le site de Suresnes, en mai 2021 ; enfin, plus récemment le lancement de son site internet, en novembre 2021. Avec la remise du Projet culturel et scientifique dans le contexte de la commémoration du 11 mars 2022, on peut escompter un regain d'intérêt qui nécessitera une plus grande visibilité.

2. Les moyens

Pour construire son image et sa visibilité, le MMT dispose d'ores et déjà de plusieurs éléments opérationnels ou en voie de constitution.

L'intitulé

Le choix de l'actuel intitulé – Musée-mémorial du terrorisme (acronymes: MMT ou MUMET) – a fait l'objet de très longues discussions. Il résulte d'un choix qui s'est fait par étapes successives. C'est le président de la République qui, le premier, utilise spontanément cette expression pour annoncer le projet, dans son discours du 19 septembre 2018.⁴⁵ Le Comité mémoriel avait préconisé pour sa part la création d'un « musée-mémorial aux sociétés face au terrorisme ». La première mission de préfiguration, lancée en février 2019, avait repris un intitulé similaire, en parlant d'un « musée-mémorial des sociétés face au terrorisme », une expression qui soulignait bien l'un des axes du projet. Cet intitulé s'est avéré d'un usage peu aisé.

Le choix actuel, qui peut encore évoluer d'ici l'ouverture, s'est fondé sur quelques principes simples. Il fallait éviter un intitulé trop compliqué qui aurait pu être difficile à repérer ou à identifier. Il fallait surtout dire les choses sans détour, signifier d'entrée de jeu ce dont le MMT allait parler, à savoir le terrorisme dans toutes ses dimensions. Enfin, si l'idée d'un « musée du terrorisme » pourrait faire question, celle d'un « musée-mémorial » est d'une autre nature. Nous avons montré au chapitre I à quel point cette expression, en grande partie nouvelle en France, correspondait à la philosophie du projet.

En définitive, on peut rappeler que de très nombreux musées ou mémoriaux consacrés à des actes criminels les identifient explicitement comme tels dans leur intitulé sans que cela pose un problème. Lorsqu'on visite le Mémorial et Musée de l'Holocauste à Washington, le Mémorial de la Shoah à Paris ou le Mémorial du Génocide à Kigali, personne n' imagine aller dans un lieu glorifiant les bourreaux, mais bien un lieu de reconnaissance envers leurs victimes. Il en sera de même pour le MMT.

L'identité graphique

Le MMT dispose depuis octobre 2021 d'une identité graphique : charte graphique, logotype et typographie, réalisée par la société Graphéine. Le logo a été longuement discuté et il a pris sa forme définitive après le choix du site de Suresnes. Sobre et d'une relative légèreté visuelle, il illustre la mise à distance de la violence dont le sujet est porteur. Les trois monolithes qui en composent la partie principale et semblent se relever du sol, affirment la dimension de résistance et de résilience face au terrorisme que constitue en lui-même le projet de musée-mémorial. La société Graphéine a également réalisé la charte graphique du site internet, un autre outil majeur de la politique de communication, qui a déjà été présenté au chapitre IX sur la stratégie numérique.

Les relations avec les médias

Il s'agit pour le MMT de toucher autant les journalistes du monde des arts, de la culture ou de l'éducation que ceux suivant les enquêtes ou les procès pour terrorisme. Cette stratégie doit renforcer les contacts avec la presse quotidienne régionale, pour bien souligner qu'il s'agit d'un projet qui ne concerne pas uniquement la capitale et le Grand Paris. De même, il est essentiel de toucher la presse internationale avec laquelle le MMT a déjà noué des liens, notamment grâce aux relais que constituent les musées et mémoriaux qui font partie de son observatoire d'orientation : le National September 11 Memorial and Museum, le Centre du 22 juillet d'Oslo, le Centre pour la mémoire des victimes du terrorisme de Vitoria-Gasteiz et le Mémorial national d'Oklahoma City.

45.

→ www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/09/19/discours-du-president-de-la-republique-emmanuel-macron-a-la-ceremonie-dhommage-national-aux-victimes-du-terrorisme

Les réseaux sociaux numériques

Pour l'instant, le MMT n'a pas ou peu été présent sur les réseaux sociaux numériques. Avec la remise du projet scientifique et culturel et l'entrée dans la phase de construction, s'ouvre une nouvelle étape. Il est donc prévu à terme l'ouverture d'un compte Instagram (un médium par l'image peu polémique), un compte Facebook et un compte LinkedIn (plus axé sur le monde professionnel, notamment du secteur de la culture et de l'éducation). L'ouverture éventuelle d'un compte Twitter (réseau de journalistes et du monde politique, très réactif et difficile à maîtriser) sera envisagé si nécessaire dans un second temps lorsque le projet du MMT sera plus stabilisé et installé dans les esprits.

L'impact de ce type de comptes sur les réseaux sociaux numériques n'est cependant effectif que sur le long terme. Cette stratégie peut être complétée par une politique de sponsoring de posts auprès d'annonceurs choisis avec soin, pour mieux cibler les publics potentiels.

Partenariats médias et techniques

Il est possible d'envisager de nombreux partenaires médias et techniques contribuant à l'élaboration d'une campagne de notoriété globale. Ces partenariats sont pour la plupart à titre gratuit avec un échange de visibilité. On peut mentionner ici, outre les partenaires attitrés du MMT, comme l'INA ou la RMN : Arte, Phenix Digital, France Médias Monde, France TV, Radio France, etc. qui peuvent ou s'intéressent déjà tout particulièrement à la question du terrorisme. Des partenariats avec frais techniques sont aussi envisageables afin d'étendre la communication et ainsi obtenir une visibilité à moindre coût (20 minutes, Insert, RATP, etc.). Enfin, il est prévu de mener des campagnes auprès de la presse spécialisée en histoire, géopolitique, défense et sécurité et sciences humaines en général.

Mécénat privé

Le MMT a déjà entamé des consultations auprès notamment de la Fondation de France sur la question du mécénat, dans l'optique de financements propres. Cette prospective se poursuivra dans le cadre de sa stratégie de communication. Plusieurs types d'entreprises privées peuvent être sollicitées : l'ensemble des grands groupes qui agissent dans le secteur de la sécurité et de la défense ; les banques impliquées dans le secteur de la lutte contre le financement du terrorisme et qui auraient profit à communiquer autour de cet engagement ; les grandes entreprises du numérique engagées de plus en plus dans la lutte contre le terrorisme en ligne, et notamment leurs antennes françaises ; les entreprises spécialisées sur des problématiques liées à la notion de risque, telles les sociétés d'assurances les plus importantes dans le domaine.

D. La stratégie territoriale

La stratégie de développement du futur établissement s'inscrit dans trois dimensions territoriales qui font d'ores et déjà l'objet d'une réflexion avec ses partenaires extérieurs, et dont on a déjà évoqué certaines des composantes.

1. La dimension locale

L'implantation à Suresnes du MMT, commune avoisinante de Paris, lui ouvre la possibilité de participer au développement d'activités culturelles de proximité, au sein de la commune et sur la région parisienne dans son ensemble, grâce notamment à la présence d'autres musées et mémoriaux : le Mémorial de la France combattante – le MMT est en contact avec sa tutelle, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre –, le Musée de Suresnes, le Cimetière américain de Suresnes, le Musée des mondes contemporains de l'Université de Nanterre, etc.

2. La dimension nationale

Le MMT est un musée qui s'adresse à tous, à tous les citoyens, à toutes les victimes. Son implantation dans le Grand Paris, dans un lieu qui n'a pas été récemment affecté par un acte terroriste, est là pour souligner sa vocation nationale. En outre, le MMT a mis au point des expositions de préfiguration prévues pour 2023 qui ont vocation à être itinérantes partout en France, en particulier dans des lieux touchés par des attentats. Cette opération doit se faire en liaison avec les rectorats, les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et l'Association des maires de France, dont le président est membre ès qualités de l'Observatoire d'orientation. Enfin, le MMT a vocation à rejoindre le réseau des Musées de France et à intégrer les associations professionnelles et thématiques en particulier celles rassemblant les musées d'histoire et de société.

3. La dimension internationale

Le MMT s'inscrit dans un réseau des musées du terrorisme qu'il a contribué à mettre en place, avec l'aide du pionnier en la matière – le 9/11 Memorial and Museum de New York – en conviant les responsables de musées du terrorisme à siéger au sein de son Observatoire d'orientation. Par ailleurs, notamment grâce aux membres de ce dernier, le MMT entretient d'ores et déjà des liens avec de nombreux organismes internationaux : Victime Support Europe, le réseau Radicalisation Awareness Network (RAN) de l'Union européenne, le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ou encore des ONG comme Amnesty International. Au sein du Conseil international des musées (ICOM), le MMT prendra part aux travaux de l'International Committee of Memorial Museums in Remembrance of the Victims of Public Crimes (ICMEMO).

Conclusion

Né d'une politique de mémoire envers les victimes du terrorisme, le projet de Musée-mémorial se présente désormais non seulement comme un futur lieu national d'hommage et de commémoration mais aussi comme un projet audacieux de musée d'histoire et de société qui cherche à remplir tous les critères d'un musée innovant du XXI^e siècle. Cette mission mémorielle et culturelle se double d'une mission patrimoniale avec la rénovation d'un bâtiment et d'un site exceptionnels qui entrent en harmonie avec ses ambitions.

L'objet principal de ce lieu unique et inédit, sans équivalent dans le monde, pouvait constituer un frein à de telles ambitions, il servira au contraire d'accélérateur. C'est parce qu'il se confronte à une réalité complexe – comment définir le terrorisme ? Comment le circonscrire ? Comment l'exposer dans un périmètre muséal ? Comment surmonter tous les écueils éthiques et techniques d'un sujet aussi sensible ? – qu'il doit continuer de mobiliser les énergies pour monter en puissance, partager ses interrogations avec le plus large public possible et devenir un lieu majeur d'histoire et de mémoire.

La mission remercie chaleureusement toutes celles et tous ceux qui l'ont aidée depuis dix-huit mois, par leurs conseils, leurs expertises, leurs témoignages ou leurs contributions scientifiques, juridiques et administratives.

Annexes

Annexe 1 : Une approche historique du terrorisme (détail du premier thème de l'exposition de référence)

Cette première thématique de l'exposition de référence couvre l'histoire du terrorisme à travers des données contextuelles et un choix d'événements obéissant à plusieurs critères : donner une vision sur l'ensemble de la période, en France, en Europe et dans le monde, en tenant compte des principales formes de terrorisme ; retenir des épisodes importants et d'autres moins connus ; prendre en compte la nature des réactions : mobilisations, création d'associations, de mémoriaux ou de musées, procès, etc.

La narration a privilégié un ordre chronologique tout en distinguant les différentes formes de terrorisme. Elle se décline en huit séquences :

1. Ouverture : rétrospective et définitions
2. Panorama du terrorisme depuis la fin des années 1960
3. Le terrorisme mondial nationaliste et « anti-impérialiste » (fin 1960-1980)
4. Les « années de plomb » (fin 1960-1990)
5. Le terrorisme régionaliste (depuis les années 1960)
6. Le terrorisme d'État (Iran, Libye dans les années 1980)
7. Le terrorisme islamiste depuis les années 1990
8. Le terrorisme d'extrême-droite depuis les années 1990

1. Ouverture : rétrospective et définitions

1794 : L'invention du terme

« Terroriste » vient du verbe latin *terrere*, « faire trembler », intention première de toute forme de terrorisme : susciter une peur extrême au-delà des cibles visées. L'adjectif apparaît pour la première fois durant la Révolution française, sous la plume de Babeuf, le 11 septembre 1794, pour désigner les partisans de Robespierre. Ce sont

les opposants à la Terreur, sous le Directoire, qui donnent au terme sa signification péjorative. Désignant à l'origine un mode de gouvernement, son sens évolue pour désigner la plupart du temps un mode d'action contre l'État, bien qu'existe depuis toujours un terrorisme d'État.

1800 : Le premier attentat à la voiture piégée

Le 24 décembre 1800, un attentat royaliste contre Bonaparte, rue Saint-Nicaise à Paris, utilise pour la première fois de l'explosif avec une « machine infernale ». L'attentat fait des victimes collatérales et frappe l'opinion qui y voit une forme de « guerre nouvelle ». Il entraîne une enquête de police scientifique et un procès donnant la parole aux victimes.

1858 : Les premières mesures répressives

Le 14 janvier 1858, Orsini commet une tentative d'assassinat contre Napoléon III qui fait 8 morts et plus de 150 blessés. Cet attentat nationaliste vise à importer en France la question de l'unité italienne, « à faire connaître la cause », l'une des constantes du terrorisme. Cet attentat est à l'origine de la loi de sûreté générale de 1858, dite « loi des suspects ».

Les années 1890 : le terrorisme anarchiste

Le 24 juin 1894, le président de la République, Sadi Carnot, est assassiné par Caserio. Le 12 décembre 1894, Émile Henry lance une bombe au café Terminus Saint-Lazare, à Paris, faisant un mort et une quinzaine de blessés. Ce terrorisme vise des cibles politiques et des victimes au hasard : « il n'y a pas de bourgeois innocents », dira Henry à son procès. Ce courant se développe partout en Europe, en Russie ou aux États-Unis. Il entraîne une répression spécifique avec les « lois scélérates » en France de 1893-1894 et la première conférence internationale contre le terrorisme (24 novembre – 21 décembre 1898).

Les années 1930 : le terrorisme nationaliste

Le nationalisme est une motivation majeure de l'action terroriste à l'image de l'attentat de Sarajevo, le 28 juin 1914, qui illustre la définition de Raymond Aron : une action violente aux effets psychologiques hors de proportion avec ses résultats purement physiques. Le 9 octobre 1934, l'attentat de Marseille, perpétré par des Oustachis, tue le roi Alexandre 1^{er} de Yougoslavie, le ministre Louis Barthou et deux autres victimes. Premier attentat filmé en direct, il débouche sur une première définition internationale par la SDN des actes de terrorisme : « des faits criminels dirigés contre un État et dont le but ou la nature est de provoquer la terreur chez des personnalités déterminées, des groupes de personnes ou dans le public. »

1942-1943 : Le « terrorisme » selon Vichy et les Nazis

Le terme de « terrorisme » sert souvent à désigner des ennemis politiques eux-mêmes victimes d'une terreur d'État. Cet usage pervers a été pratiqué par les « lois » du régime de Vichy destinés à lutter contre la Résistance : celle du 5 juin 1943 contre « les activités communistes, anarchistes, terroristes ou subversives », et celle du 20 janvier 1944 qui vise tout individu arrêté « en flagrant délit d'assassinat ou de meurtre, de tentative d'assassinat ou de meurtre, commis au moyen d'armes ou d'explosifs, pour favoriser une activité terroriste ». Ils font écho à la répression nazie qui use et abuse du vocable « terroriste ». C'est un point important à rappeler compte tenu de la proximité du Mont-Valérien où furent exécutés de nombreux résistants auparavant stigmatisés comme tels.

1954-1962 Le terrorisme durant la guerre d'Algérie

Le terrorisme et la politique de terreur d'État, ont été des éléments structurels de la Guerre d'Algérie, une guerre coloniale et une guerre civile. Il s'agit ici d'évoquer le sort des civils et certains attentats emblématiques, comme celui du 30 septembre 1956 par des militants du FLN au Milk Bar d'Alger ou celui de Château-Royal par l'OAS contre six membres des Centres sociaux éducatifs, le 15 mars 1962. Le terrorisme de cette époque a profondément marqué les esprits et les mémoires, tout comme la colonisation et la décolonisation dans leur ensemble. Il a suscité à l'ONU, à la Ligue arabe, dans d'autres instances internationales, dans le monde intellectuel et dans la recherche, de vifs débats sur l'usage légitime ou illégitime de la violence.

Pour terminer ces rappels historiques, le parcours mentionne deux définitions pour permettre au public d'avoir des éléments de référence : la qualification pénale actuellement en vigueur en France et une définition scientifique plus large et plus ouverte.

1986: Première loi française contre le terrorisme

À la suite des attentats meurtriers commis par le Hezbollah d'obédience chiite irakienne, en France, en 1985-1986, est promulguée le 9 septembre 1986 la première loi sur le terrorisme : « une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur ». Cette loi est complétée par la loi du 22 juillet 1992, introduisant une nouvelle qualification dans le code pénal.

2022: Une définition ouverte

Il n'existe pas de définition juridique universelle du terrorisme, conséquence du soutien de certains États à des groupes terroristes et des divisions sur le conflit israélo-palestinien. La diversité et la mobilité des organisations reste également trop grande. Presque toutes réfutent d'ailleurs cette étiquette pour lui préférer les qualificatifs de « combattants » ou « révolutionnaires ». Enfin, le terme est souvent instrumentalisé par des régimes non démocratiques pour justifier une répression contre les opposants. Il est toutefois possible d'identifier des éléments constants :

- un usage ou la menace d'une violence extrême, intentionnelle et disproportionnée, entraînant des destructions de vies, d'infrastructures ou d'informations ;
- l'intention d'intimider ou de déstabiliser un système en place : État, société, groupe humain ou politique, pour le pousser à un acte contraire à sa volonté ;
- une dimension spectaculaire cherchant une forte publicité : la « propagande par le fait » ou « par l'action », théorisée par les anarchistes ;
- l'existence de cibles directes, souvent choisies au hasard, afin de peser sur des cibles indirectes (État, opinion publique, groupe particulier) ;
- une mouvance organisée se réclamant d'une idéologie politique, religieuse ou sociale, même si l'acte peut être solitaire.

Un dispositif interactif permettra en outre l'accès à d'autres définitions : Ligue des États arabes (22 avril 1998), résolution de l'ONU (2 février 2000), décision cadre de l'Union européenne (13 juin 2002), etc.

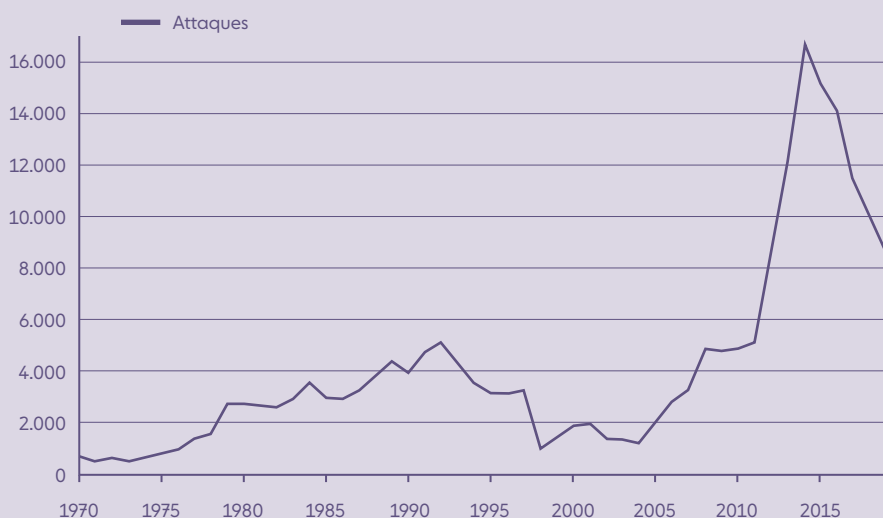
2. Panorama du terrorisme depuis la fin des années 1960

Dans ce module, le visiteur peut accéder à plusieurs niveaux d'information sous une forme synthétique et visuelle, par exemple des infographies, du data design, etc.

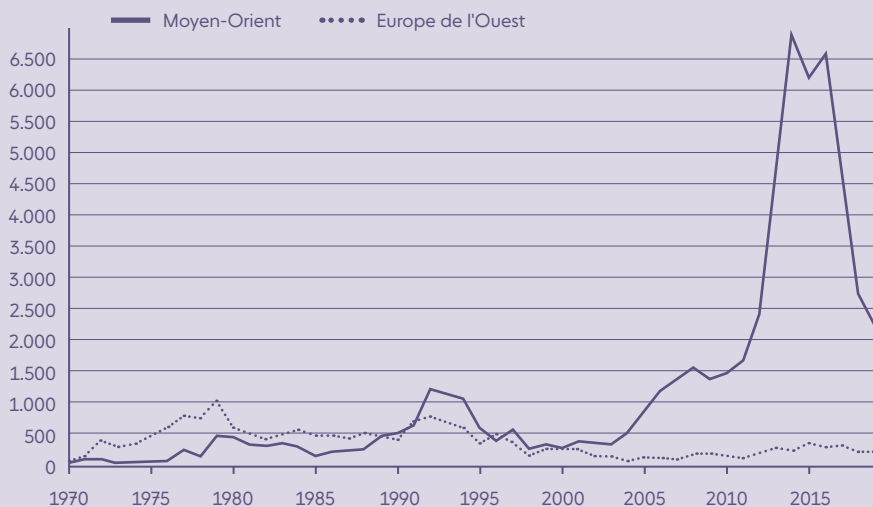
Évolution générale du terrorisme dans le monde

La Start GTD Database, de l'Université du Maryland, a recensé plus de 201 000 attentats terroristes dans le monde depuis les années 1970 (graphique 1). Si la guerre froide a été une période d'intense activité, le nombre d'attentats a fortement augmenté à partir de 2003, avec l'invasion de l'Irak, avant de diminuer à compter de 2014. Parallèlement, le centre de gravité géographique de l'activité terroriste s'est déplacé de l'Europe au Moyen-Orient (graphique 2) depuis la fin de la guerre froide.

ÉVOLUTION DU TERRORISME MONDIAL (1970-2020)



ÉVOLUTION COMPARÉE DU TERRORISME EN EUROPE DE L'OUEST ET AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD (1970-2020)



Graphiques réalisés à partir des données de la GTD-START Database.

Une base d'attentats concernant la France et les Français

Cette base évolutive est élaborée dans le cadre la mission de préfiguration. Elle recense tous les attentats commis en France depuis le 15 septembre 1974, un choix expliqué en introduction, et les attentats où des Français ont été tués ou blessés à l'étranger, durant la même période, de la façon la plus exhaustive possible. Elle croise différentes sources : bases de données internationales, travaux universitaires, presse, sources judiciaires et policières, revendications, etc. La mission consulte régulièrement à ce sujet le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, celui de la Justice et le parquet national anti-terroriste, ainsi que les associations de victimes.

Pour être recensé dans la base, un attentat doit être mentionné dans au moins deux sources, dont en priorité une décision judiciaire (depuis la loi de 1986) ou une revendication par un groupe qualifié de terroriste par les autorités françaises. Pour chacun des actes, seront indiqués la date, le lieu (ville, département, pays), la cible (qui se distingue ici des victimes), le groupe ayant revendiqué l'acte/ou ayant été incriminé par la justice, le nombre de victimes, le nombre total de morts (en y distinguant les auteurs d'attentats), le nombre de blessés, les armes utilisées et le mode opératoire.

Cette base vise une forme d'exhaustivité. Elle fait écho à la liste des victimes du mémorial. Elle doit permettre à tout visiteur ayant été affecté d'une manière ou d'une autre par un attentat en France depuis 1974, ou, s'il est Français, par un attentat à l'étranger depuis la fin des années 1960, de trouver des informations sur un événement précis. Elle constitue un élément essentiel du dispositif muséographique lequel ne pourra pas aborder dans le détail tous les attentats.

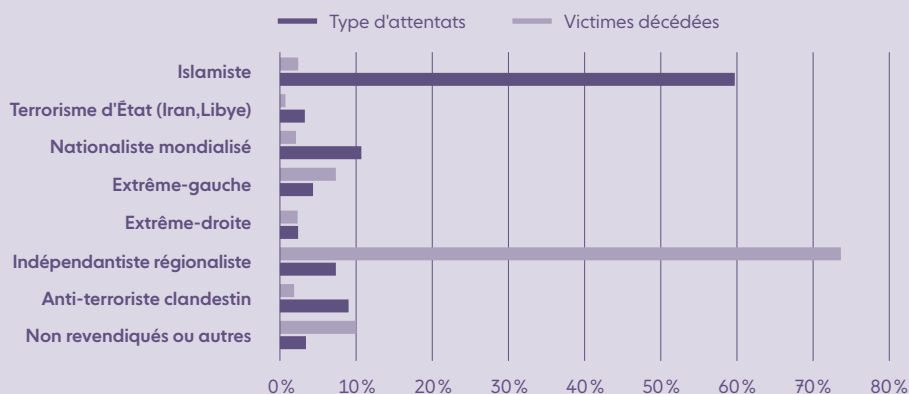
Bilan du terrorisme en France depuis le début des années 1970

En l'état, cette base de données permet de dresser le bilan provisoire suivant :

- Depuis le début des années 1970, il y a eu en France plus de 4300 attentats
- Ces attentats ont tué au moins 444 personnes et fait plusieurs milliers de blessés physiques et psychiques ⁴⁶

Bilan différencié des attentats et des victimes décédées en France depuis le début des 1970

TYPE DE TERRORISME	ATTENTATS (%)	DÉCÈS (%)
Islamiste	2	60
Nationaliste mondialisé	2	11
Groupes anti-terroristes clandestins	2	9
Indépendantiste régionaliste	74	7
Extrême-gauche	7	4
Terrorisme d'État (Iran, Libye...)	1	3
Extrême-droite	2	2
Non revendiqués ou autres	10	4



46.

Ne sont comptés ni les auteurs d'attentats, ni pour l'instant les victimes de règlements de compte internes (33 environ) ou celles de groupes contre-terroristes (44 environ), catégories qui nécessitent un examen au cas par cas.

On voit par ces chiffres que le terrorisme islamiste se place en tête des formes les plus meurtrières du terrorisme en France. C'est particulièrement le cas depuis 2012, avec plus de 88% du nombre total des victimes. Les attentats commis depuis cette date représentent en outre près de 87% du total des attentats islamistes.

→ **304 Français au moins sont morts dans 170 attentats à l'étranger**

Sur le total de ces attentats, 39 ont été commis en Algérie et 70 au Liban.

→ **Enfin, au moins 413 communes françaises ont été touchées**

Sur ce total, près des deux tiers sont des communes de moins de 20 000 habitants. Sur ce total également, on compte 20% de communes en Corse.

3. Le terrorisme mondial nationaliste et « anti-impérialiste » (fin 1960-1980)

Ce module explique la genèse du terrorisme contemporain à compter de la fin des années 1960 où domine des groupes d'extrême-gauche dans le contexte de l'évolution du conflit israélo-palestinien. Il a particulièrement touché la France, notamment par plusieurs attentats antisémites, parfois qualifiés d'« antisionistes », une question toujours d'actualité.

Contexte

Les guerres de décolonisation, la guerre froide et les luttes sociales de 1968 favorisent l'émergence d'idéologies révolutionnaires portées par les milieux intellectuels et étudiants, et encouragée par certains États (Algérie, Libye, Cuba, URSS, Chine, Corée...). Dans ce contexte naît, dans les années 1970-1980, une nébuleuse terroriste internationale fédérée par une volonté commune d'action visant à des soulèvements populaires pour favoriser des projets indépendantistes, sociaux ou politiques, et par la nécessité de mettre en commun logistiques et expériences contre un même ennemi : l'impérialisme occidental.

L'internationalisation de la cause palestinienne y joue un grand rôle. Après la guerre des Six Jours, en juin 1967, et l'occupation de la Cisjordanie par Israël, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) s'installe en Jordanie, avec un grand nombre de réfugiés. Elle y lance des raids contre Israël tandis que le Front populaire de Libération de la Palestine (FPLP) organise ses premiers détournements aériens, en 1968. Cette situation tend les relations entre Palestiniens et Jordaniens. Le 17 septembre 1970, l'armée jordanienne lance l'assaut contre les camps de réfugiés palestiniens, causant des pertes dont l'évaluation oscille entre 3 000 et 10 000 morts.

Cet épisode dit « Septembre noir » fragilise la situation des Palestiniens dans le monde arabe. Face à la faible solidarité de leurs alliés supposés, ils cherchent de nouveaux soutiens. Le choix d'une ligne marxiste et l'abandon par l'OLP des opérations en dehors du Proche-Orient leur permettent de se rapprocher de l'extrême gauche ouest-européenne et d'obtenir le soutien du bloc soviétique. La cause palestinienne devient alors le point de ralliement de toute une génération. Elle est érigée en symbole d'une oppression perçue comme coloniale et occidentale. Le nationalisme palestinien, en particulier quelques groupes dissidents de l'OLP, rejoint ainsi l'idéologie internationaliste et séduit une frange de militants en quête de cause à défendre, dont une petite minorité choisit la lutte armée.

L'Europe occidentale devient ainsi un terrain favorable à des groupes recourant à la violence politique préméditée dans une situation de paix civile intérieure et cherchant à amener la guerre là où on pense qu'elle n'est pas : Fractions armées révolutionnaires libanaises, Fraction armée rouge allemande ou Armée rouge japonaise.

Événements

- 23 juillet 1968 : détournement vers Alger du vol Rome-Tel Aviv, premier détournement d'un vol international à forte médiatisation
- 19-28 février 1972 : prise d'otage au chalet d'Asama, près de Karuisama, au Japon, par l'« Armée rouge unifiée », secte d'extrême gauche créée en juillet 1971 et démantelée peu après
- 30 mai 1972 : attentat à l'aéroport de Lod, en Israël. Il est le symbole de l'internationalisation du terrorisme : un commando ouvre le feu sur les passagers d'un vol Air France en provenance de Paris ; parmi les 26 victimes décédées, on dénombre 17 pèlerins portoricains, 8 Israéliens et 1 Canadien ; ⁴⁷ les terroristes, enfin, sont trois Japonais de l'Armée rouge japonaise agissant pour le compte d'un groupe palestinien, le FPLP
- 5 septembre 1972 : attentats aux Jeux Olympiques de Munich
- 15 septembre 1974 : attentat au Drugstore Publicis, Bd. Saint-Germain, à Paris et autres attentats en France des réseaux Carlos, ainsi que les procès depuis 2011
- 3 octobre 1980 : attentat de la synagogue de la Rue Copernic à Paris
- 9 août 1982 : attentat de la rue des Rosiers, au restaurant Jo Goldenberg
- 15 juillet 1983 : attentat de l'ASALA à Orly, au comptoir de la Turkish Airlines
- À la même époque, de nombreux Français sont victimes d'attentats à l'étranger dans le contexte d'autres revendications nationalistes et indépendantistes, à l'image de l'attentat de Djibouti-Loyada, le 3-4 février 1976, à la frontière somalienne

4. Les « années de plomb » (fin 1960-1990)

Ce module s'inscrit dans la suite du précédent car il relève du même contexte idéologique mais en mettant la focale sur des groupes terroristes agissant sur leur propre territoire, qu'ils soient d'extrême-gauche ou d'extrême-droite. Ces groupes utilisent la « stratégie de la tension », visant à susciter de la part des autorités une répression violente devant en retour permettre une plus grande mobilisation populaire contre les régimes démocratiques.

Contexte

La visite du Shah d'Iran en 1967, à Berlin Ouest, entraîne de violentes manifestations où apparaissent des groupuscules étudiants radicalisés. Ils commettent de premiers actes « anticapitalistes » ou « anti-impérialistes », anodins mais symboliques, comme les incendies criminels, le 2 avril 1968, dans deux magasins de Francfort, perpétrés notamment par Andreas Baader, l'un des fondateurs de la Fraction armée rouge avec Ulrike Meinhof. Un phénomène analogue se produit en Italie et au Japon, les deux autres grands vaincus de la Seconde Guerre mondiale, avec là aussi des formes de radicalisation d'une fraction de la jeunesse.

Ces mouvements opèrent dans des pays où l'influence américaine est particulièrement importante depuis 1945. Ils s'inscrivent dans des contextes où la mémoire et l'héritage respectifs du nazisme et du fascisme pèsent d'un poids très lourd auprès de nouvelles générations et constitue l'un des mots d'ordre de la propagande de ces mouvements.

47.

Nous avons pris le parti de ne pas mentionner ici (sauf cas particulier) le nom des victimes décédées lesquelles seront toutes identifiées au sein du mémorial.

Cette violence politique meurtrière s'exerce aussi en France dans les années 1970-1980, mais à une échelle moindre.

Enfin, émerge également à cette époque une violence terroriste sporadique venue de mouvements d'extrême-droite, par anticommunisme, par xénophobie et racisme ou encore par réaction au terrorisme d'extrême-gauche.

Événements

- 2 décembre 1969 : attentats à Rome et Milan (sans doute d'extrême droite)
- 2 mars 1975 : attentats du groupe d'extrême-droite Charles Martel à Toulouse et Lyon contre la compagnie Air Algérie
- 8 octobre 1977 : assassinat de Hans-Martin Schleyer par la Fraction Armée Rouge
- 9 mai 1978 : assassinat d'Aldo Moro à Rome par les Brigades rouges
- 2 août 1980 : attentat néo-fasciste de la gare de Bologne (85 morts)
- 17 novembre 1986 : assassinat de George Besse, par Action directe

5. Le terrorisme régionaliste (depuis les années 1960)

Ce chapitre aborde le terrorisme de type régionaliste, lié à des particularismes locaux, essentiellement en Corse et au Pays basque français et espagnol. Le premier a causé la très grande majorité des attentats sur le sol français (près de 2800 recensés sur 4000 au total) dont une dizaine ont été meurtriers. Le deuxième ne peut s'analyser que par la situation qui prévaut en Espagne où le terrorisme basque a été très actif et meurtrier, d'abord dans le cadre du régime franquiste, ensuite dans un cadre démocratique.

Contexte

Dans les années 1960 émerge une génération de militants et partis régionalistes, positionnés à gauche, contrairement à ceux des années 1930-1940, compromis dans la Collaboration. Dans le contexte de la décolonisation, le régionalisme devient une cause politique en soi contre la « colonisation intérieure » et le « colonialisme linguistique » ou pour la défense des « minorités nationales en France ». Une frange minoritaire mais radicale adopte le vocabulaire et les méthodes des mouvements de libération, passant progressivement à la lutte armée entre 1965 et 1975.

En Bretagne, dans la nuit du 6 au 7 mars 1966, trois jeunes de la région de St Nazaire décrochent et brûlent plusieurs drapeaux tricolores. Le Front de libération de la Bretagne et l'Armée républicaine bretonne commettent plus de 200 attentats entre 1966 et 1999.

Le nationalisme basque renaît plus précocement côté espagnol, avec la création, sous la dictature franquiste, de l'organisation ETA (*Euskadi Ta Askatasuna* : Pays basque et liberté). La violence déborde rapidement côté français, où sont réfugiés les militants et où le gouvernement espagnol envoie des commandos contre-terroristes. Ne parvenant pas à percer dans les élections côté français, certains militants fondent un nouveau mouvement : *Iparretarrak* (IK, « ceux d'ETA du Nord »). La même année, ETA installe son appareil logistique en France pour échapper aux autorités espagnoles, avec le soutien logistique des militants d'IK.

Le statut d'autonomie du Pays basque espagnol est reconnu en décembre 1977, et les élections qui en découlent voient, en 1980, le triomphe des nationalistes modérés

qui entraîne une radicalisation d'ETA. Cette organisation combat le régime démocratique avec autant, sinon plus d'acharnement que le franquisme, en ce qu'il semble définitivement enterrer les chances d'indépendance. Sur le sol français, ETA commet près de 450 attentats entre 1973 et 2017.

À la fin de la guerre d'Algérie, nombre de familles de pieds-noirs, souvent originaires de Corse, regagnent l'île où leur arrivée crée des tensions car vue comme une concurrence économique et comme un projet « colonial » étatique. Le tournant vers la violence politique s'opère dans les années 1970. Le 9 octobre 1973, le Fronte paisanu corsi di liberazione (FPCL) revendique trois attentats simultanés, de Bastia à Ajaccio. Il en commettra une centaine en quatre années d'une histoire marquée par les conflits internes et scissions. Le débat entre partisans d'une autonomie et militants de l'indépendance devient rivalité, et débouche sur la radicalisation d'une partie d'entre eux. Les événements d'Aléria, du 21 au 24 août 1975, et la confrontation armée qui entraîne la mort de deux gendarmes, débouche sur une forte répression. Il donne au nationalisme corse une large audience dans l'île et au-delà, notamment sous la conduite du FLNC, responsable de nombreux attentats perpétrés sur plusieurs décennies, en Corse et en métropole.

Événements

- 6 février 1998 : assassinat du préfet Èrignac et procès de 2011
- 1^{er} décembre 2007 : assassinat à Capbreton par l'ETA de deux gardes civils espagnols et procès de 2013

6. Le terrorisme d'État (Iran, Libye dans les années 1980)

Le terme de « terrorisme d'État » est polysémique et source de confusions plus ou moins volontaires. Il peut désigner la terreur pratiquée par certains États dans le cadre d'une mise au pas de la population. Les XX^e et XXI^e siècles n'ont pas été avares de ces situations à tel point que les prendre en compte dans le parcours signifierait traiter des pans entiers de l'histoire contemporaine sur les cinq continents. Nous avons donc fait le choix de réserver cette question pour le reste de la programmation culturelle et les expositions temporaires qui pourront aborder aussi bien le cas de l'Allemagne nazie que du communisme soviétique, ou encore des dictatures militaires latino-américaines.

Le terrorisme d'État peut également désigner, dans un sens plus étroit, la politique de certains États ayant soutenu de manière systématique et non épisodique, des groupes terroristes agissant partout dans le monde, dans le cadre de stratégies de puissance et d'influence. C'est le cas, on l'a vu, des pays du bloc socialiste avec le terrorisme « anti-impérialiste », cela a été également le cas dans les dernières décennies, de pays cherchant à s'imposer sur la scène internationale, comme l'Iran ou la Libye, deux cas abordés ici car ils ont particulièrement touché la France.

Nous aurions pu ranger le cas iranien dans le terrorisme islamiste abordé dans le paragraphe suivant car l'année 1979, celle de la Révolution islamique iranienne, en constitue le point de départ : « le terrorisme islamiste est né en Afghanistan », après l'invasion du pays par les troupes soviétiques, en décembre 1979, écrit Gilles Kepel.⁴⁸ La Révolution iranienne soutient une forme de terrorisme qui se situe à la charnière du terrorisme d'État, du terrorisme politique des décennies antérieures et du terrorisme islamique qui naît à ce moment-là. « La révolution islamique d'Iran a été sur la scène internationale une révolution tiers-mondiste anti impérialiste », écrit Olivier Roy.⁴⁹ Nous avons pourtant choisi de traiter cette question comme un cas de terrorisme d'État en raison des motivations qui conduisent l'Iran à mener, via le Hezbollah, des actions contre la France.

48.

Gilles Kepel, « Le terrorisme islamiste est né en Afghanistan », *L'Histoire*, décembre 2004.

49.

Olivier Roy, *Le Djihad et la mort*, Paris, Seuil, 2016, p. 122.

Contexte

En Iran, la révolution menée par le clergé chiite, dans un contexte de tensions sociales, porte au pouvoir le 1^{er} février 1979, l'ayatollah Khomeyni. L'Iran devient une république islamiste et inspire dans son sillage l'émergence de groupes chiites prônant la lutte armée. La révolution iranienne et la guerre Iran-Irak (1980-1988) provoquent également l'apparition de nouvelles formes sacrificielles de combat qui ouvrent la voie aux attentats suicides des groupes terroristes chiites, une évolution notable des modes opératoires.

Le Hezbollah libanais est créé en 1982 dans le contexte de guerre civile qui ravage le Liban depuis 1975, et l'invasion du sud-Liban par Israël en 1982. En 1983, cette organisation chiite déclenche une série d'attentats contre des institutions étrangères (ambassade des États-Unis à Beyrouth, le 18 avril, base militaire américaine et patrouille française, le 23 octobre). Au total, entre 1983 et 2000, s'il est à l'origine de 276 attentats sur le sol libanais, il internationalise son action, commettant à la même époque 341 attentats dans le monde, tuant 1100 personnes, dont une série de 14 attentats en France, entre 1985 et 1986.

En Libye, Mouammar Kadhafi arrive au pouvoir en 1969 par un coup d'État militaire. Il crée la République arabe libyenne, finance et arme les guérillas du monde entier au nom de la lutte anti-impérialiste et de la révolution. La plupart des services de renseignement occidentaux le placent derrière l'essentiel des actions terroristes ayant eu lieu dans les années 1970-1980. La Libye a ainsi établi les passeports utilisés par le groupe Abu Nidal lors de la prise d'otage de l'OPEP, en décembre 1985 à Vienne. Au total, les groupes aidés par la Libye sont si nombreux qu'il est difficile de les lister de façon exhaustive : l'IRA, la Bande à Baader, les Brigades Rouges, l'Armée rouge japonaise, le FPLP, l'organisation d'Haddad au Soudan, le Polisario, et les mouvements révolutionnaires en Thaïlande, à Panama, en Érythrée ou encore aux Philippines.

Événements

- 23 octobre 1983: attentat au Drakkar au sud de Beyrouth tuant 58 parachutistes français, et de nombreux civils libanais

Séquence de 14 attentats en France, principalement à Paris, de décembre 1985 à septembre 1986, 13 morts et au moins 303 blessés, en représailles du soutien de la France à l'Irak :

- 7 décembre 1985: Galeries Lafayette et Printemps, (plus de 43 blessés)
- 3 février 1986: Galerie Claridge (plus de 8 blessés)
- 3 février 1986: Tour Eiffel (tentative avortée)
- 4 février 1986: Librairie Gibert Jeune (plus de 5 blessés)
- 5 février 1986: Fnac Sport au Forum des Halles (plus de 22 blessés)
- 17 mars 1986: TGV 627 Paris-Lyon (plus de 9 blessés)
- 20 mars 1986: Galerie Point Show des Champs-Élysées (2 morts et plus de 29 blessés)
- 20 mars 1986: RER A (tentative avortée)
- 4 septembre 1986: RER A (tentative avortée)
- 8 septembre 1986: poste de l'Hôtel de Ville (1 mort et plus de 21 blessés)
- 12 septembre 1986: cafétéria Casino à La Défense (plus de 54 blessés)

- 14 septembre 1986 : Pub Renault rue Marbeuf (2 policiers tués et au moins 1 blessé)
- 15 septembre 1986 : Préfecture de Police (1 mort et plus de 56 blessés)
- 17 septembre 1986 : Tati, rue de Rennes (7 morts et plus de 55 blessés)

Procès d'avril et d'octobre 1992

- À la série des attentats en France, on peut rajouter la pratique à la même époque par le Hezbollah et ses satellites, des enlèvements et prises d'otage, notamment de journalistes, de diplomates ou de chercheurs français au Liban, à l'image du sociologue Michel Seurat, enlevé le 22 mai 1985 et mort en détention
- 19 septembre 1989 : attentat contre le vol Brazzaville-Paris de la compagnie UTA qui explose au-dessus du désert du Ténéré et fait 170 morts, dont 54 Français ; instruction ouverte le 23 septembre 1989 et procès par contumace de 1999

7. Le terrorisme islamiste depuis les années 1990

Ce chapitre aborde un élément essentiel du terrorisme contemporain, celui issu de groupes islamistes, pratiquant une violence meurtrière au nom d'une conception radicale de l'Islam qu'ils cherchent à imposer partout où ils agissent, aussi bien dans les pays arabo-musulmans (où ils ont fait le nombre le plus important de victimes) que dans le reste du monde, en particulier dans les pays occidentaux. Cette partie se focalise sur l'action des islamistes algériens, celle d'Al Qaïda et celle de l'organisation dite « État islamique » (EI). Ces mouvements ont particulièrement visé la France depuis les années 1990, et plus encore depuis 2012-2015 que ce soit pour ses liens avec le Maghreb et le Levant, que ce soit par haine de ses valeurs fondamentales comme la laïcité, la liberté d'expression, dont la critique des religions, y compris par le blasphème, que cette liberté s'exerce dans les médias (les caricatures de *Charlie*), dans l'enseignement (l'assassinat de Samuel Paty) ou en d'autres domaines. Ces groupes ont mené des actions aussi bien ciblées contre des militaires, des forces de l'ordre, des journalistes, des catholiques ou des Juifs, comme lors des attentats de 2012 et de janvier 2015, qu'à l'aveugle, comme lors des attentats en série de 1995 ou les tueries du 13 novembre 2015 et du 14 juillet 2016.

Cette séquence se décompose ainsi :

- l'impact de la « décennie noire » en Algérie (1991-2002) ;
- l'organisation Al Qaïda (depuis 2001) ;
- les « printemps arabes » et la guerre au Levant (depuis 2011-2012) ;
- l'organisation État islamique et les évolutions du terrorisme islamiste (depuis 2015).

Contexte

Jusqu'au milieu des années 1970, le nationalisme arabe, porté par des dirigeants comme Nasser ou Boumediène, et par des mouvements comme le Baath, en Syrie et en Irak, contrôlait par la répression les principaux mouvements islamistes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Mais en 1979, la conjonction de plusieurs événements – l'intervention soviétique en Afghanistan, la révolution iranienne et la guerre Iran-Irak – donnent une impulsion aux mouvements islamistes dans le monde entier.

En Afghanistan, le djihadisme est soutenu au début par les États-Unis, l'Arabie saoudite et le Pakistan, tandis que d'autres États, comme, l'Algérie ou l'Égypte, encouragent le départ vers ce pays de leurs opposants islamistes, devenus des « moudjahidines ». Ces combattants sont organisés sur place par Abdullah Azzam, et Oussama Ben Laden créé à partir de 1987 ce qui deviendra Al Qaïda. Le retrait de l'Armée rouge de Kaboul, le 15 février 1989, sera pour eux le point de départ d'une lutte mondiale. Les moudjahidines quittent l'Afghanistan et rentrent, auréolés de leur victoire, dans leur pays d'origine pour y diffuser le salafisme djihadiste.

La décennie 1990 est aussi celle de l'islamisation du conflit israélo-palestinien. Les groupes palestiniens des années 1970-1980, marqués par le marxisme, sont marginalisés par le Hamas, mouvement islamiste né en 1987 au début de la première Intifada. Celui-ci va peu à peu prendre le pas sur l'OLP. Sous son impulsion et celle du Jihad islamique palestinien (JIP) les attentats-suicides se multiplient en Israël, contribuant à accentuer la dimension religieuse du conflit.

8. L'impact de la « décennie noire » en Algérie (1991-2002)

Contexte

En Algérie, la victoire du Front islamique du salut (FIS) aux élections municipales de 1990 et aux élections législatives de 1991, puis l'annulation de ces élections par l'armée algérienne et la démission du président Bendjedid, déclenchent la « décennie noire ». Militaires et groupes islamistes s'engagent dans une guerre civile meurtrière. De 1990 à 1999, on compte plus de 1300 attentats et le bilan se montre peut-être jusqu'à 200 000 morts. Parmi les victimes, on compte de nombreux Français car cette nouvelle guerre civile algérienne touche directement la France où le Groupe islamique armé (GIA), commet une série d'attentats en 1994-1995. C'est la conséquence des liens historiques, économiques ou démographiques qui existent entre les deux pays.

Événements

- 24-26 décembre 1994 : détournement du vol AF 8969 Alger-Paris par le GIA, 3 passagers sont exécutés par les 4 terroristes, tués lors de l'assaut du GIGN à l'aéroport de Marignane

Séquence d'attentats du GIA en France (1995)

- 25 juillet 1995 : attentat du RER Saint-Michel à Paris (8 morts et plus de 117 blessés).
- 17 août 1995 : attentat de la place Charles de Gaulle à Paris (au moins 16 blessés)
- 26 août 1995 : tentative d'attentat sur une ligne TGV
- 3 septembre 1995 : tentative d'attentat au marché du Boulevard Richard Lenoir à Paris
- 4 septembre 1995 : tentative d'attentat place Charles Vallin à Paris
- 7 septembre 1995 : attentat contre l'école juive de Villeurbanne (au moins 14 blessés)
- 6 octobre 1995 : attentat au métro Maison-Blanche à Paris (au moins 12 blessés)

- 17 octobre 1995: attentat du RER entre les stations Orsay et Saint-Michel (au moins 30 blessés)
- Mars-mai 1996: assassinat de sept moines trappistes français à Tibhirine, près d'Alger
- 2002-2009 série de procès

9. Al Qaïda depuis 2001

Contexte

Lorsque Saddam Hussein envahit le Koweït, le 2 août 1990, Ben Laden propose au prince sultan, ministre de la défense d'Arabie Saoudite de le combattre, avec d'anciens volontaires d'Afghanistan. Le refus des autorités saoudiennes, qui préfèrent faire appel à la coalition dirigée par les États-Unis, consomme la rupture entre Ben Laden et les monarchies du Golfe. Dès lors, plusieurs déclarations de Ben Laden tournent autour de la présence de troupes étrangères sur les lieux saints de l'Islam. Ben Laden se réfugie d'abord au Soudan, qu'il doit quitter en mai 1996, puis en Afghanistan, avec environ 150 de ses partisans. C'est un tournant dans l'histoire d'Al Qaïda. Dès lors, le recours au terrorisme devient le mode opérationnel de l'organisation. Le 23 août 1996, Ben Laden émet une « déclaration de Jihad contre les Américains occupant la terre des deux lieux saints ». C'est le début de la grande vague d'attentats menés par Al Qaïda : attentats contre les ambassades des États-Unis à Nairobi et Dar es Salaam, le 7 août 1998 ; attentats dits du « millénaire » déjoués ou manqués à Amman, à l'aéroport de Los Angeles, en décembre 1999 et contre le navire américain USS The Sullivans, à Aden, le 3 janvier 2000 ; attentat contre le USS Cole, à Aden également, 12 octobre 2000 ; attentats à la bombe contre des églises en Indonésie à Noël 2000 ; attaques à Manille en décembre 2000 ; projet contre le marché de Noël de Strasbourg en décembre 2000 ; attentats du 11 septembre 2001 ; projet d'attentat contre l'ambassade américaine à Paris en 2001 ; tentative à la chaussure piégée en décembre 2001 sur un vol Paris-Miami ; attentats de Madrid et de Londres en 2004-2005, etc.

Après le 11 Septembre, la réaction américaine conduit Al Qaïda à réviser son mode d'action. Le terrorisme dominait entre 1996 et 2001. Mais dès lors que l'Afghanistan et l'Irak deviennent les centres de gravité de la « guerre globale contre le terrorisme », les djihadistes optent pour des modes opératoires plus diversifiés. Les Américains et leurs alliés se retrouvent ainsi confrontés à de véritables insurrections dans le cadre de conflits dits « irréguliers » ou « asymétriques ». En Afghanistan, en Irak, puis en Libye, en Syrie et au Mali, les combattants djihadistes mêlent toutes ces techniques de combats dans des conflits qui deviennent des « guerres irrégulières ». Premier effet direct de l'intervention américaine en Irak, à compter du 20 mars 2003, les attentats se multiplient de manière exponentielle. Ils sont non seulement de plus en plus nombreux, mais aussi de plus en plus meurtriers. Deuxième effet direct, le terrorisme international est désormais surtout islamiste et son activité touche de manière massive toute la région du Proche et du Moyen-Orient, ses principales victimes étant à compter de ce moment-là en majorité musulmanes.

Événements

- 11 septembre 2001: série d'attentats aux États-Unis (3 624 morts et de 7000 à 25000 blessés)
- 11 mars 2004: attentats de Madrid (196 morts et près de 2000 blessés)
- 7 juillet 2005: attentats de Londres (56 morts et plus de 700 blessés)

10. Les « printemps arabes » et la guerre au Levant depuis 2011

Contexte

Le 17 décembre 2010, l'immolation du jeune vendeur ambulant Mohamed Bouazizi, dans la région de Sidi Bouzid, en Tunisie, marque le début des « printemps arabes ». Après avoir un temps suscité l'espoir, ils ont ensuite, dans la première moitié des années 2010, par contrecoup, favorisé un regain des mouvements islamistes.

L'échec du printemps syrien et la guerre civile qui en découle offrent un terrain propice à l'expansion de mouvements djihadistes affiliés à Al Qaïda et l'extension en Syrie de l'organisation État islamique, à compter de 2012. Celle-ci a émergé puis s'est installée pendant la guerre civile irakienne, entre 2003 et 2011. Elle s'est restructurée en 2006 et, par trois fois, son changement de nom accompagne son expansion en dehors de son berceau irakien : elle se nomme d'abord État islamique en Irak (EII, 2006-2013), puis État islamique en Irak et au Levant (EIIIL ou Daesh, 2013-2014) et, enfin, État islamique (EI, à partir de juin 2014).

Comme l'Afghanistan en 1979, ce champ de bataille attire des combattants du monde entier, que l'EI accueille, entraîne, arme et renvoie, parfois, commettre des attentats dans leurs pays d'origine. Sur le terrain syrien, la rivalité entre l'EI et Al Qaïda se transforme en lutte armée entre les deux organisations terroristes. Mais dans le reste du monde, leur rivalité les engage dans une forme de compétition qui conduit à un regain d'activité terroriste.

Événements

- 11-19 mars 2012 : tueries de Montauban et de Toulouse (7 morts et au moins 6 blessés) et procès du 9 avril 2019
- 19 septembre 2012 : attentat de Sarcelles, démantèlement de la cellule de Cannes-Torcy, le 6 octobre 2012 et procès du 22 juin 2017
- 22 juin 2013-18 avril 2014 : prise en otage de quatre journalistes français à Raqqa par l'EI

11. L'organisation État islamique (EI) et les évolutions du terrorisme islamiste depuis 2015

Contexte

La proclamation par l'EI du califat, à Mossoul, en juin 2014 ouvre une nouvelle page dans l'histoire du terrorisme islamiste. On enregistre une augmentation sans précédent du nombre d'attentats dans le monde (cf. graphique supra). L'EI utilise plusieurs modes opératoires : il mène une guérilla en Irak et en Syrie, sur le territoire où il veut développer un projet de société conforme à son idéologie, et organise des attentats complexes à l'international, dans ce qui s'apparente à une forme de projection de forces. Internet est un outil redoutable de propagande et de recrutement, au-delà des frontières. Il a contribué à internationaliser le mouvement et à le rendre plus « individuel », les contacts virtuels, plus difficiles à surveiller, favorisant des passages à l'acte plus nombreux et plus diffus. Un futur perpéteur se radicalisera à distance, planifiera un attentat et agira de son côté, sans être affilié à un groupe terroriste en particulier, même s'il pourra revendiquer l'attentat au nom de l'EI.

Les attentats de l'année 2015 en France marquent un tournant. En janvier, les frères Kouachi, qui se réclament d'Al Qaïda et dont l'aîné Chérif s'est entraîné dans les camps de l'organisation au Yémen, agissent en concertation avec Amedy Coulibaly, qui lui revendique ses actes au nom de l'EI. L'organisation d'Abou Bakr al-Baghdadi prépare minutieusement les attaques de novembre depuis la zone syro-irakienne. Elle y forme des commandos qui sont ensuite projetés en Europe pour frapper. La Belgique est touchée à son tour le 22 mars 2016. Dans les deux cas, il s'agit d'attentats organisés et commandités depuis l'étranger, avec une préparation minutieuse – éléments mis en valeur dans le procès commencé en septembre 2021.

Après l'attentat du 14 juillet 2016, à Nice, l'EI adopte une autre stratégie, celle que l'on a parfois baptisée « des mille entailles » : la chronicité répétée des attaques aux couteaux ou au véhicule bélier, correspond à une intention délibérée, théorisée et organisée afin d'épuiser peu à peu l'adversaire, de vaincre sa capacité de résilience. Elle a été pensée dès 2004 par Abou Moussab al-Souri, pour Al Qaïda. Il s'agissait de remplacer l'organisation hiérarchisée, pyramidale, d'Al Qaïda, par un système, composé d'acteurs autonomes, plus difficiles à identifier de l'extérieur, et agissant avec des modes opératoires souvent rudimentaires. Ce mode opératoire est détaillé en septembre 2014 par l'un des porte-paroles de l'EI, l'émir al-Adnani dans un message diffusé dans de nombreuses langues, dont le français, et qui appelle à tuer « de n'importe quelle manière » les « incroyants » et « tout citoyen des pays qui sont entrés dans une coalition contre l'État islamique ». Cette stratégie permet également de réduire la logistique d'un attentat au profit de la seule propagande. Chaque attentat entretenant la flamme des fanatiques, le système fonctionne de façon autonome et s'auto-entretient. L'objectif de terroriser la population semble ainsi atteint puisque la menace paraît omniprésente et que tout le monde peut être suspecté, autant d'éléments supposés conduire à des fractures dans la société et dans la communauté nationale, n'étaient les réactions suscitées en retour.

L'évolution de cette stratégie a contribué à internationaliser le mouvement et à le rendre plus « individuel », les contacts virtuels, plus difficiles à surveiller, favorisant des passages à l'acte plus nombreux et plus diffus. La mondialisation découle aussi de l'émergence de nombreux groupes se réclamant de l'EI dans le monde.

En Afrique, une partie du groupe Boko Haram, fondé au Nigéria en 2002, a prêté allégeance en 2015, et multiplie les attentats au Nigéria, au Cameroun, au Niger et au Tchad. Le groupe État islamique en Afghanistan, créé en 2015, mène actuellement de nombreux attentats en Afghanistan, tournés à la fois contre les Occidentaux et les Talibans, dans la continuité de la rivalité qui opposait l'État islamique à Al Qaïda en Syrie et en Irak. C'est également un groupe lié à l'État islamique, le National Thowheeth Jama'ath, qui a revendiqué les attentats commis le jour de Pâques 2019 au Sri Lanka. Les contextes géopolitiques chaotiques offrent à ces organisations de nombreuses opportunités d'expansion.

Événements

- 7, 8, 9 janvier 2015 : attaque au fusil d'assaut contre *Charlie Hebdo*, à Paris ; attaque à Fontenay-aux-Roses ; assassinat à l'arme à feu d'une policière municipale à Montrouge ; attaque de l'Hyper Cacher, à Paris ; prise d'otage à Dammartin-en-Goële (au total : 17 morts, 11 blessés) – les actes terroristes de janvier 2015 ont fait l'objet d'un procès en septembre 2020
- 3 février 2015 : attaque à l'arme blanche contre des militaires à Nice (2 blessés)
- 14-15 février 2015 : attaques à l'arme à feu à Copenhague contre un centre culturel où était présent l'ambassadeur de France, et à la Grande Synagogue (2 morts et 5 blessés)
- 18 mars 2015 : fusillade au musée du Bardo à Tunis (22 morts dont 4 Français, au moins 47 blessés), – le procès a eu lieu en février 2019

- 19 avril 2015: assassinat à l'arme à feu à Villejuif (1 mort)
- 26 juin 2015: attaques à l'arme blanche et à l'explosif à Saint-Quentin-Fallavier (Isère) (1 mort et 2 blessés)
- 21 août 2015: fusillade dans le train Thalys (3 blessés)
- 13 novembre 2015: attentats à l'engin explosif devant le Stade de France à Saint-Denis, aux fusils d'assaut contre les terrasses parisiennes et au Bataclan (130 morts, plus de 500 blessés) – le procès s'est ouvert en septembre 2021
- 22 mars 2016: attentat à l'engin explosif à l'aéroport de Bruxelles-Zaventem et à la station de métro Maelbeek de Bruxelles (32 morts dont 1 Français, plus de 340 blessés)
- 13 juin 2016: attentat à l'arme blanche au domicile d'un couple de policiers à Magnanville (2 morts)
- 14 juillet 2016: attentat au camion-bélier à Nice (86 morts, plus de 450 blessés) et procès à venir
- 26 juillet 2016: prise d'otage et assassinat à l'arme blanche du père Hamel, prêtre de l'église de Saint-Étienne-du-Rouvray (1 mort, 4 blessés)
- 4 septembre 2016: tentative d'attentat par engins explosifs aux abords de Notre-Dame de Paris
- 4 septembre 2016: attaque deux surveillants pénitentiaires à la prison d'Osny (Val-d'Oise)
- 3 février 2017: attaque à l'arme blanche contre des militaires au Louvre, à Paris (2 blessés)
- 20 avril 2017: attaque à l'arme à feu contre un car de police sur les Champs-Élysées (1 mort, 2 blessés)
- 28 juillet 2017: attaque à la voiture-bélier contre des militaires à Levallois-Perret (6 blessés)
- 1^{er} octobre 2017: attaque à l'arme blanche à la Gare Saint-Charles à Marseille (2 morts)
- 11 janvier 2018: attaque à l'arme blanche de surveillants pénitentiaires à Vendin-le-Vieil (3 blessés)
- 23 mars 2018: fusillades et prise d'otages à Carcassonne et Trèbes (4 morts)
- 12 mai 2018: attaque à l'arme blanche au quartier de l'Opéra à Paris (1 mort, 4 blessés)
- 11 décembre 2018: fusillade au marché de Noël de Strasbourg (5 morts, 11 blessés)
- 3 octobre 2019: attaque à l'arme blanche à la Préfecture de Police de Paris (4 morts, 2 blessés)
- 4 avril 2020: attaque à l'arme blanche à Romans-sur-Isère (2 morts, au moins 5 blessés)
- 9 août 2020: fusillade de Kouré au Niger (8 morts dont 6 Français)

- 25 septembre 2020: attaque à l'arme blanche devant les anciens locaux de *Charlie Hebdo*
- 16 octobre 2020: assassinat à l'arme blanche à Éragny de Samuel Paty, un enseignant de Conflans-Sainte-Honorine
- 29 octobre 2020: attaque à l'arme blanche à la Basilique Notre-Dame de Nice (3 morts)
- 23 avril 2021: attaque à l'arme blanche au commissariat de Rambouillet (1 mort)

12. Le terrorisme d'extrême-droite depuis les années 1990

Le terrorisme d'extrême droite constitue lui aussi un phénomène récurrent, inscrit souvent dans une longue durée comme le terrorisme des suprémacistes aux États-Unis contre les Afro-Américains qui remonte au XIX^e siècle (Ku Klux Klan), ou encore l'action de groupes fascistes en France dans les années trente (la Cagoule) ou néo-fascistes depuis la guerre d'Algérie (l'OAS). Ce type de terrorisme a constitué une dimension importante de formes de radicalisation politique dans les années 1970-1980, notamment durant les « années de plomb » en Italie – un point abordé plus haut – et il a connu un regain d'activité à compter des années 1990-2000. Souvent très meurtrier lui aussi, les formes d'action en sont plus hétérogènes et moins structurées que le terrorisme d'extrême-gauche ou le terrorisme islamiste. Il s'est rarement développé comme ces derniers à l'échelle mondiale jusqu'à une date récente où on peut observer malgré tout une forme d'internationalisation : l'auteur de l'attentat d'Oslo et d'Utøya (2011) se réfère à celui d'Oklahoma City (1995) et il est lui-même cité par ceux de Christchurch (2019). Ces actions sont principalement motivées par la xénophobie, le racisme, l'antisémitisme ou la haine antimusulmane.

Événements

- 19 avril 1995: attentat d'Oklahoma City (168 morts et au moins 850 blessés) contre un bâtiment fédéral
- 2000-2006: série d'attaques de banque, de crimes racistes et xénophobes (contre des Turcs), ainsi que des attentats à la bombe en Allemagne, notamment à Cologne, par le Nationalsozialistischer Untergrund (parti national-socialiste clandestin) (au moins 10 morts) et procès à Munich en mai 2013
- 22 juillet 2011: attentats d'Oslo (77 morts et au moins 48 blessés) contre un bâtiment gouvernemental et sur l'île d'Utøya contre un camp de jeunes travaillistes
- 17 juin 2015: fusillade dans une église épiscopale de Charleston, en Caroline du Sud, visant la communauté afro-américaine (9 morts)
- 29 janvier 2017: attentat contre la grande mosquée de Québec (6 morts et au moins 8 blessés)
- 27 octobre 2018: attentat néo-nazi contre la synagogue Tree of Life à Pittsburgh (11 morts et de nombreux blessés)
- 15 mars 2019: attentats contre des mosquées de Christchurch, en Nouvelle-Zélande (51 morts et au moins 49 blessés)

Les choix de cette partie historique sont modulables et susceptibles d'être complétés en tenant compte des avancées de la recherche (sur les phénomènes de

« radicalisation » qui suscitent de nombreux débats au sein de la communauté scientifique, des enquêtes en cours (sur le financement du terrorisme) ou encore en tenant compte de l'actualité (la question des « revenants » ou des familles de terroristes détenus en particulier en Syrie).

Annexe 2 : Organigramme du GP

Équipe

ÉQUIPE PERMANENTE
(7 EFFECTIFS ET 3 PRESTATAIRES)

Henry ROUSSO

Président de la mission, historien,
directeur de recherche émérite au CNRS

Élisabeth PELSEZ

Directrice générale, magistrat,
inspectrice générale de la justice

Rachid AZIZI

Secrétaire général,
commandant divisionnaire
de la Police nationale

Kamila SMAÏL

Directrice administrative et financière,
attachée principale d'administration

Julien COUTANT

Conseiller pédagogique,
professeur de lettres

Jacqueline EIDELMAN

Coordinatrice du pôle muséal,
conservatrice générale du
patrimoine honoraire

Jenny RAFLIK

Conseillère enseignement supérieur,
historienne, professeure des universités

Marie SOULLIER

Chargée de communication
et du site internet

Gérôme TRUC

Conseiller recherche, sociologue,
chargé de recherche au CNRS

Hélène VASSAL

Conseillère collections,
conservatrice du patrimoine

STAGIAIRES (4 EN 2021-2022,
CHANTIER DES COLLECTIONS)

Anaïs BACQUET

École du Louvre (2021)

Anne-Zoé LE GAL

École du Louvre (2021)

Doriane BAUTISTA

Université de Nanterre (2021-2022)

Claire LARTIGUE

École du Louvre (2022)

MEMBRES ASSOCIÉS (13)

Stéphane AUDOIN-ROUZEAU

Historien, directeur d'études à
l'EHESS, GT Histoire

Isabelle CHAUDIEU

Neurobiologiste, chargée de
recherche à l'INSERM, GT Victimes

Marc CRÉPON

Philosophe, directeur de recherche au
CNRS, professeur à l'ENS, GT Victimes

Séverine DESSAJAN

Sociologue, ingénieure d'études
hors classe, Université de Paris

Sarah GENSBURGER

Sociologue, directrice de recherche
au CNRS, GT Mémoire

Diana KOLNIKOFF

Psychothérapeute, psychanalyste,
GT Victimes

Pierre LEFÉBURE

Politologue, maître de conférences à
l'université de Paris 13, GT Sociétés

Denis PESCHANSKI

Historien, directeur de recherche au
CNRS, responsable du GT Mémoire

Adeline RISPAL

Conseillère architecte-scénographe,
membre de l'Académie d'architecture

Denis SALAS

Magistrat, pdt. de l'Association française
pour l'histoire de la justice, GT Victimes

Claire SÉCAIL

Historienne, chargée de recherche
CNRS, GT Sociétés

Esther SHALEV-GERZ

Conseillère artistique, artiste
plasticienne, GT Mémoire

Brigitte SION

Anthropologue, Fondation Rothschild
Hanadiv Europe (Londres), GT Mémoire

(GT : Groupes de travail)

Emmanuelle IARDELLA-BLANC

Professeure d'histoire, a été mise à disposition
de septembre 2020 à juillet 2021

Assemblée générale

JUSTICE

Henry ROUSSO

Directeur de recherche émérite
au CNRS, titulaire, président

Dominique FERRIERE

Premier président de cour d'appel honoraire

EUROPE ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Delphine BORIONE

Ambassadrice pour les droits de l'homme

Florent CHEVAL

Chargé de mission, suppléant

ÉDUCATION NATIONALE,
JEUNESSE ET SPORTS

Édouard GEFFRAY

Directeur général de l'enseignement
scolaire (DGESCO)

Charles-Jaques MARTINETTI

Chargé d'études (DGESCO)

INTÉRIEUR

Agnès THIBAUT-LECUIVRE

Magistrat, conseillère justice auprès
du ministre de l'intérieur

Mélusine BINDER

Conseillère prospective, relations avec
les associations extérieures Culture

CULTURE

Jean-François HEBERT

Directeur général des patrimoines
et de l'architecture

Françoise BANAT-BERGER

Directrice du service interministériel
des archives de France

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
RECHERCHE ET INNOVATION

Nicolas NGO

Chef du département des relations
entre science et société (DGRI)

David FIALA

Chargé de mission secteur Sciences
Humaines et Sociales (DGRI)

MÉMOIRE ET ANCIENS COMBATTANTS

Maurice BLEICHER

Adjoint au chef de bureau Vie associative et commémorations (DPMA)

Grégory AUDA

Attaché principal d'administration de l'État

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Fabrice BOUDJAABA

Directeur scientifique adjoint, INSHS, CNRS

Sandrine LEFRANC

Directrice de recherche au CNRS

INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL

Agnès CHAUVEAU

Directrice générale déléguée de l'INA

Antoine BAYET

Responsable du département des éditions numériques de l'INA

FONDATION D'AIDE AUX VICTIMES DU TERRORISME

Olivier GRÉMONT

Président de la FAVT, vice-président

Alexandra KURKDJIAN

Responsable santé et recherche médicale de la Fondation de France

Conseil scientifique et culturel**Michel WIEVIORKA**

Sociologue, directeur d'études à l'EHESS, président

Levent ALTAN

Expert international, directeur exécutif de Victim Support Europe

Rachid AZZOUZ

Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Claire BARBILLON

Historienne de l'art, professeure des Universités, directrice École du Louvre

Annette BECKER

Historienne, professeure émérite des Universités, Université Paris-Nanterre

Ghaleb BENCHEIKH

Islamologue, président de la Fondation de l'Islam de France

Nathalie BONDIL

Muséologue et historienne de l'art, conservatrice en chef du patrimoine

Jean-François CLAIR

Inspecteur général honoraire de la Police nationale, ancien directeur adj. DST

Christian DELAGE

Historien, professeur des Universités, directeur IHTP (CNRS)

Laura DOLCI

Membre du Centre d'expertise des victimes du terrorisme de l'UE

Francis EUSTACHE

Neuropsychologue, directeur d'études à l'École pratique des hautes études

François FELTZ

Magistrat honoraire, pdt. Collège de déontologie des fonctionnaires (Justice)

Gilles FERRAGU

Historien, maître de conférences, Université Paris-Nanterre

Marc HECKER

Directeur de la recherche et de la valorisation de l'IFRI

Nicolas HÉNIN

Journaliste, expert international, Commission européenne, UNESCO

Gilles KEPEL

Politologue, professeur à l'ENS et à l'université de Paris sciences et lettres

Charlotte PIRET

Journaliste, France Inter, service Justice

Lise-Eilin STENE

Chercheuse au Centre for Violence and Traumatic Stress Studies (Oslo)

Jeanne SULZER

Avocate, resp. Com. Justice Internationale, Amnesty International-France

Observatoire d'orientation**François MOLINS**

Procureur général près la Cour de cassation, président

Arthur DÉNOUVEAUX

Président de Life for Paris

Marie-Claude DESJEUX

Présidente de la FENVAC

Philippe DUPERRON

Président de 13Onze15: Fraternité – Vérité

Jean-Claude HUBLER

Co-président de Life for Nice, une voie des enfants : 14 juillet 2016

Maryse LE MEN RÉGNIER

Présidente de France Victimes

Anne MURRIS

Présidente de Mémorial des Angés

Mokhtar NAGHCHBAND

Président de Strasbourg – Des larmes au sourire

Samuel SANDLER

Membre du CA de l'Association française des victimes du terrorisme

Françoise VERNET

Présidente de l'Association des victimes du musée du Bardo

David LISNARD

Président de l'Association des maires de France

Pauline BEBE

Rabbin de la Communauté Juive Libérale, Île-de-France

Clifford CHANIN

Vice-président exécutif du National 9/11 Memorial and Museum (New York)

Brigitte CHOLVY

Théologienne, professeure des universités à l'Institut catholique de Paris

François CLAVAIROLY

Président de la Fédération protestante de France

Florencio DOMINGUEZ IRIBARREN

Dir. Centro Memorial de las Víctimas del Terrorismo (Vitoria-Gasteiz)

Lena FAHRE

Directrice du 22 July Information Centre (Oslo)

Simon FIESCHI

Directeur du département des estampes, Charlie Hebdo

Jacques FREDJ

Directeur du Mémorial de la Shoah (Paris)

Chems-eddine HAFIZ

Avocat, recteur de la Grande mosquée de Paris

Patrick PELLOUX

Médecin urgentiste

Françoise RUDETZKI

Vice-présidente de Fédération Alter – Lien Trauma et Résilience

Kari WATKINS

Directrice exécutive du National Memorial and Museum (Oklahoma City)

Table des matières

AVANT-PROPOS	5
---------------------	----------

INTRODUCTION	9
---------------------	----------

I. L'HISTORIQUE	13
A. Mémoire et politiques de mémoire	15
B. Musée d'histoire, musée de société, musée-mémorial	16
C. Musées et mémoriaux du terrorisme dans le monde	18
D. La mémoire du terrorisme en France	19
E. Du comité mémoriel à la mission de préfiguration	20

II. LE GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC	23
A. L'équipe opérationnelle	25
B. Les instances	26
C. Le budget	27

III. LA POLITIQUE DES PUBLICS	29
A. Un lieu pour les victimes	31
1. L'accueil	31
2. Le témoignage	32
3. La participation	32
4. Résilience et reconstruction	33
5. Une attention particulière aux enfants et adolescents	33
B. À la rencontre de tous les publics	34
1. Connaissance des publics et horizon d'attentes	34
2. Stratégie de la médiation muséale	36
C. Publics scolaires et pôle pédagogique	39
1. Les enjeux	39
2. L'action pédagogique du MMT	40
3. L'offre pédagogique après ouverture	45

IV. LES COLLECTIONS **47**

A. Objets et œuvres de création **49**

1. Objets-jalons : les scellés judiciaires 49
2. Objets-mémoire : dons et dépôts de victimes, associations ou institutions 50
3. Objets-ressources : archives sur tous supports 51
4. Œuvres de création 51

B. Structure et gestion **52**

1. Le choix d'une base de gestion de la collection 52
2. Traitement et stockage de la collection 52
3. Procédures et statuts des fonds 54

V. LE CADRE DE L'EXPOSITION DE RÉFÉRENCE **57**

A. Les choix scientifiques **59**

B. Les choix éthiques et narratifs **60**

VI. LE PARCOURS DE L'EXPOSITION DE RÉFÉRENCE **63**

A. Une approche historique du terrorisme **65**

1. Ouverture : rétrospective et définitions 66
2. Panorama du terrorisme depuis la fin des années 1960 66
3. Le terrorisme mondial nationaliste et « anti-impérialiste » (fin 1960-1980) 67
4. Les « années de plomb » (fin 1960-1990) 67
5. Le terrorisme régionaliste (depuis les années 1960) 68
6. Le terrorisme d'État (Iran, Libye dans les années 1980) 68
7. Le terrorisme islamiste depuis les années 1990 69
8. Le terrorisme d'extrême-droite depuis les années 1990 69

B. La voix des victimes **70**

1. Qu'entendre par « victime » ? 70
2. Chaos initial et expérience de guerre en temps de paix 71
3. Après l'attentat : trauma, mémoire et résilience 72
4. Une communauté de destin 72
5. La ré-attestation de l'humain : le soin, la création, la justice 73

C. Les sociétés face au terrorisme **74**

1. Les médias, parties prenantes de l'événement terroriste 74
2. La société touchée dans toutes ses composantes 75
3. Les réactions d'une société démocratique et pluraliste 76
4. Les procès comme révélateurs 76
5. La mémorialisation des attentats 77

D. Sortie, décompression et réflexion **78**

1. Salle d'actualité 78
2. Espace de réactions 78

VII. LES EXPOSITIONS TEMPORAIRES ET PROGRAMMES CULTURELS	79
A. Expositions de préfiguration	81
B. La programmation après ouverture	82

VIII. LA RECHERCHE	83
A. Un centre de ressources	85
B. Un dispositif d'aide à la recherche	86

IX. LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE	89
A. Le site internet	91
1. Communication, information	91
2. Production	91
B. La dématérialisation des collections	92
1. Outils et procédures	92
2. Collections en ligne	93
C. Les dispositifs de visite et de médiation	93

X. LE SITE ET LE BÂTIMENT	95
A. Un site exceptionnel	97
1. Une localisation riche de sens et privilégiée	97
2. Un parcours patrimonial, mémoriel, urbain et naturel	98
3. Un lieu de destination	99
4. Une architecture d'avant-garde hygiéniste et sociale	99
5. Une architecture lovée dans son environnement et bioclimatique	100
6. Le fonctionnement	103
7. Une circulation unique, entre dedans et dehors	104
8. Des techniques innovantes	104
9. Un patrimoine à sauvegarder	104
B. Le préprogramme	105
C. La faisabilité de l'implantation	108
D. Calendrier	110
1. La préfiguration et les études préalables	110
2. La suite du projet et le calendrier indicatif	111

XI. L'ÉTABLISSEMENT	113
A. Le modèle juridique	115
B. Le modèle économique	115
1. Le budget d'investissement	115
2. Le budget de fonctionnement	116
3. Les moyens humains	117
C. La politique de communication	117
1. Les objectifs	117
2. Les moyens	118
D. La stratégie territoriale	120
1. La dimension locale	120
2. La dimension nationale	120
3. La dimension internationale	120
CONCLUSION	121
ANNEXES	123
Annexe 1: Une approche historique du terrorisme (détail du premier thème de l'exposition de référence)	123
1. Ouverture: rétrospective et définitions	123
2. Panorama du terrorisme depuis la fin des années 1960	126
3. Le terrorisme mondial nationaliste et « anti-impérialiste » (fin 1960-1980)	128
4. Les « années de plomb » (fin 1960-1990)	129
5. Le terrorisme régionaliste (depuis les années 1960)	130
6. Le terrorisme d'État (Iran, Libye dans les années 1980)	131
7. Le terrorisme islamiste depuis les années 1990	133
8. L'impact de la « décennie noire » en Algérie (1991-2002)	134
9. Al Qaïda depuis 2001	135
10. Les « printemps arabes » et la guerre au Levant depuis 2011	136
11. L'organisation État islamique (EI) et les évolutions du terrorisme islamiste depuis 2015	136
12. Le terrorisme d'extrême-droite depuis les années 1990	139
Annexe 2: Organigramme du GIP	141

